■ la météo

Nuageux avec pluie mêlée de neige par moments. Maximum de près de 40. Vendredi: averses.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

La Campagne des Fédérations — Une affaire de coeur

Saint Vincent Ferrier — VOL LXIV - NO 80 — Montréal, jeudi 5 avril 1973 — 15 CENTS

Racket d'immigrants ?

Ottawa enquête sur les allégations de Morton Shulman

par Jean-Pierre Charbonneau

Le ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert Andras, a déclaré hier que la police fédérale avait ouvert une enquête afin de déterminer si oui ou non la Mafia est au coeur d'un racket visant à faire entrer illégalement aux Etats-Unis de jeunes immigrants italiens qui ont d'abord été conduits à Montréal ou à Toronto.

Cette déclaration fait suite aux accusations portées mardi soir à l'Assemblée législative de l'Ontario par le député néo-démocrate de Toronto-High Park, le Dr Morton Shulman, à l'effet que la "famille" Cotroni de Montréal dirige depuis plusieurs années un racket d'immigrants italiens en vue d'alimenter en sang nouveau les "familles" de la Mafia américaine ou de servir de main-d'oeuvre à bon marché.

Le Dr Shulman, qui s'est fait connaître entre autres pour ses nombreuses sorties contre l'influence de la Mafia en Ontario, a déclaré que le racket des immigrants italiens est dirigé au Canada par un boucher montréalais qu'il identifie comme "M. F.", lequel est associé avec Frank Cotroni, un lieutenant de la "famille" Cotroni et Guido Orsini, un individu actuellement sous le coup d'une accusation d'importation de $6 millions d'héroïne.

Au sujet du mystérieux M. F, le Dr Shulman a précisé qu'il n'avait pas de dossier judiciaire mais qu'il faisait actuellement face à une accusation de recel d'obligations volées. Selon le député, cet individu se rend fréquemment à Toronto, où les immigrants italiens arrivant directement de Rome débarquent. Auparavant, un grand nombre de ses immigrants passaient par Montréal.

Le Dr Shulman a soutenu que Frank Cotroni, le frère de Vic Cotroni (que Pax Plante a identifié comme l'un des dirigeants de la pègre montréalaise), exerce officiellement le métier d'imprésario, ce qui l'amène à se rendre souvent à Toronto, où est concentré le gros des activités du racket des immigrants.

Selon le Dr Shulman, avant que M. F. prenne en charge le racket, celui-ci était dirigé à Toronto par un certain Tomasso Buscetta, qui avait quitté Palerme, en Sicile, en 1963, à la suite d'un attentat à la bombe qu'il avait manigancé contre des rivaux. Il s'était alors installé à Toronto après avoir entré au pays avec de faux papiers. En 1970, Buscetta avait été arrêté aux Etats-Unis à l'occasion d'un voyage à New York et il avait été accusé en rapport avec le racket des immigrants. Libéré sur une technicalité légale, il avait été accusé par la suite d'extorsion avec Rosario Gambino, le cousin de Carlo Gambino, le plus puissant chef de la Mafia américaine. Libéré sous cautionnement, Buscetta s'était enfui au Brésil où il fut arrêté pour trafic d'héroïne et déporté en Italie. Il purge actuellement une peine de 14 ans de pénitencier pour l'affaire de la bombe, qui avait blessé neuf personnes dont sept policiers.

Le Dr Shulman a de plus identifié l'un des contacts de Buscetta à Montréal. Il s'agit de Vincenzo Cuffaro, un homme de main de la Mafia qui était actif dans le racket de la protection avant sa disparition en 1970.

Ce n'est pas la première fois que le clan Cotroni de Montréal est relié publiquement au racket des immigrants. Depuis trois ou quatre ans, plusieurs jour-

Voir page 2: Ottawa enquête



Morton Shulman

La mainmise étrangère: la loi franchit la 2e lecture

OTTAWA (PC) – Les Communes ont adopté à l'étape de la deuxième lecture hier et renvoyé au comité permanent des Finances, du Commerce et des questions économiques, le projet de loi visant à contenir la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes.

Aujourd'hui, la Chambre passera à l'étude de certaines mesures budgétaires soumises par le ministre des Finances, M. John Turner, concernant l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et la loi sur les douanes.

Ces mesures ne contiennent toutefois pas les allègements fiscaux aux corporations contre lesquels s'est élevé le Nouveau parti démocratique.

En mettant fin au débat de quatre jours sur le projet de loi, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a souligné que cette mesure visant à enrayer la mainmise étrangère arrivait à temps.

Le ministre a ajouté que tous les partis étaient d'accord pour admettre qu'un problème existe et qu'un premier pas important dans la bonne direction était ainsi fait.

"Il s'agit là d'une politique-clé pour la sauvegarde de notre économie", a-t-il dit.

Un peu plus tôt, M. Roch LaSalle (Ind-Joliette) avait demandé au gouvernement de pratiquer un nationalisme économique en vue de bloquer "l'hémor-

Voir page 2: La mainmise



Ça ne pollue pas, ça ne consomme pas d'essence, ça ne fait pas de bruit, et ça roule! Ça roule même à 40 milles à l'heure, parait-il. Baptisé par son constructeur PPV (People-powered vehicle), il répond aux exigences actuelles de protection de l'environnement et de restrictions d'énergie. Il suffit de pédaler... Les 40 mph, au fond, ce n'est qu'une question de jarret et de souffle. (Téléphoto CP)

Max Skylar retrouve sa liberté

par Guy Deshaies

Condamné mardi à 15 jours de prison pour outrage au tribunal devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, Max Skylar a été remis en liberté, hier, par le juge Jules Deschênes, de la Cour d'appel du Québec.

Skylar, par la bouche de son procureur Michel Proulx, a prétendu:

1) Que la Cour d'appel pouvait infirmer ou confirmer une condamnation pour outrage prononcée par la Commission.

2) Que la Commission n'a pas compétence pour condamner à la prison et qu'elle peut tout au plus décerner ou ne pas décerner un certificat attestant que le témoin a bien répondu, le tout conformément à la loi sur les commissions d'enquêtes.

3) Qu'en attendant que ces questions soient résolues par la Cour d'appel il a droit à un cautionnement afin que les discussions à venir ne soient pas purement académiques mais intéressent le sort des témoins éventuels de la Commission.

Le juge Deschênes reconnaît à priori que les arguments de Me Proulx ont du poids même si, dans un temps, il allègue le pouvoir des juges de la Cour supérieure pour affirmer que la condamnation prononcée par la Commission peut être portée en appel et que tout de suite après il affirme que le président

Voir page 2: Max Skylar

Le caucus québécois force le cabinet à réviser sa résolution sur le bilinguisme

par Claude Lemelin

OTTAWA—A la suite de vigoureuses représentations faites par des députés libéraux du Québec, le cabinet Trudeau a dû remettre sur le métier un projet de résolution sur le bilinguisme qu'il avait déjà approuvé.

Cette remise en question est la raison principale qui explique pourquoi le gouvernement n'a pas encore présenté aux Communes cette résolution promise dans le discours du Trône, et qui vise surtout à obliger l'opposition progressiste-conservatrice à se prononcer – et peut-être à se diviser – sur le bilinguisme.

Le premier ministre Trudeau a reconnu, hier, que le gouvernement ne serait pas en mesure de déposer cette résolution avant quelque temps.

Ces discussions pourraient devenir encore plus vives si le rapport de synthèse du groupe d'étude dirigé par M. Pierre Coulombe, du Conseil du Trésor, devait être rendu public d'une manière ou d'une autre. Il semble que ce rapport soit maintenant terminé et circule en cercle très restreint au sein de la haute fonction publique fédérale. Plusieurs députés libéraux auraient demandé sans succès qu'on leur permette de prendre connaissance de ce rapport, dont les conclusions et recommandations, disent certains, seraient assez explosives.

Le caucus libéral d'hier matin n'a pas suffi à épuiser la liste des intervenants sur la politique du bilinguisme. C'était pourtant la troisième séance du caucus national à se pencher sur cette question, et 14 députés libéraux, semble-t-il, attendaient leur tour de piste depuis la semaine dernière. Le parti devra donc aborder à nouveau le bilinguisme mercredi prochain, ce qui obligera le cabinet à laisser son projet de résolution en suspens pendant au moins une semaine.

Bien que des députés de toutes les régions aient tenu à exprimer leurs vues sur le bilinguisme, ce sont naturellement ceux du Québec qui ont les idées les plus précises sur cette question. Règle générale, les membres du caucus québécois ont exprimé la crainte, à la lumière des principes dévoilés en décembre dernier pour la fonction publique par le président du Conseil du Trésor, que la politique de bilinguisme soit en train d'être détournée de son véritable objectif. A l'origine, raisonnent-ils, cette politique visait à instaurer une égalité véritable des chances entre Canadiens français et Canadiens anglais au sein de la Fonction publique fédérale, et à corriger les injustices dont les premiers sont victimes depuis toujours. Or, les principes énoncés en décembre dernier donnent l'impression, à maints égards, que cette politique vise surtout, désormais, à protéger les fonctionnaires anglophones contre les répercussions pratiques de la bilinguisation du gouvernement fédéral.

Plus concrètement, ces députés jugent inacceptables les neuf "principes" formulés par M. Drury, du moins comme énoncé de la politique de bilinguisme du gouvernement. Deux principes sont particulièrement dénoncés par certains députés, parce qu'ils manifesteraient une sollicitude excessive à l'endroit des fonctionnaires anglophones en place. Le premier permet à certains fonctionnaires unilingues dont le poste est désigné comme bilingue et qui refusent d'apprendre la langue seconde de conserver leur poste, s'ils peuvent afficher de longs états de service. Le deuxième permet l'embauche conditionnelle de recrues unilingues pour occuper des postes bilingues.

"Ces principes défient la logique d'un effort concerté pour instaurer un régime véritable d'égalité linguistique," de lancer un député libéral du Québec.

Mais bien qu'ils auraient souhaité que ces principes soient formulés autrement, les députés québécois ne se font pas d'illusion sur la possibilité pour eux d'obtenir la modification d'une déclaration faite publiquement par un ministre aussi influent que M. Drury. Aussi ont-ils plu-

Voir page 2: Le bilinguisme

L'enquête de Mont Wright

Le surintendant de Mannix ignorait l'existence de règlements de sécurité

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

SEPT-ILES – Le surintendant de la compagnie Mannix pour les monteurs d'acier de structure, les soudeurs et les opérateurs de grues, sur le chantier du Mont Wright, M. Roger Guay, qui a toujours travaillé dans l'ouest du Canada, a déclaré hier qu'il ignorait l'existence de règlements et de normes de sécurité dans l'industrie de la construction au Québec.

M. Guay a reconnu son ignorance complète en matière de sécurité à l'enquête du coroner sur la tragédie qui a causé la mort de sept travailleurs le 17 novembre dernier sur le chantier de Québec Cartier Mining au Mont Wright, dans le Nouveau Québec. Ces ouvriers ont été tués dans l'effondrement de la plate-forme qu'ils avaient commencé à démanteler et qui était accrochée au sommet d'un silo de béton d'une hauteur de 85 pieds.

M. Guay avait été engagé à Calgary, au printemps 1971, par M. Gerald Scraba, gérant du chantier pour Mannix. Il a affirmé qu'on ne l'avait pas informé de l'existence de règlements de sécurité dans l'industrie de la construction au Québec. D'autre part, il a noté que M. Scraba lui a remis une copie du décret de l'industrie de la construction au Québec, qui définit les conditions de travail des ouvriers, mais a précisé qu'il ne l'avait pas lu.

Par ailleurs, le surintendant de Mannix a précisé qu'il avait lui-même ordonné à M. René Saint-Onge, opérateur de grue vers 14h le jour de l'accident, de quitter le silo où les travailleurs démontaient la plate-forme pour aller couler du ciment à un autre endroit du chantier; cette grue devait descendre les matériaux qui provenaient du démantèlement de la plate-forme; les travailleurs ont entassé les matériaux en attendant le retour de la grue. Celle-ci est revenue aussitôt vers 16h30 et elle n'a eu le temps que de descendre deux charges avant que le tout ne s'effondre.

M. Guay a déclaré que lorsqu'il a décidé d'envoyer la grue à un travail qu'il jugeait plus urgent, il n'a pas donné l'ordre aux travailleurs de cesser le démantèlement de la plate-forme en attendant le retour de la grue.

Il a dit que M. Scraba lui avait souligné, avant de commencer le démantèlement des plates-formes des premiers silos, de faire descendre les matériaux au fur et à mesure du démontage. Il a affir-

Voir page 6 : Mont Wright

Une belle engueulade...

QUEBEC (par Pierre O'Neill) – Au Parti québécois qui l'accuse de patronage et le traite de menteur, le gouvernement réplique qu'il ne se laissera pas salir par des "voyous" et le Salon de la Race devient le lieu d'une engueulade spectaculaire.

Ces dernières semaines, les accusations de l'opposition concernent surtout le patronage. Dans la majorité des cas, le gouvernement s'en est bien tiré mais, forcément, les média d'information auront dramatisé les attaques et accordé moins d'importance à la défense. C'est ce qui irrite le gouvernement, qui, de toute façon, plaide toujours non coupable.

L'incident d'hier à l'Assemblée nationale a débuté par de nouvelles accusations de patronage concernant, cette fois-ci, les contrats de publicité à des amis du Parti libéral.

Au chef parlementaire du PQ, M. Camille Laurin, le premier ministre répond dans un premier temps qu'il est normal pour un gouvernement de ne pas confier sa publicité à des ennemis politiques. Jusque-là, ça va. Reste à savoir si l'ex-premier ministre Jean Lesage fait partie du conseil d'administration de l'agence Inter-Canada. M. Bourassa répondra un autre jour et personne n'en est choqué.

Mais le député péquiste de Saint-Jacques, gamin à ses heures, intervient dans le débat et les choses se gâtent sérieusement. Carrément, il demande au gouvernement si des gens de la pègre font partie de ces agences et encore si le gouvernement est lié par les fournisseurs à la caisse du Parti libéral.

Le leader du gouvernement, M. Gérard

Voir page 6: Engueulade

Castonguay demeure sceptique

QUEBEC (par Pierre O'Neill) – Sceptique quant aux intentions d'Ottawa, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, attendra la législation fédérale en matière d'allocations familiales avant d'accepter de se rendre à la conférence fédérale-provinciale des 25, 26 et 27 avril.

Interrogé par le critique de l'Union nationale, M. Jean-Paul Cloutier, le ministre Castonguay donnait hier à l'Assemblée nationale un compte rendu de sa rencontre de la fin de semaine dernière à Montréal avec le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde.

D'abord, il reconnaît que la position du Québec s'impose graduellement et que le contentieux Ottawa-Québec en politiques sociales a enregistré ces derniers temps des "progrès considérables".

Mais le témoignage d'optimisme de M. Castonguay s'arrête là. Il souligne qu'il reste énormément à faire et que somme toute, il se trouve encore de nombreux aspects importants que le gouvernement fédéral n'a pas encore compris.

Le point où les progrès ont le plus à faire, explique-t-il, a certainement trait à l'administration des allocations familiales. "Cet aspect est extrêmement important si on s'en réfère au lien étroit entre les allocations familiales, l'assistance sociale ou tout régime qui pourrait venir à supplanter ou remplacer le régime d'assistance sociale et le salaire minimum."

Il me semble, dit-il encore, que sur certains aspects des réalités concrètes, le fédéral a une certaine difficulté de perception et d'adaptation aux besoins du Québec.

Tout en refusant de dévoiler les aspects précis traités lors de sa rencon-

Voir page 2: Claude Castonguay

Citez-moi un cas? demande Bourassa

L'Union nationale fournit 66 exemples

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Aux partis d'Opposition, qui ont multiplié depuis quelques semaines les accusations de patronage à l'endroit de son gouvernement, le premier ministre, M. Robert Bourassa, a invariablement répondu: "Donnez-moi un seul cas précis d'irrégularité ou de malhonnêteté!"

Le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Rémi-Paul, a répliqué en fournissant à M. Bourassa hier soixante-six exemples qui démontrent, selon lui, que le gouvernement a fait preuve de favoritisme, particulièrement en ne respectant pas la réglementation établie pour l'attribution de contrats gouvernementaux.

M. Paul a présenté ces 66 cas comme autant de raisons pour réclamer la convocation de la commission parlementaire des comptes publics, seule commission où les parlementaires peuvent appeler comme témoins des fonctionnaires ou des industriels "chanceux", comme les appelle M. Paul.

Fort de son écrasante majorité, le gouvernement rejettera sans doute cette motion, comme il l'a fait à quelques reprises au cours des derniers mois, à la fin du débat qui n'était pas encore terminé à l'ajournement, hier, et qui reprendra en conséquence mercredi prochain.

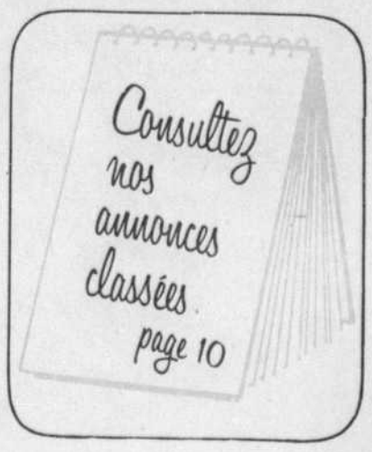
M. Paul a fourni des exemples touchant à peu près tous les ministères et pouvant se diviser en deux catégories: les cas de contrats qui auraient été attribués sans soumission malgré la réglementation gouvernementale en ce sens et des exemples plus généraux de ce que M. Paul appelle favoritisme.

Sous réserve de quelques exemptions (pour la publicité par exemple) et sous réserve des arrêtés ministériels pouvant changer les règles établies, la réglementation gouvernementale pour l'attribution de contrats est la suivante: il doit y avoir appel d'offres chaque fois que le montant excède $25,000. Pour les contrats de pavage, un arrêté ministériel de 1971 a élevé ce plafond à $150,000.

Or, M. Paul a fourni hier de nombreux exemples où, selon lui, cette réglementation n'a pas été respectée, sans que les parlementaires soient informés d'un arrêté en conseil ayant pu permettre une exemption.

Voici quelques-uns des cas retenus,

Voir page 6: L'Union nationale



suites de la première page

CLAUDE CASTONGUAY

tre avec M. Lalonde, M. Castonguay a souligné "que le ministre de la Santé poursuit ses consultations à travers les provinces et qu'il est possible que certains des points de vue qu'il avait, samedi, soient modifiés lorsqu'il rendra publiques ses intentions au sujet de la conférence d'avril".

C'est à ce moment que M. Castonguay annoncera sa décision de participer ou non à cette conférence qui se déroulera les 25, 26 et 27 avril dans la capitale canadienne.

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale sur la sécurité du revenu, en février, le ministre Castonguay avait littéralement claqué la porte alors qu'il avait déclaré à l'issue de cette réunion qu'il ne voyait pas pour le Québec la nécessité de poursuivre la révision globale de ce sujet, si le gouvernement fédéral continuait à ne pas tenir compte des priorités du Québec en matière d'allocations familiales.

C'est à cette époque que le ministre des Affaires sociales avait affirmé qu'à moins que le fédéral ne change son fusil d'épaule il ne serait pas présent lors de cette importante conférence.

LA MAINMISE

ragie" de notre industrie, maintenir la propriété canadienne et financer les nouvelles entreprises.

"Il faut prendre les mesures voulues pour encourager le Canadien à acheter les produits canadiens et lancer, au besoin, une campagne de publicité à cette fin".

M. LaSalle a ajouté que le gouvernement devrait favoriser davantage les entreprises canadiennes dans son programme d'aide à l'expansion économique et créer une banque spéciale pour assurer la sauvegarde de nos industries et la création d'entreprises nouvelles.

M. René Matte (CS-Champlain) a promis l'appui de son parti à la mesure qui veut forcer la population à réagir contre la mainmise étrangère de son économie.

Selon lui, c'est le système financier actuel qui est responsable de cette mainmise parce qu'il oublie le principe fondamental de l'aide aux investisseurs locaux.

"Les étrangers sont donc venus et ont pris le contrôle. Nous avons les matières premières, la main-d'oeuvre et le génie, mais nous manquons de capitaux. Il faut donc que le gouvernement mette tout en oeuvre pour assurer le financement et crée les crédits voulus pour nous permettre de reprendre le contrôle de nos biens."

M. Matte estime que le Canada doit produire chez lui tout ce qu'il peut produire afin de réduire l'important taux de chômage et de favoriser la création de nouvelles industries.

OTTAWA ENQUÊTE

naux américains ont fait état de l'existence de ce racket et du rôle joué par les gens de la "famille" Cotroni.

En octobre dernier, le New York Magazine avait écrit dans un numéro spécial sur les guerres de gangs aux Etats-Unis que la "famille" Cotroni de Montréal était largement impliquée dans ce racket. Le journaliste Nicholas Pileggi avait précisé que les autorités américaines estimaient à au moins 93,000 le nombre des Italiens et surtout des Siciliens qui avaient été introduits illégalement aux Etats-Unis. Le Dr Shulman a estimé le nombre à plusieurs milliers depuis cinq ans en précisant qu'il s'agissait surtout de Siciliens et de Calabrais. (Notons que les frères Cotroni de Montréal sont originaires justement de la région de Reggio di Calabria, dans le sud de la péninsule italienne, près de la Sicile.)

Hier, des policiers de Montréal ont confirmé que le M. F. était l'un des dirigeants montréalais du racket des immigrants. Les policiers ont dit qu'il était propriétaire d'une boucherie à Châteauguay, sur la Rive-Sud de Montréal et qu'il avait été très lié à Tomasso Buscetta, lequel était considéré lors de son séjour au Brésil comme le leader de la Mafia de ce pays.

Les policiers ont indiqué que des gens de la Mafia s'étaient infiltrés dans certaines associations italiennes de la métropole et qu'ils les utilisaient pour couvrir des activités illégales, notamment le racket des immigrants.

Selon eux, il est très difficile de contrer l'action de ces individus car les victimes sont littéralement terrorisées par les menaces et les méthodes des hommes de mains de la Mafia.

Au sujet de Tomasso Buscetta, les policiers ont précisé qu'il avait été intéressé dans la Pizza Center Corporation de New York dont l'un des propriétaires est Antonio Napoli, un des dirigeants new yorkais du racket des immigrants.

Ils ont aussi dévoilé que Buscetta était en contact à Montréal avec Nick Morello et Nick Bizauto, deux individus qui sont mêlés à l'Association sicilienne d'Agrigente. Au printemps 1972, ils avaient tenté de fournir un cautionnement à un mafioso sicilien, un dénommé Camporeale, qui avait été arrêté et détenu par les autorités de l'Immigration canadienne.

Quant à M. F., les policiers ont dit que des enquêtes avaient démontré qu'il entretenait des relations avec Frank Cotroni et Guido Orsini, un proche compagnon de Cotroni. En juillet 1970, Orsini avait été arrêté près de Moores dans l'Etat de New York en compagnie de deux autres individus et il avait plaidé coupable à une accusation d'entrée illégale aux Etats-Unis.

LE BILINGUISME

tôt proposé que la mise en oeuvre de ces principes soit régie par des principes supplémentaires, qui feraient échec à toute interprétation contraire à l'esprit de la loi sur les langues officielles et aux intentions maintes fois proclamées par le gouvernement.

Au surplus, les mêmes députés ont suggéré que de nouveaux principes, qui seraient incorporés à la résolution gouvernementale, définissent une ligne de conduite sur des aspects du bilinguisme que M. Drury n'avait pas abordés dans sa déclaration de décembre dernier. En premier lieu, ils souhaiteraient que le Parlement soit invité à approuver un programme de recrutement accéléré de fonctionnaires canadiens-français. En deuxième lieu, ils souhaiteraient que le Parlement approuve le principe des unités de travail de langue française, lesquelles deviendraient permanentes et seraient graduellement étendues pour englober une fraction plus importante de l'effectif de la fonction publique. Enfin, d'autres souhaiteraient que le Commissaire aux langues officielles soit habilité à contrôler systématiquement l'égalité réelle des chances dans la fonction publique.

Or, ces revendications posent des problèmes épineux au gouvernement, dont l'intention première était de soumettre purement et simplement à l'approbation des Communes les neuf principes énoncés en décembre dernier par M. Drury (le ministre responsable du bilinguisme) et qui avaient été généralement bien reçus par l'opinion publique anglophone. De plus, le gouvernement n'aurait pas encore pu en arriver à une position arrêtée sur les unités de langue française, qui étaient jusqu'ici expérimentales et devaient être évaluées après un an d'existence (soit maintenant). Enfin, M. Drury a dû avouer à ses collègues du caucus libéral que, plus de six ans après la déclaration Pearson sur le bilinguisme, la fonction publique fédérale n'a pas encore mis en place les mécanismes de recrutement intensif qui seraient nécessaires pour faire entrer dans ses bureaucraties suffisamment de Canadiens français pour y modifier l'équilibre linguistique. "L'an dernier, 83 pour cent des fonctionnaires recrutés à Ottawa étaient unilingues anglophones," de constater avec indignation un député.

"Nous voulons avoir des garanties que les protestations de bilinguisme qui nous viennent de partout ne resteront pas lettre morte, de dire un autre député. Après tout, ce n'est pas d'hier qu'on nous sert des principes: déjà la Loi du service civil de 1941 stipulait que les postes fédéraux, dans les régions bilingues, seraient occupés par des fonctionnaires bilingues. On sait ce que cela a donné..."

Les discussions assez vives qui se poursuivent depuis déjà plusieurs semaines, au sein du caucus libéral, ont récemment donné prise à des rumeurs de dissension. Dans une dépêche publiée samedi dernier, dans Le Soleil, Donald Doyale parlait de "bataille" au sein du caucus libéral. Le Toronto Star renchérissait hier en annonçant une "révolte" qui pourrait entraîner la démission de certains députés.

Dans les milieux libéraux, on accuse comme d'habitude les journalistes d'avoir dramatisé excessivement la situation. On n'en reconnait pas moins que les discussions se prolongent sur cette question – "mais n'est-ce pas normal, puisqu'il s'agit d'une question fondamentale?" ajoute-t-on – et que tous les membres du caucus ne voient pas exactement les choses du même oeil en ce domaine.

Reste que les députés libéraux du Québec, conscients de leur influence – ils forment la majorité du caucus de 109 membres – sont résolus à obtenir du cabinet une résolution sur le bilinguisme dont ils n'auront pas à rougir au Québec. En cela, les "activistes" du parti – Pierre de Bané, Monique Bégin, Irénée Pelletier, Jacques Olivier – sont appuyés par un mouvement de sympathie qui couvre toutes les arrières-banquettes. En outre, les députés québécois auraient été vigoureusement épaulés par les députés francophones élus dans d'autres provinces, comme Joe Guay (Manitoba), Roméo Leblanc (Nouveau-Brunswick) et Jean-Robert Gauthier (Ontario).

MAX SKYLAR

de la Commission n'a pas le pouvoir de condamner à la prison.

De toute façon, le juge Deschênes déclare qu'il s'agit là d'un problème complexe de juridiction que la Cour d'appel devra trancher et il accorde, en attendant, le cautionnement demandé.

Si la Cour d'appel décide qu'elle a compétence pour examiner en deuxième instance une condamnation d'outrage au tribunal prononcée par les commissaires, elle devra ensuite examiner les mérites de la condamnation.

Mais cette première décision n'aura pas pour effet d'amoindrir le pouvoir des commissaires même si, le cas échéant, elle aboutit à la liberté provisoire d'un détenu pour outrage.

Ce qui modifierait énormément, à l'avenir, le pouvoir de contrainte des commissaires ce serait une décision de la cour d'appel selon laquelle les commissaires ne peuvent pas incarcérer et doivent tout au plus refuser de décerner un "certificat" de déposition à un témoin récalcitrant.

Hier, le juge James K. Hugessen a rendu le même jugement que la veille, cette fois, pour Angelo Lanzo et Solly Levine, qu'il avait libérés la veille sous cautionnement.

Tout comme Nicola Di Iorio, Levine et Lanzo étaient détenus sous l'empire d'une ordonnance de détention émise par la Commission d'enquête après que les trois prévenus eurent fait défaut d'expliquer sous serment leur omission de comparaître à la date convenue par sub poena.

Le juge Hugessen avait libéré Di Iorio en déclarant que sa détention était illégale parce que les commissaires avaient obligé le prévenu à témoigner dans sa propre cause sous serment sans respecter son droit strict au silence.

LA FPJQ

Suite de la page 3

prêtent à déposer des requêtes pour obtenir un permis dans la région montréalaise. Il s'agit du réseau Radio Mutuel, de la station montréalaise CKVL et de M. Frank Delaney, ancien fonctionnaire du CRTC qui exploite aujourd'hui quelques postes de radio au Québec.

La FPJQ, a encore dit M. Beauchamp, veut éveiller l'attention des groupes et des individus désireux de mettre en commun leurs énergies et leurs ressources pour faire naître à Montréal et à Québec une télévision qui fonctionnerait sur une base coopérative. A cette fin, la FPJQ est disposée à prendre au besoin l'initiative de convoquer une première réunion des personnes intéressées.

De plus en plus soucieuse des problèmes de l'information dans le domaine de la radio-télévision, la FPJQ n'hésiterait pas à intervenir devant le CRTC pour exprimer son opposition à une demande de permis si le projet ne lui paraissait pas valable, a souligné M. Beauchamp qui a rappelé à cet égard la position fondamentale de la Fédération: le droit de propriété sur une entreprise de presse, de radio et de télévision n'entraîne pas un droit sur le contenu de l'information.

Pour illustrer son propos, la FPJQ avait invité à la conférence de presse les représentants de la Coopérative de télévision de l'Outaouais qui a demandé au CRTC le permis d'un poste de télévision coopérative française pour la région Hull-Ottawa. Ceux-ci ont bon espoir d'obtenir le permis et s'offrent à mettre au service de tout groupe montréalais ou québécois le fruit de leurs expériences.

LA CMQ

Suite de la page 3

Selon le gérant d'Outremont, Montréal veut faire payer aux villes de banlieue une partie du coût de construction des usines mais il ne les a jamais consultées sur ses projets. Les plans n'auraient pas non plus été approuvés par le gouvernement provincial.

Les auditions de la Commission municipale se poursuivent aujourd'hui et il est possible qu'elles puissent durer jusqu'à lundi.

LA SDBJ

Suite de la page 3

rations non identifiées et qui frisent la fiction.

"En fait, je quitte la Société pour occuper un nouveau poste à Ottawa, ce qui me rapprochera de ma résidence à Manotick. Quand je suis venu à la Société, j'avais offert ma collaboration dans le domaine du développement régional et de la protection de l'environnement et je me suis consacré à ces objectifs en raison de l'approche positive et éclairée de l'entreprise en matière de développement et de besoins humains. Sans aucun doute, les objectifs et les réalisations de la Société dans ces domaines sont au-dessus de tout reproche.

"A ce même sujet, j'ai en fait reconnu que le projet de la baie James était peut-être la première entreprise d'importance dans le Nord qui ait été conçue dans le contexte d'un plan intégré et conforme aux exigences de l'environnement et du développement régional. Prétendre que le projet "va mal depuis son lancement" est une contradiction avec ce qui précède. De plus, la prétention que "tous à la Société de développement étaient mécontents" des décisions relatives au contrôle du développement hydro-électrique n'est pas partagée par le soussigné, ni par de nombreux autres à la SDBJ, qui ont l'habitude de l'engagement positif plutôt que négatif.

"Malheureusement, c'est aujourd'hui la mode de s'opposer aux projets d'envergure, avec ou sans motif valable.

"J'appuie le projet de la baie James.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Les parents des Écores exigent que la commission les consulte

Les parents des élèves de la Commission scolaire Les Ecores, à Laval, s'adresseront à la Cour supérieure, le 26 avril prochain, pour obtenir un bref de mandamus enjoignant les commissaires d'écoles à suspendre leur résolution de vendre l'école primaire Saint-Joseph et les obligeant de consulter les parents.

C'est Me Robert Lemieux qui a inscrit la requête, hier, en Cour supérieure, après avoir donné une conférence de presse au titre de conseiller juridique du Comité des parents.

Me Lemieux a déclaré qu'il ne demandait pas une injonction pour empêcher purement et simplement la vente de cette école primaire qui a été occupée symboliquement par les parents après que onze commissaires contre huit eurent voté en faveur de la vente de cette école à la régionale Duvernay.

Les parents estiment que les enfants du primaire, c'est-à-dire les plus petits, qui fréquentent cette école Saint-Joseph, sont injustement punis par cette décision parce qu'elle les oblige, eux, à souffrir les inconvénients du transport scolaire à longue distance et qu'elle les déracine de leur milieu.

Les parents allèguent de surcroît que ce secteur de Laval, connu sous le nom de "Terrasse Paquette, ou Arèsville" est défavorisé économiquement et socialement et que c'est pour cette raison que les commissaires n'hésitent pas à enlever l'école aux petits.

On réclame un bref de mandamus pour obliger quelqu'un à faire quelque chose: Me Lemieux demandera à la cour d'obliger les commissaires à faire leur devoir. Car, explique-t-il, les dispositions de la loi sur le regroupement scolaire (bill 27) prévoient la participation des parents, notamment pour la répartition des élèves dans les écoles, le regroupement des écoles, le programme de construction des écoles, etc.

Les requérants, Monique Gadbois et Pierre Charbonneau, représentant les parents des comités des 16 écoles de la Commission scolaire. Les Ecores, prétendent que la résolution des commissaires de vendre l'école primaire Saint-Joseph est anti-démocratique, illégale, injuste et inhumaine et qu'elle aurait pour effet de déraciner et éparpiller les enfants de niveau primaire.

On sait que la Commission a déjà obtenu une injonction pour empêcher les parents d'occuper l'école. Me Lemieux avait tenté au début de présenter une requête incidente mais le juge Laurent Bélanger avait tout rejeté. Il devait plus tard accorder l'injonction sans entendre Me Lemieux qui avait tout simplement quitté la cour avec ses clients, une centaine de parents.

Le bouillant avocat a répété hier qu'il ira jusqu'au bout pour que les écoliers du niveau primaire qui fréquentent l'école Saint-Joseph conservent leur école.

CONCOURS DU DEVOIR

AMENDEMENT À L'ARTICLE NO 1

Hier dans cette page nous avons publié une annonce "Concours du Devoir". L'article numéro 1 des règlements du concours a été amendé de la façon suivante:

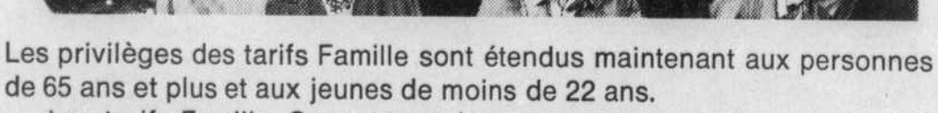
"Ce concours s'adresse à tous les RÉSIDENTS DU CANADA à l'exception des administrateurs, des employés, des distributeurs et des dépositaires du journal LE DEVOIR ainsi que des membres immédiats de leurs familles".

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
88 EST, RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS
866-1836
DÉBUT DES COURS
le 9 avril 1973
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

7 jours sur 7

Du nouveau sur les trains du CN:

Réductions
tous les jours de la semaine
sur un plus grand nombre de parcours.



Les privilèges des tarifs Famille sont étendus maintenant aux personnes de 65 ans et plus et aux jeunes de moins de 22 ans.

Les tarifs Famille, Sagesse ou Jeunesse vous permettent de choisir votre réduction en choisissant votre jour de départ et d'économiser ainsi:

20% les jours Rouges
15% les jours Blancs
10% les jours Bleus

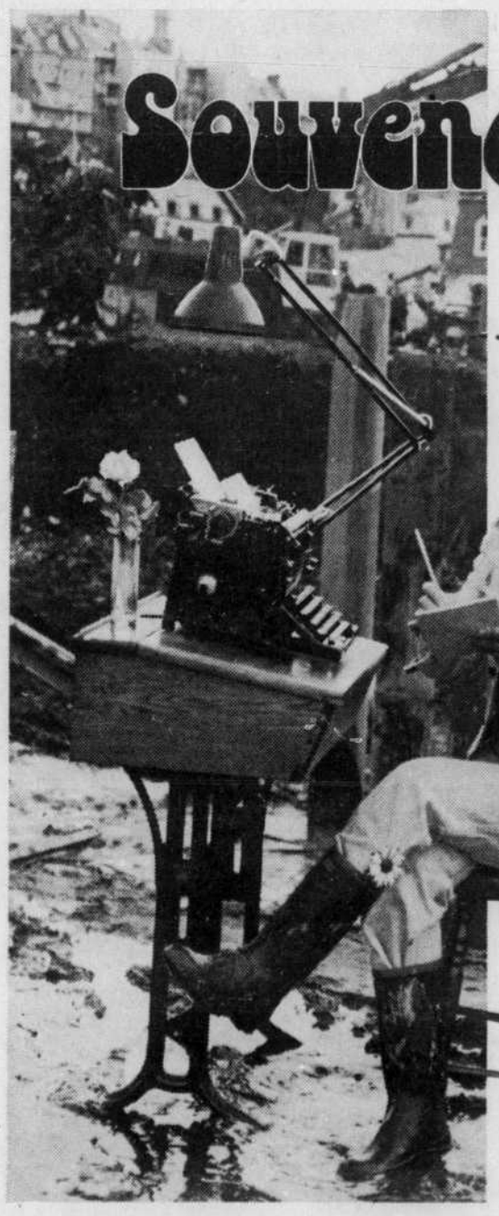
Pour un plus grand nombre:

Le prix minimum requis pour jouir des réductions a été abaissé de $9 à $5, sur un billet coach pour adulte, un jour Rouge. Ce privilège est même étendu au billet Montréal et Ottawa, de moins de $5. Ainsi, un plus grand nombre de voyageurs bénéficieront des réductions.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

*Le CN offre également des réductions intéressantes aux groupes de 15 personnes et plus qui voyagent ensemble.

CN
Vivez moderne, voyagez CN.



Souvenez-vous de... 1976

et plus précisément de
873-1976

Le Gouvernement du Québec, considérant que des stages de travail constituent une formation pratique pour les étudiants et considérant le besoin de favoriser l'embauche, apportera sa contribution de la façon suivante: il remboursera aux employeurs engageant des étudiants, la moitié (jusqu'à un maximum de $45 par étudiant) du salaire hebdomadaire versé et ce, pendant six semaines pour toutes les demandes faites avant le 1er mai 1973.

Pour plus de détails, appelez sans frais d'appel au numéro (514) 873-1976 ou écrivez-nous.

SERVICE DE PLACEMENT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
310 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 129, Qué.

UNE AUTRE RÉALISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 5 avril 1973

Des mesures qui resteront sans effet, croit Tremblay

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Le critique de l'Union nationale en matière d'éducation, M. Jean-Noël Tremblay, estime que le plan de développement de l'enseignement des langues annoncé par le ministre de l'éducation, M. François Cloutier, constitue en fait la mise en application de la loi 63.

Ce plan quinquennal, rendu public mardi par M. Cloutier, prévoit des dépenses de l'ordre de $100 millions d'ici 1977-78 pour l'amélioration de l'enseignement des langues dans les écoles québécoises et pour l'implantation de structures d'accueil aux jeunes Néo-Québécois dans les écoles francophones.

Le député de Chicoutimi, qui n'a rien de particulier à reprocher au plan de M. Cloutier, estime qu'il s'agit de la "poursuite d'une politique déjà amorcée"

Ces mesures demeureront, selon lui, sans effet aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas pris position sur le statut du français dans les domaines vitaux de l'activité québécoise. M. Tremblay mentionne particulièrement le français langue de ravail, l'affichage, les raisons sociales, la publicité et la qualité du français des media d'information.

"S'il est essentiel et prioritaire, précise-t-il, d'axer les efforts des pouvoirs publics sur l'enseignement du français à l'école et sur la formation de ceux qui doivent dispenser cet enseignement, il importe plus encore, dans la conjoncture actuelle, de s'occuper de l'environnement linguistique qui détruit fatalement les effets de ce que l'enfant acquiert dans le domaine de la langue."

Or M. Tremblay estime qu'à ce chapitre de "l'environnement linguistique", le plan de M. Cloutier ne rassure personne et qu'il fait, au contraire, naître de nouveaux soupçons sur les véritables intentions du gouvernement.

Le député de Chicoutimi s'inquiète par exemple de l'insistance particulière mise par le ministre de l'éducation sur l'enseignement de l'anglais aux francophones.



Le ministre québécois du Travail, M. Jean Cournoyer a apposé lui-même hier, à la manufacture Margo Dress de Montréal, la 200 millionième étiquette syndicale, sous l'oeil amusé de M. Sy Breaner, vice-président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, et de Mme Cournoyer. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Pour trancher le différend

La CMQ devra fixer le taux de la taxe d'eau versée à Montréal par la banlieue

La Commission municipale de Québec a tenu hier, dans la métropole, ses premières auditions en vue de déterminer le taux de la taxe d'eau que la ville de Montréal pourra imposer à Westmount, Outremont, Côte Saint-Luc et Ville Saint-Pierre. Montréal vend l'eau à ces municipalités qui la redistribuent à leurs citoyens.

Les auditions sont nécessaires pour trancher le différend qui oppose Montréal aux villes clientes. Des négociations entre les villes concernées n'ont pas permis, en effet, de conclure une entente et c'est en dernier ressort la Commission municipale qui devra décider.

La CMQ doit faire vite maintenant car Montréal a besoin de connaître d'ici le 15 avril le taux qu'elle peut imposer. La métropole doit en effet déposer son budget pour l'exercice 1973-74 avant cette date.

Le différend dont il est ici question porte sur la tarification pour les douze mois qui viennent. Il s'ajoute à un autre conflit opposant Montréal à Westmount, Outremont et Côte-Saint-Luc, celui-là concernant les années dernières et au sujet duquel des procédures sont déjà engagées.

L'audition d'hier, présidée par le président de la CMQ, le juge John Sheehan, a permis d'entendre un témoin, M. de Cotret, ingénieur à l'emploi de la société d'ingénieurs-conseils Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, et d'enregistrer le dépôt d'un volumineux dossier préparé à l'intention de Montréal par un bureau d'experts américains, Black & Veatch, de Kansas City, Missouri.

Le problème de la tarification de l'eau pourrait donner lieu à une lutte épique entre Montréal et ses villes clientes. La position soutenue par Montréal entraînerait une hausse considérable du coût de l'eau pour ces dernières.

Le gérant de la ville d'Outremont, M. Richard Vanier, a déclaré au DEVOIR que Montréal cherchait à se faire considérer comme entreprise de service public en matière de fourniture d'eau, un peu sur le modèle de l'Hydro-Québec dans le cas de l'électricité, et qu'ainsi elle voulait faire admettre le principe d'une rentabilité minimum. En bref, Montréal ne se contenterait plus d'une perception couvrant les coûts de fourniture mais exigerait d'avoir la possibilité de réaliser des profits avec l'eau qu'elle vend aux villes. Ces profits permettraient de compenser le coût des investissements pue la métropole assume pour son service d'aqueduc.

Pour Outremont, la nouvelle philosophie de Montréal se traduirait par un bond de $550,000 à $1,300,000 environ dans la facture qu'elle reçoit actuellement. Cette hausse est difficile à accepter car Outremont réclame, de son côté, une baisse à $275,000 du montant de cette facture.

L'ingénieur de Cotret a souligné dans son témoignage la nécessité pour Montréal d'entreprendre très bientôt la construction d'une nouvelle usine de filtration à LaSalle. Cette usine coûterait environ $225 millions et devrait être terminée d'ici 1975. Les travaux pressent car l'installation actuelle de la rue Atwater ne suffirait plus à la demande à ce moment-là.

M. de Cotret a indiqué également qu'il faudrait construire une autre usine de filtration à Montréal dans quelques années.

Voir page 2: La CMQ

La FPJQ souhaite la naissance à Montréal de la TV coopérative

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec souhaite la naissance, à Montréal et à Québec, d'une télévision coopérative qui, à côté de la télévision d'Etat et de la télévision privée, permettrait de répondre dans une plus large mesure aux préoccupations populaires en matière d'information et d'affaires publiques.

M. Claude Beauchamp, président de la FPJQ, a rappelé hier au cours d'une conférence de presse que le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) a décidé de recevoir des demandes de permis en vue de la création d'une troisième station de télévision française à Montréal et à Québec. La date limite pour le dépôt des requêtes est fixée au 29 juin.

"Il est donc urgent, a dit M. Beauchamp, que ceux qui souhaitent une diversification et un renouveau dans le domaine de la télévision s'unissent et proposent au CRTC des projets concrets et réalistes. L'occasion ne se représentera plus avant au moins 20 ans."

Organisme professionnel qui regroupe des journalistes syndiqués et non-syndiqués dans presque toutes les régions du Québec, ainsi qu'en Ontario, la FPJQ "ne croit pas qu'il soit de son rôle de se lancer elle-même dans la production télévisée", a dit M. Beauchamp, mais elle n'en souhaite pas moins une rencontre entre tous ceux qui s'intéressent au monde des communications à Montréal et à Québec dans le but de susciter la naissance d'une station de télévision coopérative dans chacune des deux principales régions du Québec.

M. Beauchamp a précisé qu'aucune démarche concrète n'a encore été accomplie dans ce sens, à sa connaissance, mais il souligne que l'on entend beaucoup parler de la chose dans divers milieux.

Il est d'autre part qu'au moins trois groupes privés ont déjà déposé ou s'ap-

Voir page 2: La FPJQ

La rivière Jacques-Cartier: le gouvernement se dit disposé à entendre l'Hydro

par Pierre O'Neill

QUEBEC – Le gouvernement pourrait reviser sa décision et permettre à l'Hydro-Québec de procéder à l'aménagement de la rivière Jacques-Cartier dans le parc des Laurentides.

Interrogé en Chambre, le ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, précisait que la seule possibilité pour l'Hydro-Québec de réaliser son projet hydro-électrique tient à la condition de prouver que l'utilité du territoire ne sera pas diminuée.

Le premier ministre, M. Bourassa, ainsi que le ministre Simard devaient par ailleurs indiquer l'importance des inquiétudes que suscite le projet en affirmant qu'il faudra que l'Hydro-Québec présente des arguments de taille et qu'en dernière instance, c'est le conseil des ministres qui tranchera la question ces prochains jours.

La semaine prochaine, mardi, la commission parlementaire des Richesses naturelles siégera pour étudier le bilan de l'Hydro-Québec et entendre les témoignages de ses dirigeants. Il est probable, soulignait le premier ministre, qu'il soit à nouveau question d'une hausse des tarifs, malgré ce que pouvait laisser croire le discours du budget. Par la même occasion, M. Bourassa ne voit aucune objection à ce qu'on discute du projet d'aménagement de la rivière Jacques-Cartier.

En fin de semaine dernière à Montréal, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, rencontrait le président, les commissaires et les hauts fonctionnaires de l'Hydro-Québec précisément pour discuter du projet de harnachement de la rivière Jacques-Cartier.

Selon M. Simard, l'Hydro-Québec a alors mis beaucoup d'insistance, déployé tous les efforts pour convaincre le gouvernement que la réalisation de ce projet répondait aux besoins d'énergie pour 1979, et s'avérait absolument indispensable. Plus encore, l'Hydro-Québec a appuyé son argumentation par la présentation de maquette illustrant les possibilités de réaliser parallèlement un programme d'aménagement touristique.

C'est cette perspective de développement touristique qu'il faut comprendre lorsque le ministre Claude Simard insiste sur l'importance de ne pas diminuer l'utilité du territoire. Si cette condition était respectée, le gouvernement lèverait ses objections et l'Hydro-Québec pourrait poursuivre ses études en vue de procéder au harnachement. Or, M. Simard n'en est pas encore convaincu. "J'attends des preuves".

Outre le ministère du Tourisme, il faudra encore poursuivre la réflexion avec celui des Richesses naturelles afin notamment d'établir si les besoins d'énergie pour 1979 ne pourraient pas être comblés par le harnachement d'une autre rivière que la Jacques-Cartier.

La SDBJ est au-dessus de tout reproche (Grinnell)

M. H. Rae Grinnell, qui vient de démissionner comme directeur de l'environnement et des programmes de recherche à la Société de développement de la baie James pour occuper un nouveau poste à Ottawa, a déclaré hier que "les objectifs et les réalisations" de la Société sont "au-dessus de tout reproche".

Qualifiant une nouvelle publiée dans un quotidien de langue anglaise de Montréal "d'exemple de journalisme trompeur et disgracieux", M. Grinnell a déclaré: "J'appuie le projet de la baie James."

Le journal avait rapporté que M. Grinnell entrait au ministère de l'Environnement à Ottawa "apparemment dégoûté" de la politique de la Société en matière d'écologie.

Voici le texte de la déclaration de M. Grinnell:

"L'article dans le quotidien de Montréal, au sujet de ma démission de la SDBJ pour occuper un emploi au ministère de l'Environnement, est un exemple de journalisme trompeur et disgracieux.

"Il associe la brève confirmation que j'ai faite de ma démission à des décla-

Voir page 2: La SDBJ

QUÉBEC

Obligations d'épargne du Québec

INVESTISSEZ DÈS MAINTENANT!

7.00% intérêt annuel pendant 10 ans

7.42% rendement moyen si le titre est détenu jusqu'à échéance

Vous pouvez placer votre commande par lettre ou téléphone

Wood Gundy Limitée
1 Place Ville-Marie
Montréal 113, Québec
Téléphone: 878-4717

WOOD GUNDY



Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.

9e PROGRAMME ANNUEL D'ÉTÉ

Développement des Organisations

- ☐ Gestion moderne 27 mai au 8 juin
- ☐ Changement social et organisationnel 17 au 29 juin
- ☐ Animation et travail de groupe: 1er au 13 juillet
- ☐ Psychologie du changement social: 19 au 31 août
- ☐ Pratique de l'animation et du changement planifié: 21 au 23 septembre et 14 autres jours à déterminer

Sessions générales de sensibilisation en relations humaines

- ☐ 17 au 29 juin
- ☐ 5 au 17 août
- ☐ 5 au 13 octobre

Croissance personnelle

- ☐ Croissance personnelle 29 juin au 8 juillet
- ☐ Développement individuel et créativité interpersonnelle: 5 au 17 août
- ☐ Croissance personnelle: 24 août au 2 septembre
- ☐ Croissance personnelle: 5 au 13 octobre

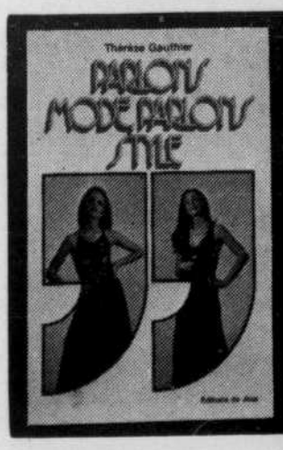
QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.?

C'est un organisme qui regroupe des psychologues professionnels répartis dans trois spécialités: développement organisationnel, croissance personnelle et recherche.

L'I.F.G. offre aux organisations et aux individus des services de **consultation** et de **formation** dans ces trois spécialités.

3600, Ave. Barclay, suite 420, Montréal 251, Qué.

Tél.: 735-5171



VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

PARLONS MODE PARLONS STYLE

par Thérèse Gauthier

- Un guide pour trouver les vêtements adaptés à votre personnalité.
- Un livre destiné à toutes les femmes qui disposent d'un budget moyen et souhaitent être élégantes.

En vente partout au prix de $3.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551.

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

100 millions qui valent les 100,000 emplois

Le ministre de l'Education François Cloutier fait grand fracas du programme de $100 millions qui, en cinq ans, devrait améliorer sensiblement la situation linguistique au Québec. Cependant, à lire le détail du projet, on a le sentiment que sous le régime de M. Cloutier, les mathématiques aussi auraient besoin de renfort. En effet, à moins de contorsions intellectuelles fort douloureuses, il est impossible d'évaluer de façon aussi impressionnante le programme dont le ministre de l'Education préconise l'instauration. D'autre part, il n'est même pas certain que les méthodes envisagées pour atteindre l'objectif soient les meilleures.

•

Du total de $100 millions dont M. Cloutier se gargarise, il faut décalquer en premier lieu les $46 millions prévus pour l'enseignement du "français, langue maternelle". En alertant le ministère de l'Education et en réclamant du gouvernement Bourassa une défense énergique des droits linguistiques des Québécois, les groupes nationalistes ne s'attendaient certes pas à semblable réponse: ce qui les préoccupe, c'est le glissement systématique des nouveaux arrivants vers le secteur anglophone, c'est la baisse alarmante, selon eux, du pourcentage francophone dans l'ensemble de la population montréalaise ou québécoise, etc. Prétendre les rassurer ou même leur répondre décemment en soulignant qu'on enseigne le français au Québec et qu'on consacrera $46 millions de plus à cet enseignement, c'est répondre à côté de la question. Réjouissons-nous des améliorations envisagées pour l'enseignement du "français, langue maternelle", mais revenons au plus tôt à nos oignons.

Une fois corrigée cette légère (!) erreur de calcul, il nous reste la glorieuse somme de $54 millions répartis sur cinq ans. Mais peut-être faut-il encore réduire les prétentions du ministère de l'Education. Le 26 mai 1970, au lendemain de discussions au Comité ministériel des langues officielles, M. Cloutier se réjouissait des résultats obtenus et se hasardait à extrapoler à partir des résultats de cette conférence. M. Cloutier acceptait avec reconnaissance les millions que le gouvernement fédéral mettait à la disposition des provinces pour l'enseignement des langues secondes. Il soulignait à juste titre que le Québec méritait de prendre la part du lion dans le budget de $200 à $300 millions que le gouvernement central offrait de consacrer à cet enseignement jusqu'en 1974. De fait, on évaluait à $20 ou $25 millions la portion québécoise des $50 millions versés par Ottawa au cours de la première année du programme. Au total, la part québécoise devait s'élever à environ $100 ou $125 millions au cours du plan quinquennal.

Dès lors, la question se pose: est-ce que les dépenses prévues par M. Cloutier pour les deux premières tranches de son nouveau plan quinquennal sont consenties à même des fonds fédéraux? Au cours de l'année fiscale 1973-1974, environ $8.7 millions sont prévus pour l'anglais-langue seconde, le français-langue seconde et l'accueil aux élèves qui ne parlent encore aucune des langues officielles du pays. L'année suivante, dernière des cinq années touchées par le programme fédéral de 1970, la somme consacrée aux trois mêmes fins s'élève à un peu plus de $8 millions. Si cette somme de près de $17 millions en deux ans provient de fonds fédéraux, M. Cloutier devrait, pour la deuxième fois, réviser ses chiffres à la baisse et nous ramener à un projet plus modeste de $37 millions appliqués aux trois dernières années de son programme quinquennal, c'est-à-dire aux trois années qui suivront la prochaine élection provinciale. Dans ses commentaires, M. Cloutier voudra bien préciser quel rôle ont joué, jouent et joueront les fonds fédéraux dans son programme d'amélioration de l'enseignement des langues secondes.

•

Il faut, en outre, s'interroger sur les priorités qui se dégagent de la ventilation budgétaire soumise par le ministère de l'Education. En cinq ans, si l'on s'en tient au tableau présenté par le ministère, l'enseignement de "l'anglais, langue seconde" bénéficiera de $22 millions environ, celui du "français, langue seconde" de quelque $6.5 millions et l'accueil des jeunes immigrants dans le milieu scolaire francophone d'environ $25 millions. Or, il n'est pas du tout certain que telle soit la meilleure utilisation possible des fonds consacrés à résoudre les difficultés québécoises dans le secteur linguistique.

Le programme d'accueil aux enfants d'immigrants comprend une série de mesures fort louables et parfaitement conformes à la foi et à la morale. La plupart de ces mesures ne riment cependant pas à grand-chose. On peut bien dorloter l'immigrant de mille et une manières, on ne le convaincra pas pour autant qu'il a avantage à diriger ses enfants vers le secteur francophone. Tant et aussi longtemps que l'anglais sera chez nous l'outil indispensable pour gagner son pain, la propension naturelle, inévitable, de la part de tous les immigrants normaux sera d'envoyer les enfants à l'école anglophone. Pour inverser cette tendance, il faut, d'une part, que l'usage du français dans le milieu de travail devienne plus important et, d'autre part, que l'école du secteur francophone assure à ses élèves une véritable connaissance de l'anglais. Peinturer les écoles françaises en rose pâle ne changera rien à l'affaire. En outre, les "mamours" qu'on se propose de tenter auprès des immigrants auront sans doute cet effet inattendu de faire bondir les Québécois de vieille souche francophone: pourquoi paieraient-ils aux immigrants des maternelles scolaires ouvertes aux enfants de 4 ans quand les parents francophones n'en ont même pas? Qu'il soit nécessaire d'améliorer l'accueil aux enfants d'immigrants dans nos écoles francophones, c'est l'évidence même, mais l'essentiel de la solution réside ailleurs.

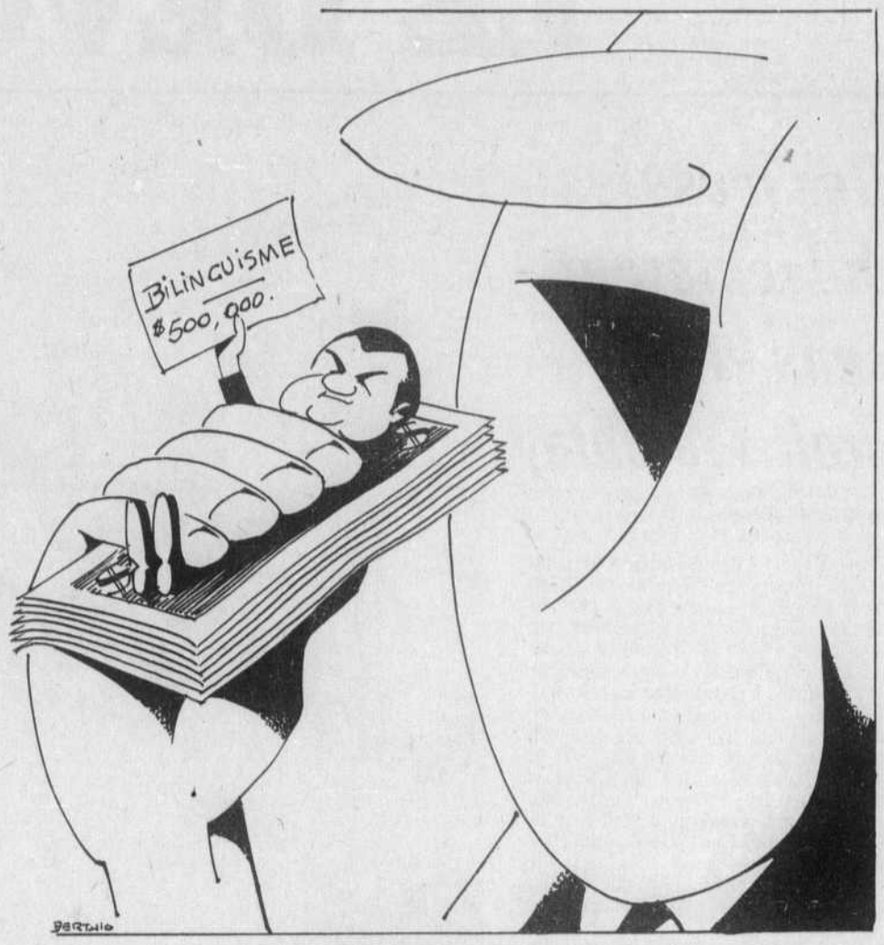
L'élément important, c'est sans doute l'enseignement de "l'anglais, langue seconde" qui, pourtant, reçoit moins d'argent que l'accueil aux immigrants. En effet, si l'école francophone dispense un enseignement de l'anglais conforme à ce qu'exige notre milieu nord-américain, l'immigrant se rapprochera tout naturellement du milieu francophone. De la même manière, ces Québécois francophones qui, au nom d'un réalisme un peu masochiste, insistent pour envoyer leurs enfants à l'école anglaise ne verront plus d'utilité à ce déguisement.

Malheureusement, le programme rendu public par le ministre Cloutier n'attache qu'une importance secondaire au fait que l'enseignement de l'anglais doit tout de même être remis dans la plupart des cas à d'authentiques professeurs anglophones. Que certains de nos professeurs, d'anglais puissent faire leur profit d'un stage à l'université dans le cadre de l'opération PERMAFRA, je veux bien, mais le professeur de langue française demeure presque toujours un substitut douteux au professeur anglophone enseignant sa langue à des francophones. Si l'on admet cette réalité, dès lors on ne comprend plus pourquoi le projet du ministère de l'Education réserve à la seule Université du Québec la formation et le perfectionnement des professeurs d'anglais de notre réseau francophone d'enseignement. Pourquoi McGill, Sir George Williams, Laval, Montréal, Sherbrooke et d'autres institutions de niveau collégial ne seraient-elles pas impliquées dans un projet débouchant sur la formation de professeurs anglophones d'anglais et de professeurs francophones de français?

•

En somme, il faut considérer l'ensemble du projet Cloutier comme une très imparfaite réponse aux attentes du milieu. Les chiffres méritent d'être ramenés à un niveau très modeste où la grandiloquence n'a plus sa place. D'autre part, la stratégie révèle que le ministère de l'Education, une fois de plus, a cédé à sa "comitite aiguë" et s'est borné, au lieu de consulter les praticiens ou le Conseil supérieur de l'Education, à rédiger à la hâte un programme éthéré, stérile, étriqué. La situation réclame pourtant autre chose.

Laurent LAPLANTE



La hausse des aliments

bloc-notes

La commission de police dans l'impasse?

Les décisions rendues par le juge Hugessen, de la Cour supérieure, dans le cas de trois témoins incarcérés à la suite des explications insatisfaisantes qu'ils avaient fournies pour justifier leur lenteur à se présenter devant la Commission de police, soulèvent des multiples points de droit qu'il sera plus aisé de saisir lorsqu'au stade de l'appel, les parties auront fait connaitre par écrit les arguments sur lesquels se fondent leurs positions respectives.

Au cours de la journée d'hier, une autre décision importante a aussi été rendue en Cour d'appel. Il s'agit de la décision du juge Jules Deschênes libérant provisoirement, jusqu'à l'audition complète de la cause, le témoin Max Skylar, que la Commission de police avait décidé de condamner à la prison à la suite du témoignage jugé "évasif, incomplet et contradictoire" rendu devant elle par ce témoin.

Dès qu'il y a doute dans une décision rendue pour outrage au tribunal, il est normal, comme le juge Deschênes le souligne dans son jugement, que le bénéfice en retombe sur la personne qui a été l'objet d'une condamnation. Le magistrat a jugé qu'il y avait doute quant à la compétence de la Commission de police en matière d'outrage au tribunal. On ne saurait lui reprocher d'avoir fait jouer le doute en faveur du témoin Skylar.

On ne peut cependant s'empêcher de noter que les arguments sur lesquels le juge Deschênes s'est appuyé pour dire qu'il y avait matière à doute dans ce cas précis ne semblent pas particulièrement lumineux. Les procureurs de l'appelant Skylar avaient fait valoir devant le tribunal que la pénalité imposée à Skylar par la commission de police dépassait probablement les pouvoirs dont celle-ci dispose en vertu de la Loi des commissions d'enquête.

Or, il est étonnant qu'en retenant cet argument comme non-futile "à sa face", le magistrat n'ait porté son attention que sur le deuxième paragraphe de la Loi des commissions d'enquête, lequel pourrait peut-être s'interpréter comme restreignant à la délivrance d'un certificat de "bon témoignage" les pouvoirs de sanction conférés à une commission instituée en vertu de cette loi.

L'article 7 de la Loi des commissions d'enquête dit clairement que les commissaires-enquêteurs ont, en ce qui touche l'audition des témoins, "tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure siégeant à terme". Le premier paragraphe de l'article cité par le juge Deschênes stipule non moins clairement que "quiconque omet ou refuse, sans raison valable, de répondre valablement à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites, ou de témoigner en vertu de la présente loi, est censé commettre un outrage au tribunal et est puni en conséquence." Ces passages se concilient assez mal avec l'interprétation des procureurs de Skylar, à moins qu'on ne réussisse, en droit, à leur prêter une signification qu'ils n'ont certainement pas aux yeux du profane.

On a, de toute manière, une fois de plus la preuve du grand souci que portent les tribunaux supérieurs aux droits fondamentaux des individus. En jugeant que même un doute doit être examiné avec soin, ils peuvent être soupçonnés d'un certain manque de zèle pour des causes dont l'intérêt civique saute aux yeux. Ils accomplissent néanmoins un devoir pour lequel ils ont été constitués.

Les arguments retenus par le juge Deschênes n'emportent pas notre adhésion, loin de là. Le magistrat nous prévient, par contre, que son rôle ne consistait aucunement à se substituer au banc qui devra, en temps et lieu, procéder à l'audition de la cause.

Pour le bon déroulement de l'enquête sur le crime organisé, il faut souhaiter que les difficultés pouvant découler des jugements rendus par MM. Hugessen et Deschênes soient tranchées le plus tôt possible par les tribunaux compétents. Pendant que durera la période de "suspense" juridique ouverte par ces décisions judiciaires, la commission de police devra faire montre d'une grande prudence. Le temps dont elle pourra disposer à la suite des délais susceptibles d'être occasionnés par ces complications judiciaires pourra être employé très utilement à l'approfondissement de ses dossiers. Ceux-ci ne seront jamais assez solides pour faire face aux objections légales qu'on semble résolu à multiplier sur sa route.

Une liste à saveur électorale

Lorsqu'on entend dire que M. Rémi Paul, au nom de l'opposition officielle, a déposé une liste de 64 cas qui justifieraient la convocation de la commission parlementaire des comptes publics, on est vivement impressionné. Il suffit cependant de lire attentivement le document déposé par M. Paul pour constater que la qualité en est douteuse et incertaine. A propos de tout et de rien, les conseillers de M. Paul ont colligé une liste de tous les ragots et racontars qui circulent dans les milieux politiques. Sans trop d'esprit critique, ils ont mis bout à bout tous ces articles, visant manifestement à confectionner une liste la plus longue possible.

Ce n'est pas ainsi, mais avec des cas beaucoup plus précis et circonstancés, que l'opposition parviendra à impressionner l'opinion publique. Nous ne connaissions pas, au moment de rédiger ces lignes, la réaction du gouvernement aux insinuations contenues dans la liste de M. Paul. Si, toutefois, le gouvernement décidait de s'en tenir à la ligne de conduite définie jusqu'à maintenant par M. Bourassa, M. Paul n'aurait que lui-même et son manque bien connu de rigueur à blâmer.

Du côté du gouvernement, pourquoi – indépendamment du truc plus ou moins raté de M. Paul – s'obstinerait-on par ailleurs à refuser que soit convoquée la commission parlementaire des comptes publics? Ce gouvernement est honnête et n'a rien à cacher, ne cessent de proclamer ses porte-parole. Quelle plus belle tribune pour démontrer le bien-fondé de cette prétention que la commission parlementaire chargée à la bonne gestion des deniers publics?

Claude RYAN

Enceinte?

Pas plus qu'un homme ne peut accoucher, les jeux Olympiques de 1976 ne peuvent faire de déficit. Telle était du moins la théorie péremptoire du maire de Montréal lors de la conférence de presse où le COJO a publié son budget-fantôme. Depuis lors, cependant, il semble qu'au moins un homme soit tombé enceinte, M. Jean Drapeau en personne, qui aurait évoqué devant des journalistes étrangers la possibilité d'un déficit et d'un recours à l'imposition.

"Toutefois, si notre programme de vente de pièces de monnaie ne nous permet pas d'atteindre la somme prévue de $250 millions, nous devrons procéder à des perceptions de taxes."

C'est du moins la déclaration qu'a rapportée le journaliste français Christian Collin du bureau parisien de l'AFP et qui, pour une raison encore inexpliquée, n'a pas été transmise sur le fil canadien de France-Presse.

Gageons que voilà encore un journaliste qui a mal compris la pensée profonde du père des Olympiques montréalaises. Tout le monde et la Cour suprême, on s'en souvient, estimaient que la "taxe volontaire" instituée par le premier magistrat de la métropole était une loterie, au surplus illégale. Mais, une fois de plus, tout le monde se trompait. Encore une fois le maire avait raison: il avait même tout prévu, jusqu'à $22 millions de revenus. La taxe "volontaire" ne parvint pas à recueillir la moitié de cette prédiction: mais on ne peut tout savoir et être fort en calcul.

La ville a commencé de lancer ses appels d'offres pour divers travaux. Mais on ignore toujours ce que coûtera chaque merveille. Il n'est pas bon, du reste, que le citoyen sache quels seront les coûts, car ils pourraient être défoncés. Il ne faut pas alarmer le peuple. Le peuple saura toujours au bon moment le montant de la facture.

Car facture il y aura. Et déficit. Et taxe. Mais d'ici là, l'hôtel de ville aura trouvé le Septembre noir, ou l'Octobre rouge, qui auront détraqué sa Loto-financement. Le maire aura eu encore raison. Et hop! au prochain déficit.

Jean-Claude LECLERC

Billet d'Italie

Après le scandale des tables d'écoutes clandestines l'Italie découvre un autre réseau d'espionnage concernant les secrets des âmes, en l'occurrence liés aux secrets des alcôves. Deux journalistes impénitents, travestis en pieux fidèles, se sont confessés des centaines de fois magnétophone entre les mains jointes. Hommes-grenouilles des marécages du péché, scaphandres des profondeurs infinies de la conscience ils ont le ferme propos de publier leurs entretiens avec les confesseurs confessés sous le titre "Le sexe au confessionnal".

Sacrilège crient les uns. Sociologie rétorquent les autres. Certes chacun est libre de se confesser sur la place publique mais peut-on également y contraindre ceux qui n'en ont nulle envie? L'intrusion dans la vie privée des individus se fait toujours plus audacieuse. Existe-t-il encore une île déserte où l'on puisse jouer les Robinson Crusoé sans Vendredi? Un isoloir où s'enfermer à double tour dans l'incommunicabilité? Tout en pardonnant aux violateurs d'âme et de domicile, mon Père, car ils ne savent pas ce qu'ils défont.

Rolande A. LACERTE

lettres au DEVOIR

Qui protège la pègre?

L'intérêt public est aujourd'hui galvaudé par l'irrespect des lois, dont les pouvoirs publics sont souvent complices. Nous sommes dotés dans notre continent d'une justice qui protège les exploitants et qui tolère, quand elle ne favorise pas, l'exploitation des faibles par les requins de la finance, par les magnats du profit usurier.

La preuve est faite que les gouvernements n'ont aucune emprise significative sur les trusts. Bien au contraire, ce sont les trusts qui conditionnent les gouvernements dans un sens souvent contraire à l'intérêt public. Cet assujettissement des pouvoirs publics se fait notamment par la contribution des trusts au financement secret des partis politiques, qui prête flanc ensuite aux protectionnismes et aux trafics d'influence de toutes sortes. Il arrive même que des autorités en place servent de couverture à une certaine pègre financière, avec laquelle elles sont d'avance compromises.

D'où il s'avère que les autorités en place peuvent être rarement efficaces dans la protection du public contre les usuriers de toutes sortes.

D'où vient que les gouvernements n'aient jamais voulu légiférer pour fixer les taux d'intérêt des compagnies de finance, sinon du fait qu'ils en ont été empêchés par la nature même des liens qu'ils ont avec la finance? Bien sûr, les gouvernements, suite aux pressions de l'opinion publique, ont pu adopter certaines lois pour permettre un minimum de protection aux citoyens, telles sont les lois fédérales sur les coalitions et la publicité et la récente loi québécoise de protection du consommateur.

Déjà confuses et d'ailleurs peu connues, ces lois s'avèrent proprement inefficaces à corriger des injustices flagrantes, et il arrive que, tout compte fait, par les faiblesses d'application, la mollesse des poursuites, le ridicule des sanctions prévues, ce sont encore les usuriers et les magnats du crime organisé qui se sont infiltrés dans les institutions financières qui en tirent profit.

Les vrais criminels ne sont pas en prison. Ils encaissent des millions et sont à l'abri de la justice, malgré l'ignominie de leurs crimes. Le crédit usurier, les mensonges de la publicité, la vente sous pression, la spéculation, la fraude professionnelle sont responsables des situations d'endettement et d'un appauvrissement progressif d'une majorité de citoyens, dont ont été complices les pouvoirs publics alors qu'ils auraient dû aider les citoyens à s'en sortir. La Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec permet déjà de faire certaines constatations, malgré qu'il semble qu'on veuille déjà empêcher cette Commission d'aller au fond des choses.

En encourageant le patronage, en tolérant les coulages d'argent aux dépens des contribuables, en développant des politiques financières inconséquentes, en continuant de toucher des argents clandestins et malhonnêtes par les caisses électorales de leurs partis, nos présents gouvernements collaborent directement à l'implantation du crime organisé dans tous les secteurs de l'administration et de la vie économique. C'est l'Association des chefs de police du Canada qui révélait, lors d'un congrès cet été, que le crime organisé s'était infiltré dans l'administration et dans divers secteurs des institutions financières aux plus hauts niveaux. N'est-ce pas alarmant? Quelques semaines plus tard, l'Association des chefs de police et pompiers du Québec confirmait ces dires. Aurons-nous le courage, collectivement, de corriger ces situations, ou préférerons-nous subir la gouverne de plus en plus envahissante de la pègre sous toutes ses formes? Il est ici question des conditions de vie de tout un peuple. Il est ici question d'une utilisation illégitime des ressources financières de tout un peuple.

Gérard GOSSELIN

Sherbrooke, le 30 mars 1973.

Les prétentions amusantes d'un propagandiste libéral

Cher monsieur Laplante

Permettez-moi un bref commentaire que m'inspire le débat entre M. Guy Morin et vous-même diffusé sur les ondes de Radio-Canada ce midi, à l'émission Présent.

M. Morin a rappelé une déclaration de M. Castonguay: ce dernier avait affirmé, lors d'une entrevue télévisée, n'être pas indépendantiste. M. Morin s'étonnait de n'avoir trouvé aucun écho à cette déclaration dans Le Devoir. Reconnaissant le fait, vous vous excusez de l'oubli de votre journal.

Décidément, cet échange de vues est d'un cocasse savoureux. Le défenseur de l'orthodoxie libérale aurait voulu qu'une évidence fasse la une des journaux. A savoir que dans notre régime politique, il est tout à fait normal pour un membre du cabinet de partager les vues de son parti sur les éléments essentiels de sa politique. Il faudrait maintenant faire la manchette de l'allégeance fédéraliste des ministres libéraux. La confiance n'endort personne dans ce parti.

Quant à moi, je vous informe que je me porte bien; que je suis un des quelques millions de Québécois en santé. J'aimerais que vous communiquiez cette nouvelle à vos lecteurs. Je me contenterais de deux colonnes en page 3.

Jean de BONVILLE

Québec, le 30 mars 1973.

Le Devoir en contradiction avec lui-même?

Samedi dernier M. Scully par son article à grand déploiement sur Kamouraska a introduit dans l'esprit de vos lecteurs deux concepts désagréables: la bourgeoisie et le prolétariat. Or ce n'est pas la première fois qu'il m'apparaît y avoir contradiction entre l'approche des éditorialistes de votre institution et celle des hommes lettrés et cultivés des samedis matins. Il y a peu de mois, par exemple, M. Jean-Ethier Blais, critique littéraire, laissait savoir un désir qui, à l'occasion, l'envahit: mettre tous les jouaux de l'est montréalais dans un camp de rééducation et les sevrer à jamais de leur bouteille de bière. Cette fois là, il nous semblait que cette intolérance était indigne d'un journal humaniste et même catholique. Aujourd'hui, les concepts marxistes qu'utilise M. Scully sont une belle incohérence dans l'articulation de la pensée du Devoir.

Comme l'a expliqué M. Laplante dans son papier sur "La grande tricherie", Le Devoir, journal libéral au sens américain du terme, ouvre ses pages aux opinions de toutes les tendances. Mais la rédaction, elle, a à exprimer une opinion qui l'engage sur la place publique. On me dira: il ne s'agit pas tant de la rédaction mais des éditorialistes. Et bien je crois que les critiques, s'ils doivent avoir droit de cité, s'ils jouent un certain rôle d'animation dans le milieu des arts, doivent aussi être tenus, par certaines grandes options, de joindre l'équipe du journal.

Il est déjà une contradiction dont souffre Le Devoir et c'est d'être fédéraliste alors qu'une majorité de ses lecteurs est indépendantiste. (Voyez le succès du P.Q. dans les milieux fortement scolarisés, montréalais et francophones). Mais cette épine au flanc du journal ne l'infirme pas, car la pensée constitutionnelle de M. Ryan est respectable et cohérente. On ne peut hélas dire la même chose de la pensée du Devoir sur certains plans, là où naissent les incohérences que j'ai présomptueusement relevées.

Richard QUEZEL

Montréal, le 2 avril 1973.

L'architecte du petit séminaire de Nicolet

Monsieur,

Dans le numéro du 28 mars dernier, votre journal, rapportant l'incendie du petit séminaire de Nicolet, écrit de l'architecte de cet édifice, l'abbé Jérôme Demers: "... il n'est pas impossible qu'il ait fait aussi des plans pour la cathédrale de Saint-Boniface détruite il y a quelques années dans un incendie."

Deux faits à signaler. D'abord, non seulement n'est-il pas impossible que M. Demers ait fait ces plans, c'est probable. Mgr Provencher de St-Boniface, en date du 6 juin 1829, écrivait à l'évêque de Québec de ses projets d'une nouvelle cathédrale puis ajoutait: "Je désirerais que M. Demers dressât le plan pour être envoyé le printemps prochain...". Le 9 avril 1830, l'évêque de Québec répondait: "M. Demers prépare dans le moment le plan de votre future église de Saint-Boniface. Il vous l'enverra aussitôt qu'il sera terminé." Comme Mgr Provencher allait passer les quelques mois suivants dans le Bas-Canada, il n'est plus question de M. Demers, sauf le 17 décembre 1834 alors que Provencher, écrivant toujours à l'évêque de Québec, faisait la demande suivante: "Si M. Demers, ou autres, avait la bonté de me faire un petit plan pour partager l'éventail des châssis de mon église qui sont à la gothique, il me rendrait service. J'ai adopté ce mode le croyant plus solide, mais le partage de cet éventail est difficile pour n'avoir pas des carreaux trop grands; peut-être pourrait-on donner un plan élégant sans cet inconvénient qui est grand ici parce que les grandes vitres sont difficiles à faire venir." (...)

(...) Deuxième fait à signaler. Cette cathédrale ne fut pas détruite par un incendie il y a quelques années mais il y a cent dix ans; plus précisément, entre 10 et midi, le 14 décembre 1860.

Lionel DORGE

Hamilton, Ont., le 29 mars 1973.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. À l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

Les femmes doivent franchir le mur de leur solitude

par HÉLÈNE PARDE-COUILLARD

On retiendra surtout de cette journée radiophonique mémorable du 29 mars cette phrase qui résume bien l'isolement de la femme contemporaine: "Les femmes doivent franchir le mur de leur solitude..." Dans la mesure où ce "happening" organisé par "Femme d'aujourd'hui" avait pour but de donner une voix aux femmes de toutes les régions pour s'exprimer grâce au media extraordinaire qu'est la télévision libre, cette 1500ème émission était réussie.

Mais dans la mesure où on avait quand même dû trier ces 230 femmes présentes et les choisir parce que justement celles-ci avaient solutionné leurs problèmes, on nous montrait un groupe de femmes enthousiastes spécialement actives et confiantes en elles, mais plus ou moins représentatives.

Dana la semaine aussi où on centrait la discussion de l'après-midi sur un thème philosophique et individualiste, on perdait dans la confusion et dans la stérilité une rencontre qui le matin – et en fin de soirée – promettait d'aboutir à autre chose qu'une introspection collective.

Le meilleur moment

Le meilleur moment: "L'Eglise n'a pas prévu de cérémonial spécial en cas de fausse-couche".

En matinée une discussion fraîche et calme centrée sur le cas précis des problèmes de la santé faisait ressortir combien ces ennuis bien spécifiques au monde féminin étaient difficiles à surmonter, créaient une certaine insécurité et n'avaient jamais fait l'objet d'études scientifiques très sérieuses. Des constatations positives et précises ont pu être faites: il faut replacer le problème de l'obésité dans son cadre social et mesurer ses causes psychiques. On a surtout déploré le manque de médecins et de dentistes dans les régions éloignées de Montréal et supplié qu'on forme beaucoup de femmes-médecins tout en couvrant par l'assurance-santé les frais d'examens et de soins dentaires et ophtalmologiques. On a honte que la société masculine qui nous gouverne ne puisse imposer aux facultés concernées des normes et des mesures socialement nécessaires.

Nous considérons comme historique la quasi-unanimité qui s'est faite autour du droit fondamental que devraient avoir les femmes devant les décisions concernant les maternités. Une excellente intervention de l'écrivain Andrée Maillet faisait ressortir l'hypocrisie de certaines prises de position dites humanistes et se récoltait des applaudissements très significatifs.

Enfin, on demandait que des recherches sur les effets psychologiques de la pilule anticonceptionnelle soient faites indépendamment des intérêts privés et commerciaux des compagnies pharmaceutiques. Il est évident qu'une possibilité de contrôle facile, efficace et sans aucun effet secondaire libérerait totalement les femmes: ce sont donc seulement elles qui pourront régler cette question. Pour être rassurées, il faudra encore attendre qu'il rentre beaucoup plus de femmes dans nos laboratoires de recherches. L'éducation sexuelle bien faite dans les écoles est évidemment rattachée à la solution à long terme de tous ces problèmes, et elle devient de plus en plus indispensable.

"Les assemblées féministes..."

L'après-midi: "voilà pouquoi je crains tellement ces assemblées féminines".

Que dire, en effet, des discussions pseudo-philosophiques de l'après-midi, sinon qu'il était dommage qu'on leur accorde tant de minutes dans les reprises du soir. Elles ont réussi une fois de plus à nous ridiculiser auprès des quelques bonnes volontés masculines prêtes à nous écouter un peu en soirée. Il y avait peu d'humour (sauf chez certaines Acadiennes) et on s'est beaucoup trop laissé aller au défoulement.

La comparaison du problème de la femme à celui des Noirs était intéressante mais peu nouvelle. On pouvait en retenir qu'il ne faudrait pas pratiquer la ségrégation nous-mêmes.

On s'est surtout embourbé en faisant brusquement discuter des comédiennes sur les rôles proposés à nos actrices. C'était trop loin des préoccupations immédiates. Une telle discussion aurait mérité mieux: des recherches en profondeur faite par des personnes compétentes et une émission très spéciale de "Femme d'aujourd'hui" sur le sujet.

Dès le début de l'après-midi de nombreuses participantes réclamaient qu'on passe plus vite sur les problèmes de la femme éducatrice, ce qui aurait eu le grand mérite de mettre l'enfant au centre des débats.

Quand on a fini par aborder le sujet, l'émotivité a conduit aux affrontements inévitables dans le domaine de l'éducation: affrontement entre les générations à cause du système de valeurs des plus anciennes contesté par les plus jeunes, plus matérialistes mais aussi d'esprit plus pratique; affrontement entre les conservatrices et les jeunes révolutionnaires beaucoup plus politisées que leurs aînées: des deux côtés l'esprit raisonnait, emprisonné par des schèmes de pensée étrangers, ce qui devait faire avorter la discussion; enfin, affrontement entre les spécialistes en éducation, sûres de leur solution, et les simples mères de famille de bonne volonté inquiètes et parfois dépassées.

Tout en vrac!

Il restait à régler en une petite demi-heure les questions relatives au couple, au travail des femmes et à leur engagement politique!

Une femme lucide faisait remarquer que la femme avait manqué son émancipation en la cherchant là où elle ne se faisait pas et en s'éloignant des valeurs naturelles fondamentales. Une autre soulignait qu'on demandait des prouesses aux couples (encore trop nombreux) dont le salaire minimum ne peut pas répondre aux besoins familiaux élémentaires, d'où des disputes et des frustrations inévitables non réglées par de beaux discours sur l'autonomie de la personne humaine! Croyait-on vraiment que la femme **obligée** matériellement d'aller travailler en usine ou comme femme de ménage faisait un travail libérateur épanouissant!

Il a fallu attendre longtemps pour qu'on mette enfin sur le tapis le travail à temps partiel organisé de manière à permettre une redistribution des tâches au niveau du couple. On restait sur sa faim pour le reste des débats car le moment était venu de faire le plus d'interventions possibles dans le minimum de minutes. Il ressortait de tout ça que l'équilibre entre activités familiales et activités professionnelles ne serait atteint que le jour où les hommes rechercheraient eux aussi cet équilibre.

Pour en arriver à un tel consensus il faudrait commencer par réviser le choix des textes de nos manuels de "lectures choisies" dès la petite école! Une seule participante a eu la lucidité de reconnaître (et c'était toujours la même) que les dés étaient jetés pour les femmes déjà adultes qui ne pourraient faire que du rattrapage. L'avenir repose sur nos filles et nos fils. Il sera à nous "le jour où une femme médiocre pourra réussir aussi bien qu'un homme médiocre" et où le pire ennemi de la femme qui se cherche encore ne sera pas la femme qui s'est déjà trouvée, et la méprise ou lui fait peur.

Que conclure?

Tout ce bavardage nous a prouvé qu'un monde de femmes n'est pas plus attrayant qu'un monde d'hommes et que nous avons terriblement besoin les uns des autres. Les deux interventions de M. Maurice Champagne, assez courageux pour rester jusqu'à la fin de la journée, permettaient d'espérer qu'avec des hommes de bonne volonté on pourrait régler bien des choses: lui, avait compris que dans la société actuelle on fait peser une responsabilité beaucoup trop lourde sur la femme dont l'homme a de plus en plus besoin, écrasé qu'il est lui aussi dans son univers mécanique de plus en plus inhumain.

On pourra respecter l'autre quand on admettra qu'une personne n'a humainement pas le droit d'en contrôler une autre au point de supprimer son identité. Il faudra apprendre à communiquer avec les hommes. Voilà un bon moyen: une suggestion qui a reçu un appui unanime, celle de changer l'heure de l'émission de "Femme d'Aujourd'hui" pour la présenter quand toute la famille est disponible, c'est-à-dire le soir, quand mari et fils, et fille sont là pour nous écouter.

Plan de développement de l'enseignement des langues

— Suite

De plus, le ministère permettra aux écoles françaises d'offrir aux Eglises autres que catholiques la possibilité de prendre en charge l'instruction religieuse des enfants à l'école chaque fois que les nombres d'enfants le permettent et que les Eglises sont prêtes à assumer cette charge.

c) **Langues et culture d'origine des immigrants.** Mesures facilitant le maintien de la langue et de la culture d'origine des immigrants:

– à l'élémentaire et au secondaire, les Eglises intéressées pourront dispenser l'enseignement religieux non seulement dans la confession de l'enfant, mais aussi dans sa langue maternelle.

– au secondaire, des options correspondant aux langues maternelles des immigrants (grec, portugais, hébreu, etc.) seront ajoutées.

d) Programme de sensibilisation des élèves et du personnel des écoles à la présence des immigrants (concours, rencontres, documents audio-visuels, etc.)

La plupart des mesures préconisées pour l'intégration des immigrants exigent la coordination de certaines politiques du ministère de l'Education, du ministère de l'Immigration et du ministère des Affaires sociales. Un groupe de concertation interministériel sera constitué à cette fin.

Au niveau des opérations, un groupe de travail interministériel (Immigration et Education) devra coordonner l'ensemble des programmes éducatifs dispensés aux immigrants. Au MEQ, deux postes de professionnels devront être créés pour s'occuper de l'intégration scolaire des immigrants.

Cette équipe de fonctionnaires disposera de ressources financières:

– pour faire appel à des consultants à honoraires pour les travaux de recherche, d'élaboration de programmes, de matériel didactique, d'instruments de mesure et la préparation de programmes de perfectionnement ou de recyclage de maîtres;

– pour organiser des stages de formation de maîtres spécialisés (frais d'organisation et bourses).

Pour la région métropolitaine de Montréal, une équipe d'encadrement, rattachée à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, sera responsable de l'intégration scolaire des immigrants pour l'ensemble des commissions scolaires de la région:

– 1 coordonnateur régional de l'enseignement aux immigrants

– quatre assistants polyglottes pour l'établissement de contacts avec les parents, les transporteurs, les principaux.

– 1 agent administratif

– 1 contrôleur d'absences

– 1 animateur pédagogique

– 1 équipe de secrétariat

c) **Ressources locales**

Les commissions scolaires organisant des classes spéciales pour les immigrants devront se doter des ressources humaines et matérielles nécessaires i.e. personnel administratif, personnel enseignant et de suppléance, personnel de surveillance, équipement des classes, matériel didactique, transport des élèves, etc.

lettres au DEVOIR

Pourquoi combattre la haine par la haine ?

Sous la rubrique "Libre opinion" du 28 mars dernier, nous pouvons lire un article de M. Marcel Duhaime intitulé: "Quand la haine tient lieu de gouvernement". Au premier abord, le titre semble faire une constatation très pertinente sur la situation politique du Québec, situation, toutefois, qui se compare avantageusement à celle d'autres pays. Ce qui déçoit cependant dans l'opinion émise par M. Duhaime, c'est la façon dont il se prend, consciemment ou non, au "fil étroit" de sa propre mesure, et tombe ainsi dans la contradiction.

Quand il parle du gouvernement, et plus spécifiquement du premier ministre ainsi que des ministres de la justice et du travail, pour leur reprocher un "langage de la haine" de même qu'une politique injuste à l'égard des travailleurs, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il ne ménage pas ses qualificatifs. Il appelle le gouvernement "la clique du petit mâle gringalet"; "la bande de voyous qui prend plaisir à sa propre violence"; et il compare le régime Bourassa à celui des "colonels"! Le premier ministre est Robert "Simard" alias Bourassa, ou encore il sera question des "lâches insipides à la Bourassa". Jean Cournoyer, lui, est traité de "Tartuffe notoire et opportuniste", Jérôme Choquette, d'"agresseur maladif", etc., etc....

Je suis syndiqué et éducateur comme l'est M. Duhaime et je déplore grandement qu'on se laisse aller à la haine et aux injustices inévitables qu'elle engendre. Si cela est vrai pour nos gouvernants, ce l'est tout autant et peut-être davantage pour un éducateur. M. Duhaime est président de l'Association des éducateurs de l'ouest de Montréal, et il n'est pas sans savoir que c'est à nous qu'incombe la lourde tâche de travailler à débarrasser nos sociétés de ce fléau. Il doit le savoir puisqu'il le dénonce... Mais ce qui est décevant, c'est de constater avec quelle balourdise il tombe dans une attitude contradictoire. Je ne lui reproche pas de dénoncer les injustices et les déficiences dans les attitudes de nos gouvernants actuels. Je crois au contraire que c'est un devoir essentiel pour tout citoyen responsable. Mais je lui reproche une façon d'aborder les choses qui enlève du poids à sa critique et de l'efficacité aussi... Car d'après son attitude (et tant mieux si je me trompe), il ne "porte pas dans son coeur" nos gouvernants, et c'est peut-être par ce côté qu'il leur ressemble le plus.

Si nous voulons qu'une dénonciation de l'injustice porte ses fruits, elle devra aussi viser à déceler et à neutraliser les sources mêmes de l'injustice. Et nous découvririons alors une haine aussi injustifiée qu'arbitraire et qui habite, du moins en puissance, le coeur de tout homme. Je dis bien injustifiée et arbitraire, car qui n'a jamais commis d'erreur? Que nous soyons patrons ou syndiqués, si nous laissons la haine se déployer dans nos vies, nous pourrons toujours trouver de prétendues bonnes raisons pour la justifier. Un ardent syndicaliste se donnera corps et âme à la cause des travailleurs et haïra tous ceux qui y font obstacle! Un patron "consciencieux", au nom de l'ordre et de la paix, fustigera les écarts de conduite des "dangereux anarchistes"! Et tous deux ont la certitude d'être dans la vérité et d'avoir la justice avec eux. Car ne dénoncent-ils pas l'injustice et la haine que les "autres" entretiennent à leur endroit?

On veut faire une révolution, une "vraie", mais toujours on oublie que la révolution véritable appelle un changement véritable. Et ceci est vrai aussi pour nous, Québécois, soucieux de bâtir une société juste et fraternelle.

Jacques MARTINEAU
Noranda, le 31 mars 1973.

la parole du jour

"Il y a un moment pour toute chose et un temps pour tout faire sous le ciel: tantôt enfanter et tantôt mourir; tantôt planter et tantôt arracher; tantôt tuer et tantôt guérir; tantôt détruire et tantôt bâtir; tantôt pleurer et tantôt rire; tantôt gémir et tantôt danser; tantôt lancer et tantôt ramasser; tantôt embrasser et tantôt s'abstenir; tantôt chercher et tantôt perdre; tantôt garder et tantôt jeter; tantôt déchirer et tantôt coudre; tantôt se taire et tantôt parler; tantôt aimer et tantôt haïr; c'est tantôt la guerre et tantôt la paix... Quel intérêt avons-nous à tant de peine prise? Si je regarde le métier que Dieu donne aux hommes, chaque chose qu'il fait peut se comprendre en son temps, mais il a mis dans leur coeur le désir de considérer l'ensemble du temps alors que personne ne peut saisir ce que Dieu fait du début à la fin." – Qohélet 3,1-11 (troisième siècle avant JC)

"L'amour est plus fort que la mort... Les grandes eaux ne pourront l'éteindre ni les fleuves le submerger." – Cantique des Cantiques 8,6-7 (cinquième siècle avant JC)

HMH
Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Jean O'Neil
Les hirondelles
roman

Vers trois heures du matin, l'aube se mit à poindre et la mer se retirait.
Il s'avança dans la vase.
Il se demande s'il était à la fin du monde ou au commencement.
Où qu'il regardât devant lui, c'était la vase.
Là où il n'y en avait plus, c'était la brume.
Il savait que le jour allait se lever sur une ile devant lui.
Il était comme un homme au commencement du monde ou à la fin du monde.

C'était à lui de finir ou de commencer.

Collection L'arbre — $3.25

Pour la thérapie
"PRIMAL SCREAM"
La société de psychanalyse et de thérapie "Primal Scream" de Montréal
516 est, rue Sherbrooke
Tél.: 844-8651

LÀ C'EST LE TEMPS!


HO-DO
EN EMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITE
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

le château d'aujourd'hui
une merveilleuse histoire de bien-être...

6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143
Château d'aujourd'hui

VIENT DE PARAÎTRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR
LA VIE SEXUELLE
par Dr Lawrence Crawey, Dr James Malfetti,
Dr Ernest Stewart et Dr Nini Vas Dias.
• Reproduction, rôles respectifs de l'homme et de la femme, grossesse et naissance, développement psychosexuel, préparation au mariage, planning familial, etc.
• Une vaste documentation expliquant toutes les phases du développemet sexuel de l'être humain.
En vente partout au prix de $3.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

Une entrevue de Robert Stanfield:

Douze victoires au Québec feraient toute la différence

par André Bellemare, de la PC

"Je crois que le Québécois ne me connaît pas bien; mais j'en ai rencontré beaucoup lors de mes passages dans cette province et je les ai toujours crus amicaux à mon égard. Il me semble aussi que l'électeur du Québec me trouve assez sympathique."

C'est un homme de 58 ans de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition aux Communes, qui se livre ainsi, six mois après que son parti n'eut réussi à faire élire que deux candidats au Québec, aux élections générales du 30 octobre 1972.

Plus confiant que jamais de s'emparer du pouvoir à la prochaine confrontation électorale, avec une majorité absolue des sièges, le leader conservateur ne semble pas garder la moindre rancune envers les électeurs québecois qui, à toutes fins pratiques, l'ont empêché de prendre les commandes du pouvoir l'automne dernier.

Au cours d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne, M. Stanfield a indiqué qu'au contraire, son parti, assuré d'un appui solide dans les autres provinces, d'après lui, intensifiera sa présence au Québec et tâchera de démontrer, comme en 1958, que les libéraux ne sont pas invincibles au Québec, "comme quelques-uns paraissent le croire".

Le chef conservateur, s'exprimant tantôt en français tantôt en anglais au cours de l'entretien, ne se laisse pas emporter pour autant par l'enthousiasme et estime que si son parti décrochait une douzaine de victoires au Québec, elles suffiraient à faire toute la différence entre le pouvoir et l'opposition à Ottawa.

"Pendant la période 1968-72, explique-t-il, on ne nous a pas tellement écoutés au Québec, et même au niveau du Canada, nous n'avons pas été pris au sérieux; et il était donc difficile de mettre au point une organisation solide et de dénicher des candidats de prestige.

"Aux dernières élections, notre parti est tout de même parvenu à présenter un homme comme M. Claude Wagner au Québec.

"Désormais, le contexte se présente différemment. Je ne veux pas prétendre que les Québécois nous appuieront seulement parce que les électeurs des autres provinces le font en majorité.

"Je crois plutôt que nous avons une bien meilleure chance de faire comprendre aux électeurs du Québec ce que les conservateurs sont en mesure de faire pour eux comme pour tous les Canadiens.

"En 1968 et 1972, par exemple, l'organisation n'était pas bien rodée au Québec, les personnalités bien connues n'osaient pas se porter candidats pour nous et il y a toujours cette vieille tradition libérale à vaincre. Je conserve bon espoir de voir la situation se redresser en notre faveur".

M. Stanfield est bien conscient de la force du Crédit social dans certaines régions du Québec mais il y voit là plutôt un vote de protestation contre le gouvernement libéral au pouvoir depuis 1963.

"Il est assez difficile d'évaluer l'impact créditiste, souligne-t-il dans un français passablement amélioré.

"Cependant, un vote en faveur des créditistes me parait tout d'abord comme une manifestation de protestation.

"Maintenant, les Québécois savent qu'il existe une alternative aux libéraux de M. Trudeau et c'est le parti conservateur, qui a démontré le 30 octobre qu'il pouvait tout aussi bien diriger le pays.

"Les électeurs du Québec peuvent maintenant voter pour un changement de gouvernement, et je crois que plusieurs d'entre eux le souhaitent. Ceux qui, par tradition, votent pour le Crédit social en signe de protestation contre l'administration libérale, accorderont leur appui aux conservateurs, en bonne partie, pour réaliser précisément ce changement à la direction des affaires du pays, au prochain scrutin général.

A ce propos, le chef conservateur, qui semble résigné à remplir son rôle de chef de l'Opposition après avoir à quelques reprises réclamé la démission du premier ministre Trudeau, ignore pendant combien de temps encore se maintiendront la stratégie libérale et le soutien du Nouveau parti démocratique. "Il est difficile de prévoir la période pendant laquelle les néo-démocrates continueront de maintenir les libéraux au pouvoir.

"Même là, advenant une défaite du gouvernement sur une question importante en Chambre, le premier ministre Trudeau pourrait utiliser la formule de son prédécesseur, M. Pearson, en 1968, et commander ensuite un vote de confiance.

"Depuis le temps que le NPD appuie le gouvernement, il est probable qu'il se rallierait aux libéraux pour l'adoption d'une telle motion de censure et permettrait ainsi à l'administration libérale de gouverner encore pour une autre période", explique M. Stanfield qui trouve bien amusante l'accusation "d'affamé de pouvoir" lancée contre lui par des libéraux et néo-démocrates.

D'ici à ce que la campagne électorale soit déclenchée, M. Stanfield a beaucoup de pain sur la planche pour assurer, notamment, une présence plus constante de son parti au Québec et renforcer ses positions dans les autres provinces, de manière à assurer la relève à Ottawa.

Le handicap le plus sérieux que doit surmonter M. Stanfield au Québec est la difficulté de communiquer aisément avec la population francophone.

Il avoue bien simplement, du reste, qu'une meilleure connaissance de la langue française lui serait d'un atout précieux dans sa popularité auprès des Québécois.

Présentement, le chef conservateur suit, pendant deux à trois heures par semaine, des cours de français dispensés par un professeur de la Fonction publique.

De plus, indique-t-il, il converse le plus possible en français avec le personnel francophone de son bureau afin de tâcher de polir sa langue seconde.

"J'aime beaucoup apprendre cette langue, mais comme elle est difficile à maîtriser", dit-il.

La venue de M. Marcel Masse, député indépendant de Montcalm à l'Assemblée nationale du Québec, au sein du Parti conservateur, semble poser encore certaines difficultés.

A ce sujet, M. Stanfield signale qu'il l'a rencontré "par hasard" à un congrès des conservateurs, à Toronto, il y a quelques mois.

Il ne l'a pas revu depuis lors et souhaiterait le rencontrer dans un avenir prochain "car, de toute façon, M. Masse voudra bien me parler avant de prendre une décision quelconque", dit M. Stanfield.

suites de la première page

ENGUEULADE

D. Lévesque, est reconnu comme un parlementaire paisible et de commerce facile. C'est rarissime de le voir s'emporter. Mais l'intervention du député Claude Charron l'a fait "grimper dans les rideaux" du salon de la Race. Durant de longs instants, il ne parlait plus, il criait.

Il aura fallu tout le poids du président de la Chambre, Me Jean-Noël Lavoie, pour mettre fin à ce qu'un autre député de l'opposition qualifiait de "bataille". A la demande du président de la Chambre, le leader du gouvernement retirait l'expression "voyou". Mais le péquiste Charron accusait avec plus de vigueur encore le gouvernement d'avoir menti. Aussi, il se voyait retirer son droit de parole pour le reste de la séance qu'il termina renfrogné et la jambe croisée par-dessus le dossier de son siège.

MONT WRIGHT

mé qu'il avait transmits l'ordre de cesser le démontage lorsqu'il n'y avait pas de grue au contremaître général, M. Lorne Berg. Cependant, il a reconnu que le jour de l'accident il n'avait pas averti M. Berg qu'il avait envoyé la grue à un autre point du chantier.

D'autre part, le surintendant Guay a déclaré qu'il n'était pas monté sur la plate-forme qui s'est effondrée pour vérifier les travaux préparatoires de son démantèlement, particulièrement la mise en place et la soudure de quatre poutrelles d'acier qui devaient les soutenir au moment où l'on aurait retiré les 36 vérins sur lesquels elle reposait, et qu'il n'avait appris qu'après l'accident que cette poutrelle de soutien n'avait que six pouces de largeur au lieu de huit.

M. Guay avait auparavant lui-même surveillé le démantèlement des plates-formes de quatre autres silos et il avait indiqué aux soudeurs comment fixer les poutrelles de soutien. Avant le démontage de la plate-forme du premier silo, M. Scraba aurait expliqué à M. Guay comment procéder; M. Guay a ajouté que l'ingénieur de Mannix, M. Vic Lemecha, lui avait dit d'utiliser des poutrelles de six pouces mais au cours d'une rencontre subséquente, il lui avait déclaré que prendre plutôt des poutrelles de huit pouces de largeur.

Pourquoi avoir utilisé dans le cas de la plate-forme qui s'est effondrée des poutrelles de six pouces de largeur qui étaient déjà assemblées et qui avaient déja servi, alors que pour les quatre plates-formes précédentes on avait eu recours à des poutrelles neuves de huit pouces?

Le surintendant de Mannix a dit ignorer tout de cette affaire. D'autre part, un autre témoin, M. Guy Fortin, soudeur, a déclaré qu'il avait coupé les poutrelles de six pouces à la demande de M. Roger Gélinas, contremaître des soudeurs et subalterne de M. Guay.

M. Fortin a déclaré que M. Gélinas lui avait indiqué de prendre des poutrelles qui étaient déjà assemblées et avait plus de huit pouces et qu'il lui avait donné l'ordre d'utiliser des poutrelles qui étaient déjà essemblées et qui avaient servi auparavant.

M. Fortin a ajouté qu'il ignorait à ce moment-là à quoi devraient servir ces poutrelles mais que lui-même ne les aurait jamais utilisées pour soutenir la plate-forme "parce qu'elles n'étaient pas assez fortes pour cela".

On se rappelle que M. Gélinas avait déclaré qu'il avait réclamé des poutrelles de six pouces à la demande de M. Jacques Rioux, qui les a soudés à la plate-forme tandis que ce dernier a affirmé à l'enquête qu'il n'avait jamais demandé des poutrelles de six pouces de largeur mais qu'il n'avait fait que souder le matériel qu'on lui avait fait parvenir.

D'autre part, le surintendant de Mannix a dit qu'il ignorait quel poids pouvait supporter la plate-forme ainsi que la capacité de résistance des quatre poutrelles de soutien. Un expert du ministère du Travail a déjà témoigné pour dire qu'au moment de l'effondrement ces poutrelles supportaient quelque 54,000 livres de matériaux et qu'une bonne partie de ceux-ci étaient entassés d'un même côté du silo.

Enfin M. Guay a reconnu qu'il avait été question que l'on installe un câble de sécurité au dessus du silo auquel les travailleurs auraient pu attacher leur ceinture de sécurité; plusieurs témoins ont affirmé que lorsqu'ils travaillaient sur la plate-forme, ils ne pouvaient attacher leur ceinture à quoi que ce soit. M. Guay a précisé qu'un tel câble n'a pas été posé et qu'il n'avait jamais reçu l'ordre de le faire.

L'UNION NATIONALE

par M. Paul: contrat négocié pour la construction d'un bureau de voirie à Boucherville ($125,000 à Wilfrid Bédard); construction d'une morgue à Québec en vertu d'un contrat négocié ($250,000 à François Jobin Inc.); contrats négociés pour travaux de climatisation aux édifices du Parlement (M. Rourke Ltée $200,000); contrats négociés pour l'entretien des systèmes mécaniques et électriques des complexes G et H (AV-Teeth Inc. Sherbrooke $1.9 million), le contrat de cautionnement de fidélité des employés civils octroyé en circuit fermé (Laurin Beaudry, Filion et Dansereau de Montréal $170,724); l'octroi de contrats négociés de plusieurs millions pour la construction de routes sur la Côte-Nord (Firme Simard-Beaudry), etc...

Parmi les autres cas où M. Paul voit la possibilité de favoritisme, il mentionne l'autorité de M. Paul Desrochers dans le choix et la nomination de hauts fonctionnaires, l'attribution de la plupart des contrats de publicité du gouvernement à trois firmes "dirigées par des piliers du parti libéral", les dépenses "somptuaires" du gouvernement dans ses relations avec les pays étrangers et particulièrement celles de M. Yves Michaud, commissaire général à la coopération.

Le député unioniste de Maskinongé a également mentionné un cas concernant l'ex-premier ministre libéral, M. Jean Lesage. M. Paul a en effet demandé des explications sur une compensation de $741,000 versés à la compagnie J. H. Dupuis, dont le procureur était M. Jean Lesage, parce que le contrat qu'elle détenait avait été annulé après l'élection du gouvernement Bourassa.

■ aujourd'hui

A 9h, début d'un séminaire d'une journée sur la gérontologie à l'hôpital Douglas, 6875 boulevard LaSalle.

•

A 9h15, début d'un atelier de deux jours organisé par la Campagne des fédérations sur les garderies et centres de jours publics et privés, au Centre marial montfortain, 4300 rue Bossuet, à Montréal.

•

A 12h30, M. Joe F. Lobosco est conférencier au déjeuner-causerie hebdomadaire du Club Kiwanis International, à la Maison du commerce, 1080 Côte du Beaver Hall, à Montréal.

•

A 17h45, soirée consacrée à l'éducation professionnelle au niveau collégial, au collège Ahuntsic, 9155 rue Saint-Hubert, à Montréal, sous les auspices de l'Institut des ingénieurs du Canada.

•

A 20h, conférence de M. Shlomo Wiseman devant The Concert Society of the Jewish People's Schools and Parents Schools, à la résidence de M. et Mme Morris Goodman.

•

A 20h, le Bread and Puppet Theatre présente le chemin de la croix, en français, au collège Marie-Victorin, 7000 rue Marie-Victorin.

•

A 20h30, réunion spéciale des enseignants de la région des Bois-Francs, à la salle de la Légion canadienne, 34 rue Sainte-Marie, à Victoriaville, pour aborder les sujets suivants: l'emprisonnement des chefs syndicaux et le bill 89.

À la mémoire de Roger Vigneau

Une messe sera célébrée à 19h30, jeudi, 5 avril, à la chapelle du Pavillon Lalemant du Collège Jean-de-Brébeuf, pour le repos de l'âme de M. Roger Vigneau, mort accidentellement le 29 mars à Mont Saint-Hilaire et inhumé le 2 avril à Trois-Rivières.

Agé de 58 ans et demeurant à la Montée des Trente du Mont Saint-Hilaire, M. Vigneau a succombé aux blessures qu'il a subies en tombant de son cheval.

Diplômé du Collège Jean-de-Brébeuf, M. Vigneau avait été professeur d'histoire dans cette institution où il s'était principalement illustré par la conception qu'il se faisait de l'athlétisme. Beaucoup d'anciens élèves ont conservé un excellent souvenir de Roger Vigneau, "philosophe des sports", instructeur d'athlétisme et de ski. Il avait aussi fondé il y a quelques années une école d'équitation au New Jersey.

Un témoin qui brillait par son absence

La séance d'hier de la commission d'enquête sur le crime organisé a été fort brève puisque le seul témoin qui devait être entendu dans la journée, le bookie Gary Ball, était absent malgré le sub poena qui lui enjoignait d'être présent.

Les commissaires ont donc dû ajourner leurs travaux à ce matin alors que le frère de Gary, Gordon Ball doit être entendu. Entre-temps, ils ont émis un mandat d'amener contre Gary Ball.

Les frères Ball qui ont déjà témoigné sommairement au mois de février, ont été convoqués pour expliquer plus en détail leurs activités depuis de nombreuses années dans le bookmaking et les prêts d'argent. Ils sont actuellement propriétaire d'une compagnie de finance, Presidential Mortgage & Acceptance Corporation.

Le témoignage des frères Ball s'inscrit dans l'étude plus en profondeur du bookmaking à Montréal qu'entreprend pour les prochaines semaines la commission d'enquête.

Un octroi de $25,000 à un festival du film

Le premier festival international du film sur l'environnement, qui doit se tenir à Montréal du premier au 10 juin prochain, a reçu une subvention de $25,000 du ministère provincial de l'Environnement. Le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, a aussi accepté la vice-présidence du comité d'honneur de cette importante première. L'autre vice-président est M. Aurelio Paccei, président du Club de Rome. La présidence a été accordée à M. Maurice Strong, directeur exécutif de la section de l'environnement aux Nations unies.

Le festival a aussi reçu $20,000 d'Environnement-Canada et prévoit recevoir bientôt $40,000 du bureau des festivals du Canada.

L'organisation de ce premier festival parrainé par l'Ecole polytechnique et par la faculté de génie de l'Université de Toronto va bon train. Les organisateurs ont confirmé hier qu'ils avaient déjà reçu plus d'une centaine d'inscriptions pour autant de films. Un délégué du festival, M. Roger Blais, entreprend une tournée dans 35 pays pour sensibiliser la communauté artistique et pour recueillir une soixantaine de films qui représenteront officiellement les pays visités.

La date limite pour poser les candidatures ayant été reportée à la mi-avril, on espère en recevoir environ 250. Il y aura des prix pour les films d'amateurs, pour les cours métrages, pour les longs métrages et aussi pour des affiches. Le but du festival est de faire connaître les films sur l'environnement et d'utiliser le cinéma pour susciter un débat public sur la question.

La CSN peut poursuivre Radio-Saguenay Limitée

Dans un télégramme adressé au Syndicat des employés et techniciens en radio et TV Saguenay-Lac St-Jean (CSN), le ministre du Travail, M. John Munro, consent à ce qu'une poursuite soit prise contre Radio-Saguenay Limitée pour avoir imposé un "lock-out" le 19 janvier 1973, violant ainsi l'article 152 du code et de plus autorise le syndicat à poursuivre la compagnie en vertu des articles 146 du code fédéral du travail, concernant le changement de conditions de travail et pour infractions aux articles 130 et 120 du même code.

Le syndicat des employés et techniciens en date du 22 janvier avait fait une requête en ce sens, suite à l'expulsion des salariés du 19 janvier par quelque 18 policiers municipaux de la ville de Jonquière.

L'employeur, Radio-Saguenay Limitée, a tenté de faire rejeter la requête du syndicat, sans succès.

Marcel Pepin devra retourner à Orsainville dès cet après-midi

par François Barbeau

Libéré hier matin de la prison d'Orsainville pour lui permettre d'assister au conseil confédéral de la CSN, le président de cette centrale syndicale, M. Marcel Pepin, devra regagner sa cellule dès cet après-midi, alors qu'on lui avait donné tout d'abord la permission de prolonger son séjour à Montréal jusqu'à vendredi matin.

C'est ce qu'il a expliqué hier après-midi aux délégués réunis en assemblée, peu après son arrivée dans la métropole. "Ce matin, avant d'être "expulsé" d'Orsainville, la direction générale des centres de détention m'a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de me laisser sortir, puisque la réunion d'aujourd'hui devait porter sur l'emprisonnement des trois chefs syndicaux", a déclaré M. Pepin.

Après quelques explications, a-t-il poursuivi, on a consenti à ma libération temporaire jusqu'à jeudi après-midi.

M. Pepin, qui ne devait prendre la parole que demain après-midi au conseil confédéral, s'adressera donc aux délégués ce matin pour leur dire que "son emprisonnement, c'est plus sérieux que la détention de trois individus", et leur faire part de son opinion sur "certains problèmes".

Le conseil confédéral de la CSN se déroule d'ailleurs sous le tème de la libération des présidents des trois centrales syndicales, détenus depuis deux mois à Orsainville.

Avant de dresser une stratégie d'action en vue de la libération des trois présidents, les délégués hier ont entendu divers exposés sur le thème qui les intéressait, dont une analyse juridique du bill 89 déposé à l'Assemblée nationale en décembre et dont certains articles interdisent la grève dans les services essentiels, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Dans l'après-midi, M. Mario Dumais, de l'UQAM, a présenté un exposé portant sur l'étude économique des relations actuelles entre l'économique et le politique, puis M. Guy Ferland de la CSN a développé les grandes lignes du volume récemment publié par la CSN, "La grande tricherie," qui s'attache à jeter la lumière sur l'information au Québec.

En soirée, la Fédération de la construction devait plonger au coeur du problème en présentant des moyens concrets pour obtenir la libération des chefs syndicaux.

Jusqu'à maintenant, le président de la CEQ, M. Charbonneau, a été le seul des trois présidents à ne pas bénéficier de congé de la prison d'Orsainville. Hier, on a annoncé qu'il aurait 30 heures et demie de liberté surveillée, aujourd'hui et demain, pour lui permettre d'assister aux séances du conseil d'administration de la Corporation des enseignants.

L'autorisation accordée prendra effet aujourd'hui à 12h30 et se terminera le six à 20 heures.

Une délégation constituée de membres du conseil d'administration de la direction générale, d'employés et de présidents de syndicats d'enseignants de la région de Québec se rendra accueillir M. Charbonneau dès sa sortie d'Orsainville à midi.

L'emprisonnement des chefs syndicaux québécois sera d'autre part la raison de la venue au Québec lundi prochain du président de la Confédération mondiale du travail, M. Maurice Boudaloux. Cette Confédération, dont M. Marcel Pepin est vice-président, s'est vivement élevée contre l'emprisonnement de MM. Pepin, Laberge et Charbonneau.

M. Boudaloux a laissé entendre à Bruxelles hier qu'il ne projetait pas de façon immédiate de rencontrer le premier ministre du Québec, M. Bourassa.

La Confédération mondiale du travail, qui compte près de 14 millions de membres affiliés, a déjà demandé au premier ministre québécois de permettre une réunion de M. Boudaloux et des trois chefs syndicaux. M. Boudaloux aimerait aussi rencontrer les membres du cabinet de M. Bourassa.

L'organisation a qualifié d'incomplète la réponse qu'elle a obtenue de M. Bourassa acceptant que M. Boudaloux puisse le rencontrer, mais ne faisant pas allusion aux chefs syndicaux.

A moins d'une réponse plus complète, M. Boudaloux n'entend pas rencontrer le premier ministre durant son séjour, qui pourrait durer une semaine.

Le 10 avril, il participera à Montréal, à la salle du Plateau, à un colloque international sur la libération des trois présidents québécois.

La valeur des exportations assurées par la SEE a atteint $461 millions en 72

OTTAWA – Dans son rapport annuel, déposé mardi aux Communes par le ministre de l'Industrie et du Commerce, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) révèle que la valeur des exportations assurées par elle en 1972 a atteint $461 millions, tandis que la valeur des contrats de financement d'exportations signés par elle s'est chiffré par $283 millions.

Au surplus, la SEE a assuré, sur l'autorisation du gouvernement, pour $38 millions d'exportations et assuré en 1972 pour 4.7 millions d'investissements canadiens à l'étranger.

Ces diverses opérations financières ont permis à la Société de doubler son revenu net, qui s'est établi l'année dernière à $8.7 millions.

Les prêts consentis par la SEE ont été fortement concentrés en 1972 dans quatre secteurs, qui sont comptables à eux seuls de plus de 80 pour cent des exportations assurées: le matériel de transport (30%), la production d'énergie (22%), les télécommunications (17.7%) et la métallurgie (8.2%).

En revanche, près de 70 pour cent de l'assurance-crédit consentie par la SEE ont servi à financer l'exportation de trois catégories de produits: les produits de la forêt (33%), les produits sidérurgiques (20%), et les produits agricoles (13%).

En outre, l'assurance-crédit a servi à financer des exportations destinées surtout à l'Europe (42%.), à l'Amérique du Sud et à l'Amérique centrale. Antilles comprises (24 pour cent) et à l'Amérique du Nord (15 pour cent).

Suivent, dans l'ordre, les huit pays qui ont principalement bénéficié des accords de financement de la SEE en 1972. (On notera la forte concentration des crédits en Amérique latine.)

Yougoslavie: 59 millions; Brésil: 49.4 millions; Venezuela: 28.5 millions; Mexique: 24.4 millions; Pérou: 21.2 millions; Turquie: 21 millions; Jamaïque: 18.5 millions; Argentine: 17.5 millions.

Les autres prêts sont tous inférieurs à 15 millions. Ils ont été octroyés à la Bolivie, la Colombie, la Grèce, Israël, le Kenya, les Philippines, le Portugal, la Roumanie et la Zambie.

80 logements à Pointe-Gatineau

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral a octroyé un prêt de $831,250 pour la construction de logements destinés aux personnes à faible revenu à Pointe-Gatineau, Qué.

Ce prêt permettra la construction d'un édifice de trois étages et demi à charpente de bois qui groupera 24 studios et 56 appartements d'une chambre et renfermera les services de lessive et de récréation.

Tous les logements au rez-de-chaussée seront aménagés pour être habités par des personnes âgées ou infirmes.

Mission en Chine

OTTAWA (PC) – Le ministre canadien des Mines, de l'Energie et des Ressources, M. D. Macdonald dirigera une mission pétrolière composée de 35 Canadiens en République populaire de Chine, du 22 avril au 6 mai. Cette mission fait suite à une visite de six semaines effectuée au Canada en septembre et octobre 1972, par un groupe d'experts chinois en pétrole.

Une affaire de coeur

Main dans la main

La Campagne des Fédérations

Accusation de la CEQ

L'enseignement aux enfants inadaptés présente une incohérence flagrante

par Gilles Provost

La formation offerte par les universités québécoises dans le domaine de la formation des maîtres spécialisés pour les enfants inadaptés ou handicapés ne répond absolument pas aux besoins de la société québécoise et présente une incohérence flagrante, a affirmé hier la Centrale des enseignants québécois (CEQ) en rendant public un dossier sur le sujet.

Ce dossier, rédigé par Mme Nicole Ranger-Durocher (après consultation avec le personnel scolaire impliqué), étudie méthodiquement les programmes offerts par les universités et en souligne les nombreuses lacunes. Le dossier de la CEQ ne se limite pas à cet aspect négatif mais propose 26 recommandations susceptibles de corriger la situation. Le document va jusqu'à préciser quels éléments devraient être inscrits à ces programmes de cours et quelle importance on devrait accorder à chacun d'eux.

Le document propose aussi un bon nombre de mesures susceptibles d'améliorer la coordination entre les universités, et sur bien des points, il est intéressant de noter que ces recommandations rejoignent certaines que vient de publier le Conseil des Universités.

Mme Ranger-Durocher et la vice-présidente de la CEQ, Mlle Micheline Sicotte, ont expliqué hier aux média d'information qu'environ 100,000 jeunes devraient bénéficier de services spéciaux en raison de leurs handicaps physiques ou psychologiques. Présentement, environ 60,000 enfants disposent de normes spéciales alors qu'il n'y en avait que 3,000 en 1960.

Si la CEQ reconnaît l'effort du ministère de l'Education pour assurer des services qui n'existaient pas il y a quelques années, elle souligne que la situation actuelle produit peu de résultats encourageants, à cause d'une grande pénurie de personnel vraiment qualifié. La plupart du temps, a-t-on expliqué, on accentue les handicaps des enfants en les mettant à l'écart des autres et en ne les rendant jamais capables de réintégrer les classes régulières.

Selon la CEQ, il y aurait place pour près de 5,000 spécialistes supplémentaires dans le système actuel, mais le manque de coordination entre les universités, l'insuffisance des cours offerts, les restrictions imposées à l'admission des étudiants, et divers autres facteurs font qu'il est impossible de répondre aux besoins.

"Cela n'empêche pas le gouvernement de subventionner des cours dans des spécialités où il y a déjà un surplus de personnel", signale la CEQ.

Même si le dossier rendu public hier dénonce l'insuffisance des services offerts par les universités dans ce secteur, la CEQ estime que les universités ne sont pas seules responsables: le ministère de l'Education aurait dû dresser un inventaire de ses besoins, définir la formation correspondante et en informer officiellement les universités, ce qu'il n'a pas fait.

Concernant les universités, la CEQ dénonce les incohérences qui existent au niveau des pré-requis, des équivalences de diplômes et des normes d'admission aux cours de formation des maîtres pour l'enfance inadaptée: Selon la région où il travaille, l'enseignant qui veut se perfectionner pourra être admis sans problèmes ou on exigera jusqu'à onze cours de cégep comme pré-requis! La CEQ signale qu'il s'agit là d'un gaspillage coûteux, et pour l'enseignant et pour le gouvernement.

C'est pourquoi la CEQ demande que les universités aient toutes les mêmes exigences et qu'on admette sans discussion tous les enseignants qui ont déjà un brevet d'enseignement ou deux années d'expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée.

Analysant les programmes eux-mêmes, la CEQ fait remarquer que certains types d'inadaptation rencontrés dans les écoles sont absents des programmes universitaires et que plusieurs autres sont à peine effleurés en quelques cours.

On signale aussi des lacunes au niveau des concentrations, concernant les secteurs comme le langage, la logique-mathématique, la psycho-motricité. Enfin, on regrette que les programmes destinés à former des généralistes ne donnent pas au moins une spécialisation en même temps. On note aussi que fort peu de programmes tiennent compte des problèmes particuliers aux milieux défavorisés.

La CEQ signale par ailleurs que plusieurs universités n'offrent pas suffisamment de stages pratiques et ne tirent nullement profit de l'expérience concrète que peuvent avoir les étudiants à temps partiel qui enseignent aux inadaptés pendant la journée.

On demande que la plupart des cours soient accessibles aux étudiants à temps partiel, qu'on améliore la communication avec les milieux scolaires impliqués et qu'on facilite le passage d'une université à l'autre en mettant un peu d'ordre dans le fouillis des programmes existants. A cette fin, la CEQ propose une sorte de programme-cadre susceptible de mieux répondre aux besoins que se font sentir.

Une attitude anti-syndicale

QUEBEC (PC) – Le Service de pastorale du diocèse de Québec a dénoncé publiquement, hier, ce qu'il appelle l'attitude anti-syndicale de la direction du Pavillon Saint-Dominique dans le conflit qui oppose celle-ci à ses 24 employés syndiqués, en grève depuis le 19 mars 1972.

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'archevêché, le directeur de la pastorale, l'abbé Jacques Bernard, et le directeur diocésain du Conseil d'action catholique, M. Jacques Caron, ont demandé à la direction de l'institution de "reprendre les négociations en faisant des propositions susceptibles de rapprocher les deux parties plutôt que des propositions de plus en plus inacceptables".

Ils ont révélé que les membres du Service de la pastorale avaient résolu à l'unanimité, moins deux abstentions, lors d'une assemblée tenue vendredi dernier, de se dissocier publiquement des gestes de la direction du Pavillon Saint-Dominique. Le service de pastorale estime que ces gestes sont contraires à l'enseignement social de l'Eglise.

Parlant au nom de leurs collègues, les deux porte-parole ont en outre réclamé la publication d'un rapport sur ce conflit préparé par le laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval et qui peut, selon eux, "faire la lumière dans l'esprit de ceux qui doutent encore".

Ce rapport a été remis au début du mois de mars aux religieuses dominicaines qui administrent le Pavillon Saint-Dominique, une institution pour personnes âgées.

Les religieuses possèdent un droit de veto sur la publication des résultats de cette étude en vertu d'une entente conclue avec le laboratoire d'histoire religieuse.

Hull favorise sa fusion avec 10 municipalités de l'Outaouais

HULL (PC) – Un rapport municipal, rendu public mardi, favorise nettement la fusion de Hull et des 10 municipalités avoisinantes de la région de l'Outaouais.

Préparé par le gérant municipal, M. Aimé Desjardins, le rapport de 225 pages rejette le statu quo en raison du fait que la ville a besoin d'espace pour son expansion. Le rapport préfère de plus la fusion complète à une fusion partielle.

Une fusion partielle réunirait à Hull les municipalités situées à l'ouest de la rivière Gatineau, c'est-à-dire Aylmer, Lucerne, Deschênes et Hull-Ouest, tandis que celles situées à l'est de la rivière Gatineau, Pointe-Gatineau, Touraine, Gatineau, Templeton, Templeton-Oust et Templeton-Est, formeraient une deuxième entité municipale.

En décembre 1971, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi favorisant le regroupement des municipalités.

Depuis cette époque, Hull et les municipalités avoisinantes se sont opposées au projet. Dans l'ensemble, quatre mémoires régionaux ont rejeté la fusion complète; il s'agit de Hull-Ouest, Lucerne, Aylmer, et les sept municipalités situées à l'est de la rivière Gatineau.

Par ailleurs,le rapport de Hull souligne plusieurs précédents et avantages en faveur du regroupement.

Durant les 19 dernières années, il y a eu 14 annexions dans la région de l'outaouais, dont seulement huit ont été effectuées par la ville de Hull.

Le rapport précise de plus que la population de Hull se chiffrant par 63,580 en 1971 ne vivait que sur 7.68 pour cent du territoire régional, tandis que Lucerne, avec uniquement six pour cent de la population régionale, possédait 25 pour cent du territoire.

La région compte huit forces policières séparées et huit services d'incendie ainsi qu'un nombre total de 767 employés municipaux permanents qui pourraient être tous intégrés dans le cadre d'une consolidation administrative.

Le grand problème que cite le rapport consiste dans le nom des rues: il y a 336 noms identiques dans la région, dont six rues Champlain et cinq rues Cartier, Dollard, Laval et Notre-Dame.

Nomination aux Affaires sociales

QUEBEC – Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, annonce la nomination du Dr David R. Kinloch au poste de directeur de la planification des Services de santé du ministère.

Le rôle du Dr Kinloch consistera plus précisément à concevoir et à proposer, en matière de santé, les objectifs que suggère l'analyse des besoins de la population et de formuler, à la lumière des options susceptibles d'être retenues et des critères de choix appropriés, les moyens qui permettront de les atteindre.

M. Kinloch apporte à ses nouvelles fonctions une longue expérience dans le domaine des services de la santé.

Après avoir fait de la pratique générale à Victoria en Colombie-Britannique de 1959 à 1961, le Dr Kinloch fut à l'emploi du ministère de la Santé et du Bien-être national au Yukon avant d'être nommé directeur de Services de santé pour le même ministère dans les territoires du Nord-Ouest.

Il occupa ensuite le poste de directeur des Services de santé au département de la santé publique à Boston au Massachusetts, de 1967 à 1971, celui de directeur médical du plan d'assurance dans les Services de santé ontarien en 1971 et 1972, et enfin celui de directeur des soins médicaux au ministère de la Santé de l'Ontario en 1972.

La ville de Gentilly aura sa deuxième usine nucléaire

QUEBEC – Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, annonce que le gouvernement du Québec a autorisé l'Hydro-Québec à conclure un protocole d'entente avec l'Energie atomique du Canada afin d'ajouter un deuxième groupe nucléaire d'une puissance de 600,000 kilowatts à celui qui existe déjà à Gentilly, près de Montréal.

Les travaux doivent commencer dès cette année de façon que le nouveau groupe soit mis en service en 1979. C'est l'Hydro-Québec elle-même qui dirigera les travaux.

Pour répondre aux exigences de l'Hydro-Québec, l'Energie atomique du Canada a offert un type de groupe nucléaire qui a déjà fait ses preuves et que l'Ontario-Hydro a choisi pour la grande centrale de Pickering, à 20 milles de Toronto, et aussi pour celle de Bruce, sur les bords du lac Huron.

Le groupe no 2 de Gentilly servira à la fois à combler les besoins du Québec à partir de 1979 et à continuer de former le personnel nombreux et hautement spécialisé dont l'Hydro-Québec aura besoin pour les centrales nucléaires de l'avenir. Il y a suffisamment d'espace à Gentilly pour qu'il y ait là, éventuellement, un complexe nucléaire de 2 à 3 millions de kilowatts.

M. Bourassa a précisé que le gouvernement du Québec a autorisé l'Hydro-Québec à conclure un protocole d'entente avec l'EACL sous réserve de l'approbation subséquente du conseil des ministres.

Une suggestion dénuée de sens, déclare l'ACC

TORONTO (PC) – "La création d'une commission de révision des prix des aliments est dénuée de sens." C'est ce qu'a déclaré, la présidente de l'Association canadienne des consommateurs, Mme Maryon Brechin. Selon la présidente, le plus important potentiel de la commission sera la publicité.

Lundi, le comité spécial sur les tendances des prix à l'alimentation a recommandé aux Communes la création d'une commission indépendante de révision des prix alimentaires.

Mme Brechin a souligné que la Commission serait toutefois en mesure d'enquêter sur la hausse des prix et informer le consommateur lorsqu'elle pourra certifier que des producteurs ou autres intermédiaires réalisent des profits excessifs. Elle a conclu que la Commission pourra diffuser des rapports d'enquête qu'elle pourra faire des recommandations au ministre de la Consommation.

Le STOP demande de contrer davantage la pollution atmosphérique

Le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a reçu hier une pétition signée par 8,000 Montréalais qui réclament des mesures plus énergiques pour contrer la pollution de l'air à Montréal.

Ces signatures ont été recueillies par STOP, un mouvement qui se consacre à la lutte contre la pollution, dans le cadre d'une semaine sur la pollution de l'air, du 19 au 24 février dernier.

Après avoir discuté avec M. Hanigan pendant plus d'une heure, le représentant de STOP, M. Bruce Walker, a déclaré que M. Hanigan s'était montré extrêmement attentif à leurs revendications et qu'il avait même exprimé sa confiance de faire bientôt adopter des amendements aux règlements qui donneraient satisfaction aux citoyens.

Le STOP réclame que la ville informe davantage la population sur l'état de la situation de la pollution, sur les règlements en vigueur, sur les dangers de la pollution, sur les procédures légales entreprises pour faire respecter les règlements, etc.

On demande aussi que la ville encourage davantage le recours aux transports en commun, édicte des normes plus sévères sur le contenu en soufre de l'huile à chauffage et prenne des mesures pour faire diminuer la concentration de particules en suspension.

Enfin, on demande de concentrer la lutte dans certaines régions plus durement touchées et de proclamer éventuellement l'état d'urgence à l'échelle de régions plus restreintes plutôt qu'à l'échelle de la ville au complet.

DÉCÈS

DENIGER Berthe. A Montréal, le 3 avril 1973 à l'âge de 72 ans, est décédée, Berthe Déniger, célibataire, fille de feu Joseph Antoine Déniger et de feu Marie-Louise Carli. Elle laisse ses soeurs: Blanche (Mme Inez Leduc) et Rolande. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 avril. Le convoi funèbre partira du Salon Paul & Fortin No 835 rue Laurier est, pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 1:00 heure. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE Rév. Père Adrien, Père Blanc à Magog le 3 avril 1973 à l'âge de 86 ans, 6 mois est décédé, le Père Adrien Laberge, Frère de Adélard, Lucien et Marius. Il laisse également plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 avril. Le convoi funèbre partira de la Maison des Pères Blancs no 11,100 Boul. l'Acadie à 9 heures pour se rendre à l'église Ste-Martine de Châteauguay où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: F. Brisebois Inc.

Le Baron Otard V.S.O.P.



Fine Champagne V.S.O.P. Baron Otard

Un aristocrate de Cognac arrive au Canada

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

Menus à prix fixe
Faites votre choix

$6.00

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de :
Crêpe au Homard
½ doz. Esgargots
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon
Vichyssoise

Choix de :
Pétoncles de Digby,
Éperlans de l'Atlantique,
Fillet de Perche Océan,
Croquettes au Thon,
Filet de Sole,
Pâtisserie

$9.00

(taxe et pouboire non inclus)

Choix de :
Crêpe au Homard
Coquetel de Crevettes

Choix de :
Soupe à l'Oignon,
Soupe aux Huitres,

Choix de :
Daurade de Floride,
Sole Anglaise,
Steak Minute,
Scampi,
Cuisses de Crabes Alaska

Choix de :
Pâtisserie
Meringue Glacée

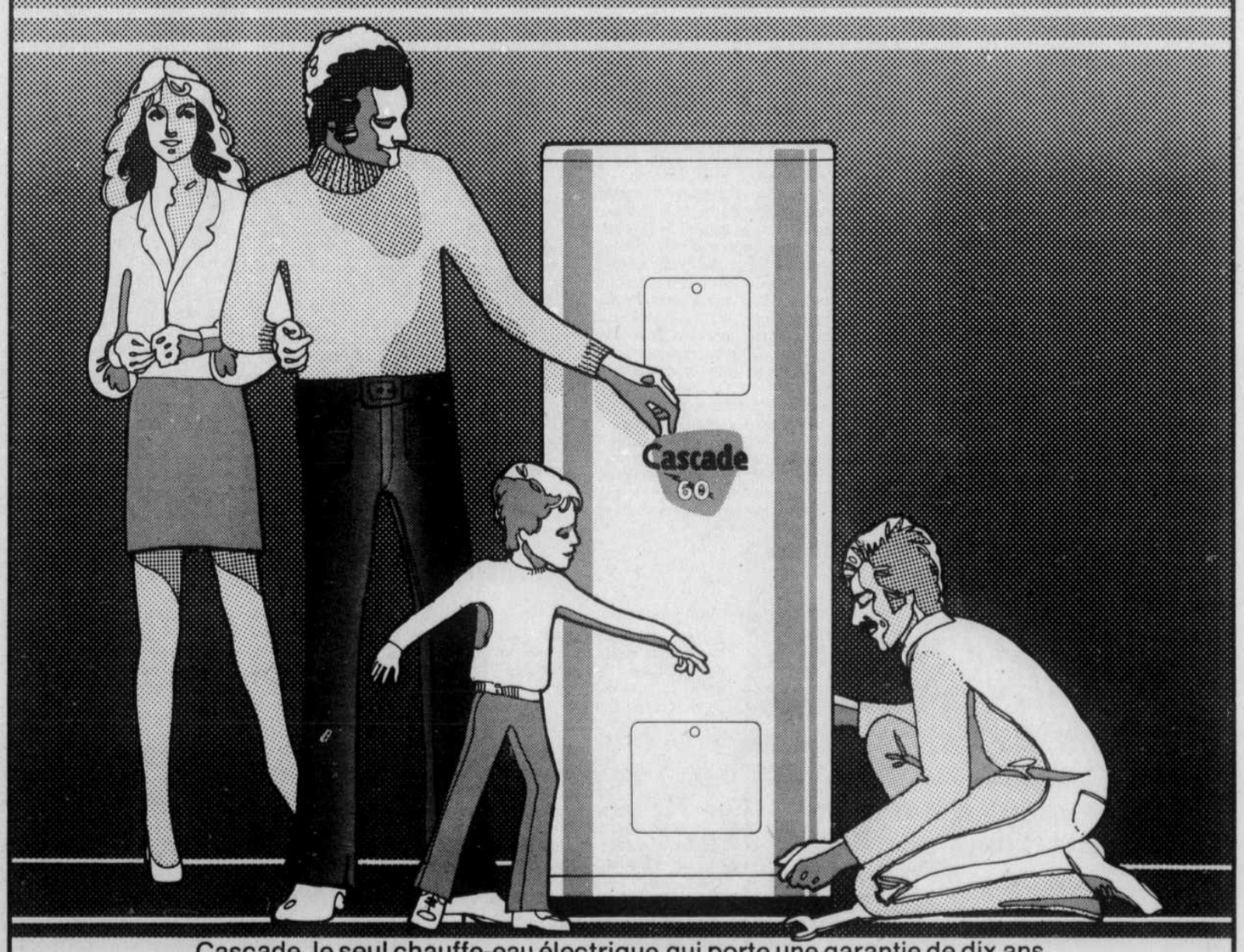
chez Desjardins

1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS : 866-9741

On vit d'amour et d'eau chaude

Faites comme nous: consultez un dépositaire Cascade. Il est de bon conseil, en plus de posséder la solution logique à votre problème d'eau chaude.

Cascade 60
$2.25 par mois



Cascade, le seul chauffe-eau électrique qui porte une garantie de dix ans.

Les Entreprises Gabriel Inc.
1150 est, rue Villeray
Montréal 328
Téléphone: 274-4327

F. Lavallée Inc.
1879-A, rue Holy Cross
Montréal 205
Téléphone: 768-6646

Charles Bélanger et Fils Ltée
1268 est, rue Bélanger
Montréal 330
Téléphone: 273-7281

M. Filiault Distributeur et Service Co.
Entrepreneurs en plomberie et chauffage
8280, boul. Pie IX
Montréal 456
Téléphone: 728-3666

J.C. Lauzon Ltée
12080, boul. Laurentien
Montréal 389
Téléphone: 334-4560

Paquin Inc., *plomberie*
3609, rue Monselet
Montréal-Nord 459
Téléphone: 322-3547

J.C. Plumbing Ltée
10360, boul. St-Michel
Montréal-Nord 459
Téléphone: 388-1961

J. Demers Ltée
10705, rue Racette
Montréal-Nord 460
Téléphone: 324-1370

Plomberie Ville-Émard Inc.
2519, rue Raudot
Montréal 206
Téléphone: 769-3739

Arthur Noël Inc.
1977, rue Papineau
Montréal 133
Téléphone: 521-8525

G. Davidson Inc.
3692 est, boul. Gouin
Montréal-Nord 459
Téléphone: 321-4355

Jetté et Frères Ltée
140, 2e avenue
Cité de Lasalle
Téléphone: 366-0330

Un pont aérien américain pour soutenir Phnom Penh?

WASHINGTON (AFP) – M. Elliot Richardson, secrétaire américain à la Défense, a déclaré hier que les Etats-Unis pourraient être amenés à établir un pont aérien à Phnom Penh pour empêcher la capitale khmère de tomber aux mains des communistes.

M. Richardson, qui venait de déposer devant une commission parlementaire, a déclaré aux journalistes à sa sortie du Congrès que les Etats-Unis poursuivraient leurs bombardements aériens sur le Cambodge pour empêcher les Nord-Vietnamiens et les guérilleros de couper complètement toutes les voies d'accès à Phnom Penh.

L'aggravation de la situation militaire au Cambodge a accru hier les préoccupations des dirigeants américains à l'égard des intentions de Hanoï. Mais l'amiral Thomas Moorer, chef d'état-major interarmés, qui accompagnait M. Richardson au Congrès, a déclaré de son côté qu'il ne voyait pas de menace immédiate d'effondrement complet des défenses gouvernementales devant l'offensive adverse.

Les sources officielles américaines s'attendent à ce que les communistes intensifient leurs activités militaires à l'occasion du nouvel an cambodgien qui tombe cette année le 13 avril. Les services de renseignements estiment cependant que leur objectif n'est pas de s'emparer de Phnom Penh mais d'assurer leur accès au Sud-Vietnam.

"Il existe une possibilité que la situation devienne suffisamment grave pour rendre nécessaire un pont aérien vers Phnom Penh", a toutefois déclaré M. Richardson aux journalistes.

Dans un pays qui veut oublier le Vietnam

Thieu pris entre Nixon et le Sénat

WASHINGTON (par l'AFP) – Le président Nguyen Van Thieu du Sud-Vietnam est arrivé hier soir à Washington où il risque d'être victime de la controverse entre le président Nixon et le Congrès à majorité démocrate sur la poursuite de l'engagement des Etats-Unis en Indochine.

Pendant les deux journées qu'il va passer dans la capitale, le président Thieu va plaider la cause de son pays devant les dirigeants réticents de la Chambre et du Sénat et devant une opinion publique divisée. Il donnera une conférence de presse au National Press Club et une interview télévisée à la chaine CBS. Il recevra des délégations de la fédération syndicale AFL-CIO et des organisations d'anciens combattants.

Son but est de s'assurer que l'aide économique massive et l'aide militaire limitée que M. Nixon vient de lui permettre à San Clemente ne seront pas compromises par le perpétuel conflit d'autorité entre le président et le Congrès sur l'engagement des Etats-Unis à l'étranger.

Le climat de sa visite à Washington est alourdi par le mécontentement croissant du Congrès devant l'intensification des bombardements américains au Cambodge et les allusions des dirigeants du Pentagone à une reprise des bombardements au Vietnam. Les libéraux démocrates ont déjà menacé de faire obstacle à toute aide au Sud-Vietnam tant que l'intervention militaire américaine en Indochine n'aura pas complètement cessé.

Onze organisation pacifistes qui n'ont pas complètement "démobilisé" après la signature des accords de paix ont constitué un "comité d'accueil à Thieu" (Welcome Thieu Committee) qui va tenir, aujourd'hui une manifestation de protestation à proximité du National Press Club lorsque le président du Sud-Vietnam y prendra la parole.

Le président Nixon a voulu minimiser la confrontation avec les adversaires de sa ferme politique indochinoise en restant en Californie tout le temps que le président Thieu sera à Washington. Mais celui-ci n'en risque pas moins d'être pris entre l'arbre et l'écorce et d'être mal reçu par un pays qui n'aspire qu'à oublier le cauchemar du Vietnam.

A la suite de la publication du communiqué commun Nixon-Thieu, le porte-parole de la délégation du GRP à la conférence de la Celle-Saint-Cloud a diffusé, hier matin, une déclaration accusant les Etats-Unis de "maintenir leur engagement militaire et leur ingérence dans les affaires intérieures du Sud-Vietnam", en "violation flagrante" de l'accord de Paris sur le Vietnam.

Le porte-parole, qui s'abstient de mentionner explicitement les entretiens et le communiqué de San Clemente, reproche au gouvernement de Washington de promettre d'augmenter l'aide militaire à ce gouvernement, de "proférer de nouvelles menaces et calomnies à l'encontre du GRP et la RDV" et enfin d'intensifier les bombardements au Cambodge.

Dans les milieux diplomatiques de la capitale sud-vietnamienne on souligne notamment la phrase du communiqué affirmant que les deux présidents "sont parvenus à une concordance totale de leurs points de vue". A elle seule, cette phrase indique que le président Thieu a obtenu le soutien du président Nixon pour son régime dans la période d'après-guerre.

Dans les mêmes milieux, on relève en même temps que "le président Nixon a informé le président Thieu du vif intérêt qu'il porte aux réunions entre les représentants des deux parties sud-vietnamiennes" de la Celle-Saint-Cloud. Ces réunions doivent, selon l'accord de Paris, aboutir à la création d'un "Conseil national de concorde et de réconciliation nationales" pour la préparation de nouvelles élections en vue d'un règlement politique.

De toute évidence, estiment les observateurs aux Etats-Unis, le chef d'Etat américain a invité son interlocuteur à redoubler d'efforts pour arriver à un modus vivendi avec le Vietcong. M. Nixon estimerait en effet que les infiltrations nord-vietnamiennes d'hommes et de matériel ne cesseront que lorsque le GRP ne se sentira plus menacé et lorsque la "drôle de paix" qui sévit au Sud-Vietnam depuis l'accord de paix du 27 janvier, cédera le pas à un arrêt réel des hostilités, conséquence d'un compromis politique.

Envisagées sous cet angle, les craintes d'une partie de l'opinion publique américaine de voir M. Nixon se saisir d'un prétexte quelconque pour ranimer la guerre seraient sans fondement. A la lumière des deux journées d'entretiens au sommet qui viennent d'avoir lieu à San Clemente où, du moins, de ce qui en a transpiré, certains observateurs pensent maintenant que le président américain n'a pas d'autre souci, en fait, que de se débarrasser une fois pour toutes de l'affaire indochinoise.

Lon Non, homme fort du Cambodge, démissionne

PHNOM PENH (par l'AFP) – Le maréchal Lon Nol, président de la république khmère et chef du gouvernement cambodgien, a accepté la démission du général Lon Non, ministre attaché à l'Intérieur.

Celui qui était considéré jusqu'à présent comme l'homme fort du régime de Phnom Penh, le général Lon Non, qui est aussi le frère cadet du maréchal Lon Nol, chef de l'Etat, aurait indiqué que sa démission avait pour but de "permettre d'arranger les choses", apprenait-on hier de source bien informée dans la capitale khmère. Le ministre de l'Intérieur aurait également précisé qu'il n'entendait pas être un obstacle à une éventuelle solution politique, ajoute-t-on de même source.

Sa démission est, selon les observateurs, une nouvelle étape de la lutte politique engagée à Phnom Penh pour la vice-présidence de la république par le "petit frère" contre le général Sisowath Sirik Matak, ancien président du Conseil, soutenu par les Américains.

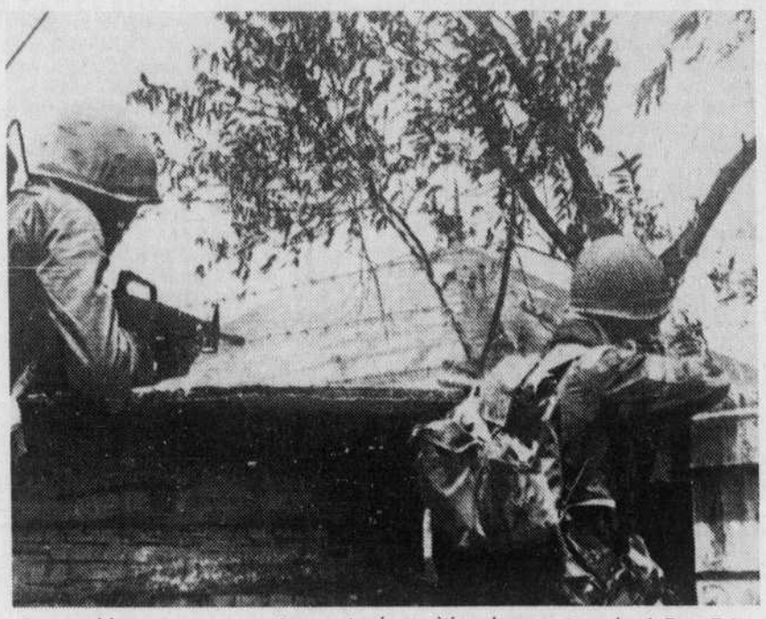
Agé de 40 ans, le général Lon Non a connu une ascension rapide dès le lendemain du renversement du prince Norodom Sihanouk, le 18 mars 1970. Alors commandant de la gendarmerie nationale, il devenait général deux ans plus tard, puis ministre chargé de l'application de la politique du ralliement, enfin ministre chargé de l'Intérieur. Après le bombardement manqué contre le palais présidentiel par le gendre du prince Sihanouk, l'instauration de l'état d'urgence avait permis au général Lon Non d'accroître encore ses pouvoirs. Nombre d'opposants furent arrêtés et il est rapidement apparu que derrière l'écrasement du "complot ennemi" se déroulait en fait une lutte acharnée pour le pouvoir, en particulier pour la nomination à la vice-présidence, celle-ci devant devenir le véritable siège du pouvoir en raison de l'état de santé du maréchal Lon Nol. Toutefois, il est encore trop tôt pour dire si la démission du général Lon Non est une défaite de ce dernier ou un simple recul tactique.

Par ailleurs, le comité de la Défense nationale, présidé par des généraux, a décidé que neuf membres de la famille royale seront envoyés devant un tribunal militaire, pour activités contre la république.

Il s'agit des quatre enfants du prince Sihanoux et de cinq membres de sa parenté.

Phnom Penh est depuis tôt hier matin, une ville presque totalement privée d'électricité. Vers quatre heures du matin un violent incendie s'est déclaré dans la plus importante des deux centrales qui alimentent la ville, provoqué, déclare-t-on à l'Electricité du Cambodge, par une surchauffe des groupes électrogènes.

Ceux-ci datent parfois d'une trentaine d'années et étaient prévus pour les besoins d'une ville de six cent mille habitants, chiffre que l'afflux des réfugiés a fait plus que doubler.



Deux soldats gouvernementaux ont pris position dans un temple, à Dey Eth, à 17 milles de Phnom Penh. L'étau se resserre autour de la capitale. (Téléphoto AP)

200 autres Américains encore détenus en Asie?

MANCHESTER (par AFP) – Deux cents Américains au moins sont encore retenus prisonniers en Chine, au Laos et au Cambodge, a révélé hier le journal Manchester Union Leader.

Le quotidien cite le révérend Paul Lindstrom, un pasteur spécialiste des questions indochinoises, qui déclare détenir ses informations de source militaire, de la CIA et d'agents de renseignements sud-vietnamiens. Selon lui, 64 pilotes américains au moins ont été transférés de leur prison du Laos en Chine d'octobre 1971 à janvier 1972. Ils se trouvent maintenant dans des camps de la province du Yunan, juste au nord de la frontière laotienne".

Le département d'Etat a déclaré en réponse à ces allégations qu'aucune information sérieuse ne permettait de supposer que des prisonniers de guerre américains aient été transférés du Nord-Vietnam et du Laos en Chine populaire où ils seraient actuellement détenus.

Le porte-parole du département d'Etat a ajouté que le pasteur Lindstrom avait déjà manifesté depuis des années une tendance à faire des révélations basées sur de prétendus renseignements confidentiels qui s'étaient toujours avérés inexants.

Les recherches s'organisent pour retrouver les disparus d'Indochine

SAIGON (AFP) – L'équipe militaire quadripartite chargée de la recherche des militaires disparus en Indochine – environ 1,300 Américains – a tenu sa première réunion officielle hier matin sur la base de Tan Son Nhut, à Saigon.

Un porte-parole américain a déclaré que sur proposition du chef de la délégation américaine, le colonel B.H. Russell, les quatre représentants (Etats-Unis, Saigon, Hanoi et GRP) ont adopté les mêmes procédures et méthodes de travail que la Commission quadripartie pour l'application du cessez-le-feu, maintenant dissoute, ainsi que le même système de rotation de la présidence des réunions et le même drapeau orange-rouge.

L'équipe quadripartite se réunira trois fois par semaine, les mardi, mercredi et samedi.

Le délégué américain a également demandé que l'équipe examine en priorité le rapatriement des cadavres de militaires décédés en captivité et définisse plus clairement le statut des "disparus au combat".

Le chef de la délégation américaine a également annoncé que les Etats-Unis étaient prêts à établir une liaison aérienne entre Saigon et Hanoi par avion militaire de transport C-130 (venant de Thaïlande) avec départ de Saigon tous les mercredi et retour le lendemain. Cette proposition a également été acceptée par "l'autre côté", a précisé le porte-parole américain. Le représentant du Nord-Vietnam a toutefois demandé que le premier vol ait lieu samedi prochain afin de permettre de transporter de Hanoi à Saigon le chef de la délégation nord-vietnamienne, le colonel Tran Nguyen Do. Ce n'est qu'après l'arrivée du colonel Do que la délégation nord-vietnamienne pourra discuter du problème du rapatriement des corps, a déclaré le porte-parole américain.

La prochaine réunion de l'équipe quadripartite est prévue pour aujourd'hui.

Télégramme pro-Minh à Washington

SAIGON (AFP) – Le groupe de l'opposition sud-vietnamienne soutenant le général Duong Van Minh ("le grand Minh"), comprenant des sénateurs, des députés et des intellectuels, a adressé hier un télégramme au président Nixon demandant que le gouvernement des Etats-Unis soutienne le peuple vietnamien en faisant appliquer au Sud-Vietnam les libertés démocratiques.

Le même télégramme a été adressé aux présidents du Sénat américain et de la chambre des représentants. Il est signé de 48 personnalités sud-vietnamiennes et invoque l'Article onze de l'accord de Paris sur le cessez-le-feu, garantissant les libertés démocratiques et demandant la réalisation de la réconciliation et de la concorde nationale.

Le général Minh n'a pas signé lui-même le télégramme au président Nixon et au Congrès américain mais tous les autres signataires, dont 7 sénateurs, 31 députés et dix avocats, professeurs, ingénieurs, juges ou anciens généraux, font partie du groupe de conseillers qui travaillent avec le grand Minh dans le but de former un rassemblement que les observateurs considèrent comme le noyau d'une troisième force se situant entre le président Nguyen Van Thieu et les communistes.

Les 12 informés

SAIGON (par l'AFP) – Le gouvernement de la république du Vietnam a décidé d'informer les douze membres de la Conférence internationale signataires de l'acte final du 2 mars 1973, à Paris, de l'attaque "communiste" contre la base de Tong Le Chan, écrivait hier l'agence gouvernementale Vietnam-presse,

C'est la première fois que l'une des parties signataires des accords de Paris sur le Vietnam saisit la Conférence internationale d'un cas de violation du cessez-le-feu.

Deux journalistes américains relâchés

SAIGON (AFP) – Deux journalistes américains qui avaient été capturés lundi par des troupes "communistes" dans la province de Quang Ngai (centre Annam) ont été relâchés hier matin, apprend-on à Saigon.

Il s'agit de Daniel Southerland, 36 ans, correspondant du Christian Science Monitor et d'une femme, Frances Fitzgerald, journaliste au New Yorker et auteur du best-seller sur le Vietnam Fire in the Lake. Daniel Southerland a annoncé sa libération, en téléphonant hier soir à son épouse, depuis la ville de Quang Ngai. Il doit rentrer à Saigon dans le courant de la journée.

Daniel Southerland et Frances Fitzgerald étaient en reportage dans la région de Quang Ngai et se trouvaient seuls sans chauffeur ni interprète, lorsqu'ils ont été capturés par des Vietcong à Son Tinh, près d'une position gouvernementale située à environ 10 km au nord de la capitale provinciale.

Ils ont été gardés quarante-huit heures, mais ont toujours été correctement traités, a indiqué hier soir Daniel Southerland dans sa conversation téléphonique avec son épouse.

Libérés hier matin, ils ont été conduits sur une route et ont ensuite marché jusqu'au moment où ils ont retrouvé les lignes gouvernementales.



Les Editions du Jour annoncent le lancement de **Sortie Exit Salida** par Suzanne-Jules Lefort, sur notre photo. C'est à l'âge de 17 ans qu'elle tricota **Sortie Exit Salida,** son deuxième manuscrit dans lequel "tous les personnages et incidents sont purement chimériques et relèvent du mensonge". En fait, il s'agit là, dans cet ouvrage, de l'histoire d'une solitude qui n'est en fait qu'une porte de sortie face à la réalité de la vie. **Sortie Exit Salida** par Suzanne-Jules Lefort est en vente partout au prix de $2.50. (Publireportage)

Le piano "Champlain"



de Sherlock-Manning

Vous avez le talent
nous avons l'instrument!
Venez le voir.

VASTE CHOIX D'ORGUES ET DE PIANOS
NEUFS ET USAGÉS À PRIX RAISONNABLES.
CHOIX VARIÉ DE MUSIQUE EN FEUILLES

VENEZ VOIR LA MERVEILLE DES MERVEILLES...
LE PIANO MASON & RISCH, MODÈLE S-15-F/1

STUDIOS D'ORGUES HAMMOND
Dominique Boulet

SIÈGE SOCIAL: 1401 ouest, rue Legendre, bureau 301, Montréal 355, P.Q. Tél.: 384-2551

CENTRE-VILLE
1434, McGill College (Métro McGill)
845-3211
ORGUES ET PIANOS NEUFS ET USAGÉS

CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN
Boul. Labelle
Chomedey, Laval
681-2559
ORGUES HAMMOND

PLACE VERSAILLES
Sherbrooke - coin Hippolyte-Lafontaine
354-8140
ORGUQ HAMMOND, PIANOS, GUITARES, BATTERIES, etc

K-MART POINTE-CLAIRE
195, boul. Hymus (coin St-Jean)
695-7623
ORGUES HAMMOND, PIANOS

Faites lire dans votre main
lors du diner à la chandelle au
Maharajah Restaurant
2124 Drummond 844-5702
Stationnement gratuit à l'intérieur

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SESSION D'ÉTÉ
(JUILLET - AOÛT)

PROGRAMMES DE CERTIFICATS
CHACUN DE CES PROGRAMMES COMPREND TRENTE (30) CRÉDITS ET EST COURONNÉ PAR UN CERTIFICAT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.
— Animation de la vie étudiante
— Animation pédagogique des bibliothèques
— Aptitude à l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire
— Enseignement des mathématiques au secondaire
— Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
— Enseignement du français à l'élémentaire
— Enseignement du français au secondaire
— Pédagogie audio-visuelle
— Sciences familiales

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
LES ÉTUDIANTS PEUVENT OBTENIR UN BACCALAURÉAT EN RÉUSSISSANT TROIS (3) CERTIFICATS.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 15 MAI
Nous regrettons de ne pouvoir accepter de demandes d'admission après cette date.

Brochure sur demande

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

diffusée
tous les jours à
8:35 heures
17:06 heures

Votre Médecin de Famille



émission de
LA FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC

CKAC|73

L'OEA démarre avec le problème cubain

WASHINGTON (par Jean Hurteau, de l'AFP) – Dès la première minute, hier matin, d'une réunion inter-américaine, le secrétaire d'Etat américain William Rogers, a dû entendre une pressante demande de levée des sanctions contre Cuba.

Deux autres demandes qui donnent l'atmosphère de cette réunion ont également été formulées: que de telles réunions ne siègent pas à Washington et que toute l'Organisation des Etats américains (OEA) soit révisée de fond en comble.

L'OEA, une organisation régionale de 23 membres, groupe les républiques latino-américaines, à l'exception de Cuba, exclue voici neuf ans, et les Etats-Unis dont la voix à jusqu'ici été prédominante.

En prononçant le discours inaugural d'une assemblée générale des ministres des Affaires étrangères qui durera quinze jours, le ministre des Affaires étrangères de la Barbade, George C. Moe, n'a pas attendu trente secondes pour poser le problème cubain.

Pour lui, les sentiments nationalistes ne font que croître et chaque pays d'Amérique a le droit de choisir la voie qu'il veut pour son développement, fut-elle marxiste-léniniste.

Une telle affirmation va à l'encontre de l'obstination que le gouvernement du président Richard Nixon continue à démontrer en maintenant un état de guerre froide vis-à-vis de Cuba et en usant de toute son influence pour que les paus latino-américains le suivent dans cette voie.

Le ministre des Affaires étrangères de la Barbade s'en est également pris avec beaucoup d'énergie à la politique de désintéressement (low profile), qui a été instaurée voici trois ans par le président Nixon.

Selon lui, il y a là une preuve de plus que, malgré leurs déclarations de principe, les Etats-Unis ne sont pas intéressés à une véritable coopération avec l'Amérique latine.

Sur un ton plus diplomatique, le secrète général de l'OEA, l'équatorien Galo Plaza, n'a pas caché sa "profonde préoccupation" devant la dégradation des relations entre Washington et les pays du Sud du Rio-Grande.

Il a proposé que l'on sauvegarde l'organisation commune mais en lui enlevant ce qui la paralyse, c'est-à-dire la dépendance de fait entre les républiques pauvres et la grande nation du Nord.

Selon les observateurs, la rébellion des Latino-américains a ainsi été exprimée très clairement dès le debut, dans une organisation qui s'était pourtant jusqu'à présent fait une réputation de diplomatie feutrée.

Le camp des mécontents s'est considérablement accru. En tête de ceux-ci, figure le Chili, gouverné par la gauche, le Pérou des militaires réformistes aujourd'hui au pouvoir, l'Equateur et dans une certaine mesure le Mexique qui a été le seul pays à refuser, de tout temps, de rompre avec Cuba.

On s'attend à ce que la nouvelle Argentine péroniste où Hector Campora prendra le pouvoir en mai, les rejoigne. Seul le Brésil des militaires et des technocrates partisans du développement à tout prix se range le plus clairement dans le camp américain.

Le Venezuela, à qui reviendra la présidence de l'Assemblée, n'a pas caché son désir de normaliser ses relations avec Cuba et la Colombie accepterait, assez volontiers de renouer avec Cuba, si une majorité se dégageait.

Comme dans l'affaire de la longue résistance américaine à l'admission de la Chine aux Nations Unies, la résistance américaine selon tous les observateurs est en train d'être lentement mais sûrement grignotée.

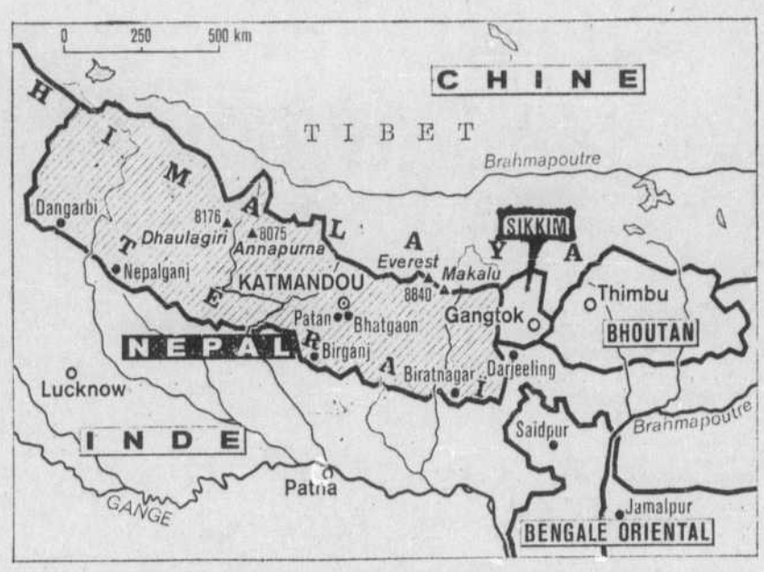
Déjà six pays de l'OEA ont renoué avec Cuba.

Avant de répondre demain aux attaques des pays contestataires dont la liste de revendications s'allonge chaque jour, le secrétaire d'Etat, William Rogers, devra encore entendre l'exposé du Pérou et du Panama, un pays qui réclame la restitution de la zone américaine du Canal.

Si l'affaire cubaine polarise le mécontentement latino-américain, la refonte de l'OEA ne leur semble pas moins urgente. Ils ne peuvent plus, dans leur majorité, admettre que l'OEA soit assez anachronique pour exiger des sanctions contre Cuba quand le président Nixon va en Chine.

Ils regrettent même que Washington soit le siège de leur actuelle assemblée. Ils ont, comme l'a fait remarquer le ministre des Affaires étrangères de la Barbade, noté avec amertume que la presence dans la capitale américaine de plus de 20 ministres latino-américains puisse y passer totalement inaperçue.

Cette préoccupation s'est trouvée renforcée par les diplomates les plus "durs" qui considèrent que l'OEA devrait siéger en Amérique latine, voire même sans les Etats-Unis.



Des troupes indiennes pour rétablir l'ordre au Sikkim

NEW DELHI (AFP) – Le gouvernement indien est prêt à envoyer des troupes à Gangtok, capitale du Sikkim, Etat de l'Himalaya placé sous protectorat indien, a annoncé hier à New Delhi un porte-parole gouvernemental.

Le porte-parole a indiqué que cette mesure avait été envisagée à la suite d'une demande du roi du Sikkim, le Chogyal, en vue de restaurer la loi et faire respecter l'ordre à Gangtok, théâtre depuis plusieurs jours de manifestations contre le roi.

L'armée indienne, qui est maintenant déployée le long de la frontière entre l'Inde et le Sikkim, peut intervenir à tout moment si nécessaire, a précisé le porte-parole.

Il a d'autre part indiqué qu'un responsable du ministère indien des Affaires étrangères était arrivé hier à Gangtok afin d'étudier sur place la situation et de conseiller le roi et les autorités indiennes sur les mesures à prendre.

D'autre part, selon des informations parvenues hier à New Delhi, plus de 4,000 personnes auraient manifesté hier matin à Gangtok réclamant la libération du leader de la communauté népalaise, majoritaire au Sikkim, arrêté le 27 mars, la mise en place de la règle démocratique" un homme, un vote" et dénonçant le "truquage" des dernières élections législatives. La police serait intervenue et aurait arrêté plusieurs manifestants.

L'Etat du Sikkim, qui est frontalier avec le Tibet, a une population de 200,000 habitants composée pour 75 pour cent de Népalais et pour 25 pour cent de Bhutias et de Lepchas.

Il est lié à l'Inde par un traité signé en 1950 et qui stipule que l'Inde est responsable de sa politique étrangère, de sa défense et de ses communications.

Plusieurs groupes politiques ont demandé à diverses reprises la révision du traité en vue d'obtenir pour le Sikkim un statut similaire à celui en vigueur au Népal.

Une visite inattendue

Brandt le 1er mai à Washington

SAN CLEMENTE (par l'AFP et Reuter) – Le chancelier Willy Brandt, accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, se rendra en visite officielle à Washington pour des entretiens avec le président Richard Nixon les 1er et 2 mai prochain.

L'annonce de cette prochaine visite a suscité une surprise générale dans la capitale fédérale allemande.

Selon toute apparence, elle a été organisée à la dernière minute et a entraîné un bouleversement du programme du chancelier établi pour la fin avril et les premiers jours de mai.

Il y a moins d'une semaine, le porte-parole du gouvernement fédéral démentait qu'une visite de M. Willy Brandt soit en préparation. Le chancelier, de son côté, avait accepté de prendre la parole le 1er mai à la réunion qu'organisent les syndicats, à Munich, à l'occasion de la fête du travail.

Cette décision subite du chancelier, qui paraît ainsi avoir pris soudain conscience de la nécessité d'une rencontre avec le président Nixon, revêt une signification particulière à la lumière des récentes prises de position de l'opposition chrétienne démocrate accusant le chancelier de "neutralisme grandissant" et "d'anti-américanisme".

Ces accusations, qui font l'objet de questions déposées par l'opposition au Bundestag, découlent des incertitudes qui, selon les chrétiens démocrates, entourent les véritables intentions du gouvernement dans sa politique d'ouverture à l'Est.

On a fait grand cas à Bonn d'un article paru dans la revue américaine Orbis, qui se consacre aux problèmes de politique étrangère, sous la signature du professeur Walter Hahn.

Professeur d'un institut privé d'études de politique internationale, le professeur Hahn a affirmé que M. Egon Bahr, principal artisan de l'Ostpolitik, lui avait confié, en janvier 1969, neuf mois avant l'arrivée au pouvoir du chancelier Willy Brandt, que l'objectif final de l'ouverture à l'Est était la dissolution de l'Alliance atlantique et l'intégration de l'Allemagne fédérale au sein d'un système de "sécurité collective" d'Europe centrale.

Le chef de l'opposition chrétienne démocrate, M. Rainer Barzel, a demandé au gouvernement d'apporter des éclaircissements sur ce point, estimant qu'il faisait peser de graves doutes sur les intentions véritables de l'Allemagne fédérale.

Le thème dominant des entretiens que le chancelier et son ministre des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, auront avec le président Nixon, sera très vraisemblablement le risque croissant d'une détérioration des relations entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne.

Ce danger, évoqué de façon répétée ces derniers temps de part et d'autre de l'Atlantique, a été de nouveau rappelé par le chancelier lors du déjeuner qu'il a donné à la chancellerie, la semaine dernière, en l'honneur de M. François-Xavier Ortoli, président de la commission de la CEE. Le problème, souligne-t-on de source autorisée à Bonn, a également fait l'objet de discussions au sein du cabinet.

La visite du chancelier à Washington interviendra très vraisemblablement avant celle que doit effectuer le secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Leonid Brejnev, en Allemagne fédérale. Cette visite, la première d'un chef du parti soviétique à Bonn, doit en principe avoir lieu dans le courant du mois de mai. Aucune date n'a cependant encore été fixée.

Le chancelier fédéral, qui doit se rendre début juin en Israël, pour la première visite officielle d'un chef du gouvernement allemand depuis la Seconde Guerre mondiale, avait rencontré le président Nixon à Key Byscaine (Floride) en décembre 1971.

L'armée irakienne toujours au Koweit

KOWEIT (AFP)–L'armée irakienne ne s'est pas encore retirée des positions qu'elle avait occupées, le 20 mars, en territoire koweitien, indiqua-t-on hier soir de source autorisée à Koweit.

Les informations parues hier matin dans la presse koweitienne, selon lesquelles le retrait des forces irakiennes aurait commencé, ne sont pas exactes, ajoute-t-on de même source.

D'autre part, aucune réaction n'a été enregistrée jusqu'à présent, de la part des dirigeants koweitiens, aux déclarations attribuées par l'hebdomadaire libanais Al Sayyad au ministre irakien des Affaires étrangères, réitérant les revendications de Bagdad sur les îles koweitiennes de Warba et Boubiane.

Aucune preuve contre Haldeman

WASHINGTON (AFP) – La commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Watergate a publié hier un communiqué indiquant que jusqu'à maintenant, elle n'était en possession d'"aucune preuve de quelque nature que ce soit permettant d'impliquer M. Haldeman dans des activités illégales en rapport avec la campagne présidentielle de 1972".

Le communiqué, signé par le sénateur démocrate Sam Ervin, président de la commission, et du sénateur républicain Howard Baker, son vice-président, répond aux fuites dont plusieurs journaux se sont fait récemment l'écho et selon lesquelles l'un des condamnés de l'affaire Watergate, James McCord, aurait déclaré mercredi dernier devant la commission que M. H.R. Haldeman, l'un des plus proches conseillers du président Nixon, aurait été tenu au courant des préparatifs du cambriolage du quartier général du parti démocrate.

Plan subversif en Argentine pour bloquer le retour à la démocratie?

BUENOS AIRES (d'après AFP et Reuter) – Le commandant en chef de l'armée argentine a affirmé hier que l'assassinat du colonel Hector Iribarren, décédé le même jour des blessures subies lors d'une tentative d'enlèvement, "fait partie d'un plan subversif préparé et exécuté par des hallucinés et des déséquilibrés qui ne pourront pas cependant enrayer le processus de retour à la démocratie".

Le colonel Iribarren, qui commandait les services secrets du troisième corps d'armée, a été attaqué hier matin par six personnes qui voulaient l'enlever. Le colonel succombait deux heures plus tard des suites de ses blessures.

Dans un communiqué publié à Buenos Aires, l'armée argentine, après avoir condamné "ce nouvel et inqualifiable assassinat qui endeuille la famille militaire" réaffirme son intention de remettre le pouvoir aux autorités légitimement élues le 11 mars.

"Rien ni personne, ajoute le communiqué, ne pourra empêcher que la volonté du peuple soit respectée".

La situation en Argentine, à 50 jours seulement de la remise du pouvoir à M. Hector Campora, le président élu, semble préoccuper le général Alejandro Lanusse et les chefs de l'armée. De source proche de la présidence de la république, on affirme que les forces armées seraient disposées à prendre des mesures sévères pour mettre un terme à l'escalade de la violence.

Il ne se passe pas en effet une semaine à Buenos Aires sans qu'une importante entreprise ou une famille nantie ne paye des rançons supérieures à $500,000 pour la libération d'un collaborateur ou d'un proche parent. D'autre part, la police n'a pas pu retrouver la trace des ravisseurs du contre-amiral Francisco Alemann, de l'un des dirigeants de Kodak-Argentine, Anthony Da Cruz, et du jeune Angel Fabiani, fils d'un riche commerçant de la capitale, tous trois enlevés au cours des derniers trois jours. Par contre, M. Gerardo Scalmazi, gérant d'une succursale de la banque de Boston, à Rosario, a été libéré hier matin contre une rançon de $750,000 qui aurait été payée par la banque américaine où il travaille.

Par ailleurs, deux attentats à la bombe ont été perpétués hier matin dans la ville de Salta, dans le nord de l'Argentine. Le premier visait le domicile du dirigeant local du parti péroniste, éditeur de deux journaux, et le second le siège même du parti péroniste. Les deux explosions n'ont fait que des dégâts matériels.

Sur la scène parlementaire, M. Hector Campora et son co-listier, Vicente Solano Lima, ont été proclamés, mardi soir, président et vice-président élus d'Argentine par la Chambre nationale électorale, à la suite des élections du 11 mars.

Washington tend la main à l'Albanie

WASHINGTON (AFP) – Pour la première fois depuis la guerre froide, le gouvernement américain a lancé hier un appel à la réconciliation avec l'Albanie.

Dans une allocution qu'il est allé prononcer devant l'académie navale d'Annapolis, près de Washington, M. Kenneth Rush, sous-secrétaire d'Etat, a noté que l'Albanie demeurait le seul pays communiste d'Europe qui ne soit pas en train de normaliser ses relations avec les Etats-Unis.

"Compte tenu de nos liens croissants avec tous les autres pays d'Europe orientale, il semble anachronique que l'Albanie continue à vouloir fonctionner dans un tel isolement", a-t-il dit. "L'Albanie continue à utiliser envers nous la rhétorique belliqueuse d'une ère écoulée. Nous ne savons pas si elle souhaite reprendre les relations. Mais lorsqu'elle le voudra, elle nous trouvera prêts à répondre".

Nouvel ambassadeur soviétique à Londres

LONDRES (AFP) – L'ambassadeur de l'Union soviétique à Londres, M. Mikhail Smirnovsky, quittera dans quelques mois son poste qu'il occupait depuis 1966, indique-t-on de source autorisée.

Son successeur, précise-t-on de même source, sera M. Nikolai Lunkov, actuellement chef de la section des relations culturelles avec l'étranger au ministère soviétique des Affaires étrangères.

Le séjour à Londres de M. Smirnovsky a été marqué par des hauts et des bas dans les relations anglo-soviétiques.

w.h. perron
GLAÏEULS
Nos bulbes sont du TYPE EXPOSITION, spécialement choisis — les fleurs les plus glorieuses et les couleurs les plus somptueuses que vous n'aurez jamais vues.
VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX!
w.h. perron
515, boul. LABELLE, Chomedey, Laval
½ mille au nord du pont de Cartierville
Vaste terrain de stationnement gratuit
332-3610 (Montreal et banlieue)
Ouvert du lundi au vendredi de 8:00 à 6:00 P.M. samedi de 8:00 à 5:00 P.M.



L'Hôtel Pemcoe, Montego Bay, Jamaïque: lieu de séjour des gagnants d'un prix du concours organisé par LE DEVOIR.
Les détails de ce concours seront publiés de nouveau dans LE DEVOIR du 24 avril 1973.

Déjeunez avec LE DEVOIR tous les matins

Pour vous assurer d'une livraison régulière à domicile... **composez 844-3361** ou remplissez ce coupon et adressez-le à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal 125, Québec

NOM: . . . . . .
ADRESSE: . . . . . .
APP.: . . . . . TÉL.: . . . . . .
VILLE: . . . . . .

À la semaine: $0.90 ☐ Payable au porteur.
6 mois: $19.00 ☐ **1 an:** $35.00 ☐ Faire un chèque à l'ordre de **LE DEVOIR**

Une affaire de coeur

AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance { je le reçois par porteur ☐ / je le reçois par la poste ☐

Nom . . . . . .
Adresse actuelle . . . . . .
. . . . . .
Nouvelle adresse . . . . . .
. . . . . .
à compter du . . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)



LOUISE LEBRUN
sur disque
SELECT
CC - 15.075

FACE 1
1- MOZART - Die Zauberflote - "O zittre nicht"
2- MOZART - Die Zauberflote - "Der holle rache kocht in meinem herzen"
3- MOZART - La nozze di Figaro - "Venite, inginocchiatevi"
4- MOZART - Le nozze di Figaro - "Deh, vieni, non tardar"

FACE 2
5- ROSSINI - Il barbiere di Siviglia - "Una voce poco fa"
6- VERDI - Rogoletto - "Caro nome"
7- VERDI - La traviata

SPECIAL 4.49 ch. Rég. $6.29

Ed Archambault INC.
500 est, Ste-Catherine, Montréal 132
849-6201

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...
nos
obligations d'épargne du Québec
... l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec
MAINTENANT AVEC LE PLAN BUDGÉTAIRE C'EST PLUS FACILE!
2% + 3%
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

L'industrie du cuir ne tient qu'à un fil

par Renée Rowan

La survivance de l'industrie du cuir au Canada ne tient qu'à un fil. Seul le gouvernement fédéral peut et dont agir rapidement si on veut sauver cette industrie qui fournit directement du travail à 2,500 hommes et femmes et à 25,000 autres travailleurs canadiens employés dans des industries connexes. Ensemble, ces industries contribuent pour environ un demi-milliard à l'économie du pays.

C'est ce qu'a déclaré M. Peter Stewart, président de l'Association des tanneurs du Canada à l'occasion de l'exposition printemps 73 au salon canadien du cuir qui se poursuit aujourd'hui à l'hôtel Bonaventure.

"Nous incitons le gouvernement à contrôler la quantité de chaussures importées au Canada jusqu'au point où l'industrie du tannage, ainsi que l'industrie canadienne de fabrication de chaussures puissent tenir leur rang sur le marché domestique", a dit M. Stewart.

On peut noter, au Canada, depuis six ans, l'entrée d'un flot toujours grandissant de chaussures et de produits de cuir en provenance de pays où les salaires sont bas.

M. Stewart a rappelé que l'an dernier, une pénurie mondiale artificielle de peaux a été créée par l'embargo presque total du gouvernement de l'Argentine sur les exportations de peaux. Cela a eu pour effet, dit-il, de produire une augmentation de trois cent pour cent du prix des peaux au Canada. Bien que les prix des peaux se soient un peu tassés, ils sont encore très élevés et l'Association des tanneurs du Canada est d'avis qu'ils en resteront là. Ce qui explique que les clients de l'Association se soient tournés vers des substituts bon marché de matériaux dont une grande partie est importée.

L'industrie canadienne du tannage compte fortement sur les manufacturiers de chaussures pour l'emploi des cuirs et l'an dernier, ces développements ont été un dur coup à encaisser, signale le président.

En mai dernier, l'Association des tanneurs exposait son cas au gouvernement fédéral par l'entremise d'une soumission au tribunal antidumping, demandant au gouvernement de prendre des mesures raisonnables pour assurer la restriction des importations de façon à permettre aux manufacturiers de chaussures du Canada et aux tanneurs de devenir de véritables compétiteurs sur leur propre marché domestique.

"Nous ne craignons pas la concurrence étrangère, souligne M. Stewart, mais nous ne pouvons tenir le coup dans les circonstances actuelles."

L'Association attend toujours une réponse du gouvernement. Le rapport du tribunal anti-dumping devait être prêt pour être présenté au Cabinet vers la fin de mars.

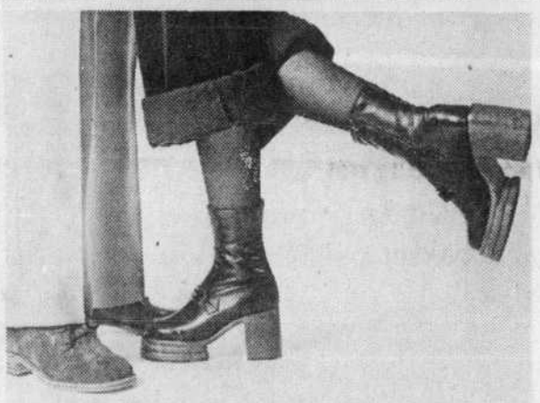
"Nous avons le droit d'être entendus par le premier ministre Trudeau et ses collègues, insiste le président. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait nous donner quelques indications sur la façon dont il entend procéder concernant le rapport du tribunal anti-dumping."

L'Association insiste de nouveau auprès du premier ministre Trudeau pour que celui-ci accepte de recevoir une délégation représentant l'industrie du tannage, l'industrie de la fabrication des chaussures ainsi que des représentants de l'union. "Nous avons invité le premier ministre du Québec, M. Bourassa, et le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, à nommer des représentants pour faire partie de cette délégation", dit M. Stewart. Au point où en sont les choses, l'Association est d'avis qu'une telle délégation n'est pas seulement souhaitable, mais d'une extrême nécessité.

Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce a été avisé, dans une étude préparée à la demande du ministère, qu'à compter de 1975 les importations de chaussures atteindront un total de 41 millions de paires, si la situation persiste et que les tendances des dix dernières années persistent. Cela aurait pour résultat de réduire la protection de chaussures de fabrication canadienne à 18 millions de paires, ce qui signifie que les ventes domestiques de cuir à chaussures seraient coupées d'au moins 50%. Pour l'industrie du tannage, cela se traduirait par une coupe d'au moins un tiers.

L'Association souligne d'autre part la situation de contradiction dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral aujourd'hui. D'un côté, il dépense des centaines de millions de dollars pour encourager l'établissement et l'expansion de l'industrie; de l'autre, il permet à une industrie qui par ses propres moyens a fait des investissements considérables de capitaux pour améliorer sa productivité au cours des années, de se retrouver aujourd'hui dans une situation critique.

la mode



Nous sommes au printemps. Les fabricants ont déjà un pied dans l'automne et l'hiver 74. Pour lui, des chaussures sport, style Ghillie, en suède épais marron; pour elle, des bottillons en cuir noir lisse, le complément idéal pour les pantalons. Ceux-ci sont à triple socle; le talon droit, est de hauteur moyenne. Au rayon vêtements, les modèles présentés au salon sont simples, classiques, bien coupés. Pour elle, un "trench-coat" à bavolets arrondis, en souple peau ivoire; les poignets sont à pattes bouclées. Pour lui, le manteau-auto en peau de porc suédée avec un fini qui laisse voir le veinage tacheté de la peau. Le col est en tissu fourrure.

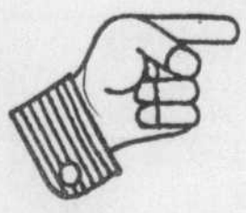
Placement étudiant fera des chômeurs

HULL (PC) – L'Opération placement étudiant 1973, dans laquelle le gouvernement Bourassa investira $6.5 millions, nuira incontestablement aux quelque 300 journaliers chômeurs de l'Outaouais.

Telle est l'opinion qu'ont émise, au cours d'une conférence de presse tenue à Hull, MM. Pierre Josselin et Roch Tremblay, respectivement président régional et président hullois du Syndicat des travailleurs en construction de la vallée de l'Outaouais, affilié à la Confédération des Syndicats nationaux.

Main dans la main
La Campagne des Fédérations

Envoyez les pensionnaires pour compléter leur formation!



Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aérogare. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTRÉAL AÉROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et Le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture au milieu de l'année 1973). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: **844-1816** 16-5-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-6-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: **435-4350** ou **430-4623.** 7-4-73

ENSEMBLE QUEBECOIS: table rectangulaire en pin 32" x 44", 4 chaises à fond paillé. Tél.: **332-6865** 6-4-73

ANTIQUITES de grande valeur. 3 grandes armoires en pin, bureau ensemble salle à manger chêne blond, berceuse rouet, armoire à fusils et poudrière. Tél.: **255-3403.** 6-4-73

BELLES PIECES de collection pour connaisseurs. Armoires, buffet-bas, bahut, buffet-2 corps, lave-mains, tables de chevet, tables de cuisine, chaises, coffres, huche à pain, bancelles. Tél.: soir **584-2631.** 9-4-73

ANIMAUX A VENDRE

CHIENS, 3 semaines, mélange Samoyède et berger allemand, à vendre. Tél.: **645-4445** après 7 p.m. 6-4-73

APPARTEMENTS A LOUER

EDOUARD MONTPETIT 2785: 3½ meublé, chauffé, ménage refait. Ascenseur. Toit soleil. Adultes de préférence. Tél.: **279-0784.** 13-4-73

LONGUEUIL: 4 logements – 3 pièces, sous-sol et premier plancher, meublés ou semi-meublés, eau chaude, câble, stationnement fourni. Taxes payées. De $100. à $115. Tél.: **674-7302** après 5 p.m. 9-4-73

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
• Immeubles en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées, sundeck
2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
739-9827 J.N.O.

COTE-DES-NEIGES: 3½ à sous-louer 4 mois. Libre 1er mai. Très propre. $140. Tél.: **738-3008** après 7 p.m. 11-4-73

AVENUE LAVAL: face Carré St-Louis, 5½ pièces, 3e étage, non meublé, poêle-réfrigérateur fournis. Eau payée. Balcon. Proximité métro. Références exigées. $155. Tél.: **738-8872.** 7-4-73

ARTISANATS

DECAPAGE, finition à prix modique, de tout genre de meubles. Estimation et livraison gratuites. Composez **274-7182** ou **277-3318.** 9-4-73

• **DÉCAPAGE**
• **RÉPARATIONS**
• **FINITION DE MEUBLES**
Travail très soigné par vrai spécialiste français.
Tél: 467-2223
6-4-73

AUTOS A VENDRE

CHEVROLET, Caprice, 1966, bon état, automatique, toit rigide. A bas prix. Tél.: **663-2685** après 6 p.m. 6-4-73

MERCEDES BENZ, 1971, 220, sedan, essence, 26,000 milles, transmission ordinaire, 4 vitesses, radio AM, appareil stéréophonique FM et à cassettes. $4,850. Particulier. Tél.: **351-6531** après 18 heures. 6-4-73

BUREAU A LOUER

PLACE D'ARMES: $200 sous-location, 1er mai. 800 pieds carrés espace – 3 bureaux. Tél: **871-2237** ou **845-8636.** 7-4-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½ chauffés, toit cathédrale, foyer-pierre, meubles Thibault, TV. Semaines. Piscine chauffée, école d'équitation, terrain-jeux. Tél.: **256-6825** ou **1-819-326-5836.** 1-5-73

VAL-MORIN: location saison-été, meublé, 3 chambres à coucher, foyer, piscine privée. Tél.: **672-3851** Montréal après 6 p.m. 9-4-73

COMMERCES A VENDRE

ST-BRUNO: Spacieux et luxueux salon de coiffure, équipement complet. Clientèle de choix. Excellent revenu. Achat prometteur en vue du développement de la région. Appelez Mme H. Girouard, **653-2496** ou **653-0947.** Immeubles Westgate, courtiers. 6-4-73

A BAS PRIX: salon de coiffure, location Westmount - N.D.G. Clientèle établie. 3 coiffeuses. Tél.: **653-3119.** 9-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Tél.: **725-9481.** 7-4-73

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETARIAT: jeune fille cultivée, licenciée en philosophie, bilingue, expérience dans l'enseignement et le travail de bureau, accepterait un poste de secrétaire. Tél.: **669-9842** 7-4-73

DIRECTEUR TECHNIQUE, confection, mode, coupe, dessin, etc. Vaste expérience France, Belgique, Allemagne, Mexique, cherche emploi à Montréal. Ecrire C.P. 628 (N.D.G.) Montréal 260. 24-4-73

PROFESSEUR
(homme)
Libre septembre 73, cherche poste pour enseigner **mathématiques-secondaire ou chimie-collégial.**
Sérieuses références.
Écrire CASE 37,
Le Devoir. 7-4-73

DEMENAGEMENTS

Vous déménagez? Indiquez-nous votre nouvelle adresse dès que vous la connaissez!

Inscrivez-la sur la carte que nous vous envoyons avec votre compte

Ainsi, vous serez assuré d'un meilleur service!



Bell Canada
6-4-73

DIVERS

CURRICULUM VITAE: préparation personnelle du document qui vous permettra d'obtenir l'emploi désiré. Tél.: **321-3319** 11-4-73

LIVRES
Recevez chaque mois le catalogue officiel des éditeurs de France, qui vous permet d'acheter vos livres au même prix qu'à Paris.
Librairie Place de Paris
C.P. 27,
Station Outremont,
Montréal 154.
6-4-73

FEMMES DEMANDEES

RADIO·QUÉBEC
recherche des
SECRÉTAIRES DE RÉALISATION
pour emploi occasionnel
Écrire à:
Radio-Québec,
Service du personnel,
800 Fullum,
Montréal 133. 7-4-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** 1-5-73

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

ENTREPOTS A LOUER

LONGUEUIL, garage double servant comme entrepôt seulement. $35.00 par mois. Libre 1er mai. **679-6609** 6-4-73

ESPACES COMMERCIALS A LOUER

PETIT MAGASIN CHAUFFE, coin Lajeunesse-Ferland, près métro Jean-Talon. Idéal pour Variétés, Librairie, Mercerie, Barbier, etc. Occupation immédiate. Tél.: 334-**9719.** 9-4-73

FEMMES DEMANDEES

STÉNOGRAPHE BILINGUE
avec expérience
pour Exécutif
• Dorval près de 23e avenue.
• Bon salaire.
Tél: 636-1170
9-4-73

SECRETAIRE LEGALE, bilingue, expérience, bon salaire. Tél.: **849-4261.** 7-4-73

SECRÉTAIRE
pour bureau d'avocats
Sténographie anglaise et française. Expérience légale utile mais non indispensable.
Tél.: 697-6998
(après 5 p.m.)
9-4-73

L'Hôpital Notre-Dame de Lourdes
1870, Boul. Pie IX
recherche
• INFIRMIÈRES AUTORISÉES
• GARDES-MALADES AUXILIAIRES
S'adresser à:
527-4595 poste 32,
(entre 9 et 3 p.m.)
6-4-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉS

EST-CE QUE $15,000. PAR AN VOUS INTÉRESSENT ?
Si vous êtes ambitieux, avez une belle personnalité et une bonne éducation, nous avons besoin de **2 représentants** dans la région de Montréal.
Pour entrevue téléphoner à:
UNIVERSALIS
342-2511
9-4-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

COMMIS EN LIBRAIRIE
• Expérience nécessaire.
• Entraînement pour devenir gérant.
Toute demande sera traitée confidentiellement.
Écrire à Case 38, Le Devoir
9-4-73

HOMMES DEMANDES

PHARMACIEN
Très belle occasion pour un pharmacien licencié, dynamique, ambitieux et bilingue.
Communiquer avec:
M. Brett
697-4102
9-4-73

CHEF D'ÉQUIPE
Pour bureau d'arpentage privé
• Travail à Montréal et les environs.
• Avec expérience.
Tél: 486-4758
9-4-73

Compagnie d'Assurance-Vie canadienne-française offre possibilités de revenu exceptionnel à:
2 REPRÉSENTANTS
Âgés de 25 à 40 ans - avec auto. Expérience de la vente préférable. Attention particulière aux professeurs désireux d'améliorer leur situation.
Pour renseignements:
Le Gérant
321-1102 7-4-73

LOGEMENTS DEMANDES

OUTREMONT, Côte-des-Neiges ou près Université de Montréal, 6-7 pièces, ensoleillé, rue tranquille, espace pour laveuse-sécheuse, garage. Tél:**486-2857** ou **279-3221** 7-4-73

OUTREMONT ou COTE-DES-NEIGES, 3 ou 4 chambres, bas, garage, rue tranquille, 1er septembre. Tél.: **669-7778** 7-4-73

LOCAUX A LOUER

VIEUX-MONTREAL: 2 pas Place d'Armes, nouveau complexe de bureaux, salle de montre. Ambiance fantastique, vitrine Charles Dickens, muraille pierre et brique, fer forgé. Bas prix. Demandez dépliant. Tél. **844-4427** 7-4-73

LOGEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: 5½, chauffé, 2 salles de bains, rue Somerset et Keller. $165. Tél.: **667-6852** 7-4-73

HOCHELAGA 2770: 3½ pièces, refait à neuf, près métro. $80. non chauffé. Tél.: soir **332-0469.** 9-4-73

OUTREMONT, rue Davaar, haut-duplex détaché, 8 pièces, dont 4 chambres, 220, garage. $260. chauffé, eau chaude. Tél.: **279-2031.** 12-4-73

SOISSONS 2706: grand 6½, chauffé, bas, solarium, garage, jardin, proximité Université de Montréal, hôpital. Tél.: **731-9989** après 6 p.m. 7-4-73

PENSION

RESIDENCE MODERNE, luxueuse pour personnes âgées, endroit tranquille. Infirmier et médecin au besoin. Salle de séjour, foyer naturel, vie familiale, excellente nourriture, télécouleur. Tél.: **325-7741.** 9-4-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph. l. ès lettres. Tél: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

ST-ISIDORE: Split level 6 pièces, garage, cabanon de rangement, grand terrain gazonné, 25 minutes centre-ville. Tél.: **454-9536, 454-9652, 739-1890.** 7-4-73

OUTREMONT: cottage, 8 pièces, parfait état, bien situé. Tél.: **271-7361.** 6-4-73

ST-LAMBERT: Parc Préville, inscription exclusive. Très beau split-level, 4 chambres à coucher, salle de famille, foyer au salon, garage au niveau de la rue, grand terrain arboré. Hypothèque avantageuse à 6¼%. Suzanne Palmer **672-6450 - 672-7876.** Immeuble Westgate, courtiers. 6-4-73

BANLIEUE OUEST: authentique, 1910, poutres exposés, salon, salle à diner, foyer, 5 chambres à coucher, terrain exquis. $45,000. Tél.: soir **695-9752.** 9-4-73

ST-HUBERT: Très beau split-level, brique avec logement 4 pièces loué $100. par mois. Plafond cathédrale, tapis mur à mur partout, 2 sorties laveuse-sécheuse. Terrassement 7421 pieds carrés de terrain. MLS. On demande $55,000. Rita Bourner **679-8220** Immeubles Westgate, courtiers. 6-4-73

COTE-DES-NEIGES: 3155-57 Jean Brillant, face Université, duplex pierre-brique, semi détaché, haut 6, bas-8, 4 chambres, sous-sol fini, garage. Occupation immédiate. Particulier **738-6758, 733-2781.** 16-4-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-ISIDORE: Propriété spacieuse et de style moderne en pierre-brique et bois. Pour professionnel ou homme d'affaires. 9½ pièces. 3 salles de bains, garage double, foyers intérieur et extérieur, tapis, tentures et meubles de style. Immense terrain paysagé. 25 minutes centre-ville. Tél.: **454-9536, 454-9652, 739-1890.** 7-4-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12' 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 16-4-73

TERRAINS A VENDRE

MAGNIFIQUE TERRAIN 100' x 180', Val Morin, face Mont Belle-Neige, tél.: **388-5855** 9-4-73

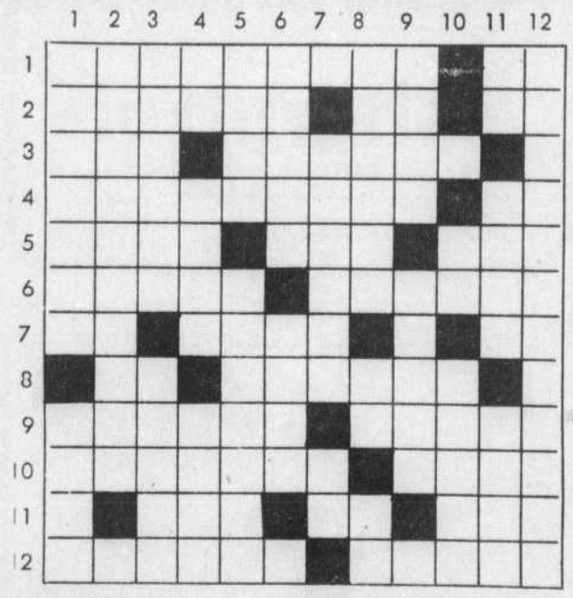
ST-BRUNO: Rang des Trente, à proximité du nouveau centre d'achats, 14 arpents – terrain plat, zoné résidentiel. Le tout $17,600. Appelez Mme H. Girouard **653-2496** ou **653-0947.** Immeubles Westgate, courtiers. 6-4-73

OCCASIONS D'AFFAIRES

JEUNES GENS SERIEUX, capables de gérer commerce dans le domaine du tourisme. Ouvertures dans toutes les villes du Canada. Envoyer curriculum vitae à Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 16-4-73

POUR UN APPARTEMENT DE CHOIX... NOS ANNONCES CLASSÉES SAURONT VOUS GUIDER...

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1 – Relatif aux Hamites. – Du dialecte provençal.
2 – Un sens. – Nouveau-Mexique. – Drame lyrique japonais.
3 – Souverain. – Toute personne en général.
4 – Mutilation réflexe d'une partie du corps chez certains animaux. – Conifère.
5 – Oiseau de l'ordre des échassiers. – Unité monétaire d'Extrême-Orient. – Bière anglaise.
6 – Elu de nouveau. – Demeurer.
7 – Eminence. – Enlever. – Tellure.
8 – Interjection. – Dignité d'émir.
9 – Intermédiaire entre le cheval et l'âne. – Henri de Navarre y tint sa cour.
10 – Service que rend une chose. – Petit perroquet d'Océanie.
11 – Ecorce de chêne. – Technétium. – Dit qu'une chose n'est pas vraie.
12 – De la Suisse. – Haute récompense cinématographique.

Verticalement
1 – Relatif aux heures. – Mammifère au corps lourd et massif.
2 – Action d'adouber.
3 – Demi. – Sa capitale est Port-au-Prince.
4 – Iridium – Capitale de la Norvège. – Tintement d'une cloche qui annonce la mort d'une personne.
5 – Sentiment délicat des convenances. – Se dit des frères nés de la même mère mais non du même père.
6 – Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des moeurs. – Met en circulation.
7 – Du verbe amerrir. – Sert à lier.
8 – Pourvu d'un crochet. – Radon. – Colbat.
9 – Troublée. – Femme de lettres française, fille de Necker.
10 – Astate. – Corps humain considéré sans la tête ni les membres.
11 – Pronom indéfini. – Très petite île. – Souci.
12 – Personne qui parle dans une réunion sur des sujets propres à instruire l'auditoire.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	U	R	E	A	T	■	A	C	M	E
2	A	M	N	E	S	I	E	■	R	O	I	■
3	R	I	G	I	■	S	T	A	T	U	R	E
4	A	N	U	S	■	F	I	L	D	E	R	X
5	I	C	I	■	F	E	Y	R	A	■	P	■
6	R	I	F	L	O	I	R	■	E	M	O	I
7	F	R	E	I	N	T	E	R	■	M	I	R
8	■	■	R	O	T	A	S	■	P	E	S	E
9	C	H	E	N	A	L	■	C	A	N	E	R
10	E	U	■	■	I	I	■	E	N	T	A	■
11	D	E	S	I	N	E	N	C	E	■	U	S
12	A	R	E	■	E	N	S	I	L	E	■	U

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 5 avril 1973

Un nouveau régime expérimental de négociations

Les Métallos américains recourront à l'arbitrage

Les 400,000 métallos américains participeront lors de leurs prochaines négociations à une expérience unique au monde qui leur permettra de tenter d'échapper à la négociation par la crise ("crisis bargaining") qui a cours sur le continent nord-américain dans le domaine des relations de travail.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal, le directeur québécois du Syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie a expliqué les termes du nouveau régime expérimental de négociations qui prévaudra l'an prochain entre les métallos américains et les dix principales sociétés sidérurgiques des Etats-Unis.

Avant que les négociations ne commencent aux Etats-Unis dans le secteur de l'acier, le syndicat et les représentants patronaux se sont entendus pour recourir volontairement à l'arbitrage exécutoire avant les dates d'échéances des conventions collectives, le 1er août 1974, pour ce qui a trait aux principales clauses des contrats mais les syndiqués acquièrent le droit à la grève pour les conditions de travail "locales" au niveau des usines.

A quelques exceptions près, les 600 présidents des syndicats locaux des métallos oeuvrant dans le secteur de l'acier aux Etats-Unis ont ratifié les dispositions de leur nouveau régime expérimental de négociations.

M. Gérin-Lajoie a expliqué que l'acquisition nouvelle du droit de grève autour des conditions de travail "locales" était importante pour les métallos américains. "Auparavant, a-t-il dit, à cause de la crise des derniers jours ou des dernières heures de négociations, les problèmes locaux étaient souvent submergés dans le grand ensemble des négociations. Les syndiqués se retrouvaient à la fin des négociations avec de bons salaires, un bon régime de retraite, une bonne protection syndicale, mais frustrés de n'avoir pu recourir à la grève pour régler à leur satisfaction leurs problèmes locaux, au niveau de leur usine. Ce droit de grève autour des problèmes locaux est maintenant acquis."

Le directeur québécois des métallos a mentionné que les problèmes locaux dans la sidérurgie américaine est un sujet de préoccupation syndicale importante. "Aux dernières négociations aux Etats-Unis, plusieurs milliers de problèmes locaux avaient été soulevés par les négociateurs syndicaux aux tables de négociations", a-t-il dit.

Pour ce qui est des dispositions des conventions collectives à être négociées aux tables centrales de négociations, les parties ont accepté le recours volontaire à l'arbitrage exécutoire en y joignant certaines contraintes.

M. Gérin-Lajoie a dit que les compagnies acceptent au départ, avant de commencer à négocier, d'accorder aux syndiqués des augmentations annuelles de salaires de 3 p.c. et de leur verser des indemnités (illimitées) de vie chère selon l'indice du coût de la vie". Il est également entendu qu'un bonus de $150. sera versé à chaque employé à la signature des conventions collectives.

Le Conseil arbitral – si l'arbitrage devient nécessaire – sera composé d'arbitres impartiaux acceptés par les parties. La décision arbitrale sera finale et exécutoire.

Pourquoi les métallos américains ont-ils accepté – à titre expérimental – ce nouveau régime de négociations?

M. Gérin-Lajoie donne quatre raisons principales:

1) au cours des négociations précédentes, l'accumulation de stocks d'acier en prévision d'une grève à l'échelle de l'industrie sidérurgique américaine provoquait des mises à pied massives allant de quelques semaines à quelques mois dès la ratification des conventions collectives;

2) les métallos ont fait l'inventaire du processus de la négociation par la crise ("crisis bargaining") et considéré qu'ils avaient d'énormes difficultés à régler leurs problèmes locaux "distillés" dans le grand ensemble de négociations aux tables centrales;

3) l'industrie sidérurgique américaine est une industrie donnant des signes de faiblesse et – à cause des importations et de l'automatisation – provoque des vagues importantes de chômage;

4) la phase 3 du président Nixon qui plafonne les augmentations de salaires "entre 5 et 6 p.c." et qui donne au président américain "des pouvoirs importants mais non précisés".

Une telle expérience n'est pas possible au Québec (Gérin-Lajoie)

"L'expérience du nouveau régime de négociations qui sera en vigueur aux Etats-Unis lors des prochaines négociations dans le secteur de l'acier met en lumière l'importance d'avoir la liberté d'inventer de nouvelles formules dans le domaine des relations de travail".

Ces propos sont de Jean Gérin-Lajoie, directeur du Syndicat des Métallos (FTQ) au cours d'une conférence de presse à Montréal.

"Cette liberté d'inventer de nouvelles formules de relations de travail n'existe pas au Québec à cause des limites qu'impose aux travailleurs le Code du travail", a-t-il dit.

M. Gérin-Lajoie a déclaré qu'aux Etats-Unis, les métallos ont décidé volontairement – après une entente préalable avec les dix plus importantes sociétés sidérurgiques américaine – d'avoir recours à l'arbitrage exécutoire pour les dispositions générales de leurs conventions collectives mais d'acquérir – en même temps – le droit de grève pour ce qui touche les conditions de travail "locales" au niveau des usines.

"Au Québec, a-t-il dit, en supposant que nous le désirions, nous ne pourrions faire une expérience semblable à celle qui se déroulera dans le secteur de l'acier aux Etats-Unis en 1974".

Andrew McNaughton est cité à son examen volontaire sous une accusation de fraude

par Guy Deshaies

M. Redmond Roche, juge des sessions de la paix, a maintenu, hier, les accusations de fraude portées contre Andrew McNaughton, ex-directeur de la Pan American Mines, et il a cité l'accusé à son examen volontaire, procédure préalable par laquelle l'accusé peut offrir une défense avant le procès.

En conclusion de sa longue enquête préliminaire, M. Roche libère cependant McNaughton de deux accusations de faux et de conspiration pour usage de faux.

Des deux autres co-accusés, on sait que déjà Patrick Brawley a été condamné à $10,000 d'amende et a reçu l'ordre de quitter le Canada dans les 48 heures. Quant à Stephen Schwartz, il devra subir une enquête préliminaire au même titre que McNaugthton.

Les deux auraient frustré les actionnaires de Pan American Mines et le public en général de $5 millions en vendant des actions sans autorisation à la Bouse de Montréal et en faussant la valeur de ces actions dans les multiples transactions de ventes par l'entremise des courtiers Holland, Andrew et Perrier, le tout entre le 1er janvier 71 et le 31 décembre 71.

Durant les derniers mois de 1971, les parts de Pan American avaient fluctué entre $1 et $10 et une enquête entreprise par la Commission des valeurs mobilières avait abouti aux dénonciations contre Brawley, McNaughton et Schwartz.

Jamais, selon la preuve, les actionnaires n'ont reçu les certificats des transactions effectuées par les accusés pour Holland, Andrew et Perrier et rien ne justifie, selon le juge Roche, le fait que McNaughton ait reçu en "rémunération" 50,000 actions de Pan American.

En somme, il s'agirait d'une multiplication du nombre des actions pour en fausser la valeur réelle et cela illégalement et sans le consentement des actionnaires.

Le juge Roche, dans son jugement bilingue, exprime sa conviction qu'il s'agissait là d'un système astucieux et bien préparé et que l'accusé, en tant que directeur de Pan American Mines, a pris part à la fraude qui consistait à vendre sur le marché des valeurs mobilières des parts dont on avait faussé la vraie valeur grâce à des transactions non autorisées, le tout à l'encontre des actionnaires et du public susceptible d'acheter ces actions.

McNaughton dira aujourd'hui s'il entend présenter une défense pour se disculper au stade de l'enquête. Il peut obtenir l'acquittement à l'examen volontaire. S'il ne parle pas ou si le juge maintient les accusations après l'examen de la défense, la date du procès sera fixée dès aujourd'hui.

McNaughton, un ingénieur et conseiller financier, dans la cinquantaine, n'a pas réagi au jugement du juge Roche.

En novembre 71, les actions de Pan American Mines, après être descendues à $1.17, avaient été retirées du marché et l'annonce de cette présumée fraude commise aux dépens des acheteurs montréalais avait perturbé considérablement les milieux financiers.

La Bourse doit contrôler la valeur des actions qui sont mises en cours mais elle ne fait pas d'enquête, préférant s'en remettre à la crédibilité établie des courtiers dans une atmosphère de confiance essentielle aux ventes rapides.

Une telle affaire a eu de fâcheux retentissements et plusieurs Montréalais ont en poche aujourd'hui des actions de Pan American Mines qui ne sont même plus sur le marché et dont la valeur est très inférieure au prix payé.

Dale Thompson nommé à McGill

M. Dale Thomson, qui a été secrétaire de l'ancien premier ministre Louis St-Laurent de 1953 à 1958, a été nommé vice-directeur de la planification à l'université McGill.

M. Thomson, qui est actuellement à l'université John Hopkins de Washington, D.C., occupera ses nouvelles fonctions à compter de juin prochain, a annoncé l'université, dans un communiqué.

Spécialiste en relations internationales, M. Thomson a fondé le Centre des Etudes canadiennes à John Hopkins et en a été le directeur depuis 1969. Il a également été le premier président de l'Association des Etudes canadiennes aux Etats-Unis.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

EMBARQUEZ
c'est vivant
ça parle de vous
ça se passe chez vous
À MA MANIÈRE À MOI
Au canal 10 (CFTM-TV) le samedi à 3h30
Une production Multi-Média
LD-5-4-73

John Player Special

Voici la dernière-née de la famille Player's. Une cigarette nouvelle, vraiment spéciale. Elle est douce, mais sans rien perdre de cet arôme riche et satisfaisant, particulier à Player's. Savant mélange des plus fins tabacs de Virginie, la JPS a été fabriquée avec amour par John Player & Sons pour une personne très spéciale: vous.

Cigarettes king size filtre, présentées en empaquetages spéciaux vernis noirs frappés d'un monogramme or. Etui rond de 25 ou étuis carrés de 20 ou de 25.



la belle et douce de Player's

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 mars, 1973 par lequel, Border Brokers Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 29 mars 1973, sous le No. 2415291 – Banque de Montréal, le 2 avril 1973.

SALIM GHOBRIL

Avis est donné par les présentes que SALIM GHOBRIL, professeur, domicilié au 1029, rue Sud à Cowansville, district de Bedford, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour demander un décret changeant son nom en celui de SALIM GABRIEL et que ce changement bénéficiera aussi à son épouse ROSE-MARIE BONIN-GHOBRIL et à leur enfant mineure MARIE EVELYNE GENEVIEVE GHOBRIL.

MONTREAL, le 26 mars 1973
Les procureurs du requérant
VILLENEUVE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-010817-72
LOUISE NOISEUX
demanderesse
-vs-
EUCLIDE RIEL
-et-
GERARD ARSENAULT
défendeurs

AVIS

Par ordre de cette Cour, le défendeur, Gérard Arsenault, est requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours suivant la date de cet avis, une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour lui au Bureau de cette Cour.

Montréal, 2 avril 1973
Léon Jedelkin
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003276-73
MAURICE MARTORANA, résidant à 709 Pontoise, ville et district de Montréal,
demandeur
-contre-
YVON EMOND autrefois de 856, St-Jacques Charlemagne, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à YVON EMOND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 73
WILFRID LEFEBVRE
Protonotaire-adjoint

Mes Gliserman, Ackman et Assoc's
suite 1505
625 Ave. du Prés. Kennedy
Montréal

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-009762-73
COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 3530 ouest, Jean-Talon, cité et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ERNEST BEAUVAIS, autrefois domicilié à 5178, Iberville, app. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur.

IL EST ENJOINT à ERNEST BEAUVAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest, Jean-Talon
Montréal 301

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-008732-73
LUCIEN SAGEAU, domicilié à 7365, Chambord, app. 4, ville et district de Montréal,
demandeur
-contre-
YVES BERNARD, autrefois domicilié à 5, rue St-Pierre, Lacolle, district de Iberville, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à YVES BERNARD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 mars 73
WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Mes Caron & Boisvert
suite 203
1276 Boul. Labelle
Ville de Laval

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-010085-73
NORMAND MAYBURY, propriétaire de taxi, résidant à 5975, Guérin-Lajoie, ville et district de Montréal,
demandeur
-contre-
SERGE MURRAY, autrefois résidant à 2169, Florian, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à SERGE MURRAY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
DLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Béland, Trudeau & Assoc's
suite 1833
500 Place d'Armes
Montréal

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028949-73
DAME HELENE JARRY, ménagère, domiciliée et résidant au 6570 A rue Drolet, à Montréal District de Montréal. Requérante
-vs-
JEAN PAUL ROBIDOUX, d'adresse inconnue.
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PAUL ROBIDOUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 AVRIL 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 mars 1973 par lequel Lithographie Express Lithographing Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 23ième jour de mars 1973, sous le numéro 2414018.

Banque de Montréal, le 29 mars 1973.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-005575-73
GERALD BOUGIE, opérateur de machine, domicilié à Lachine, district de Montréal,
demandeur
-contre-
ROSAIRE PREVOST, demeurant autrefois à 405 rue Bédard, app. 1 ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à ROSAIRE PREVOST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Se-catherine
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006753-73
YOLANDRE DISTRIBUTION INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 10,305 St-Hubert, ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
SERGE BUJOLD, autrefois domicilié à 5225 Clark, app. 4, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à SERGE BUJOLD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 23 mars 1973
WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Mes Caron & Boisvert,
suite 203
1276 boul. Labelle
Ville de Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-001965-73
DAME JOSEPHINE LAPIERRE, ménagère, épouse de Gérald Bougie, opérateur de machine, tous deux de la ville de Lachine, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ROSAIRE PREVOST, autrefois résidant à 405, Bédard, app. 1, ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à ROSAIRE PREVOST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 2

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-028505-73
DAME HUGUETTE MARCEAU, ménagère résidant et domiciliée au 10209 rue Berri, app. 2, à Montréal, District de Montréal,
Requérante
-vs-
LEOPOLD LEMELIN, de domicile inconnu,
PAR ORDRE DE LA COUR
Intimé

L'intimé LEOPOLD LEMELIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 avril 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-003181-73
DAME DEBBIE QUINT CHODOS, épouse séparée de biens de Samuel Chodos, des ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ARTHUR WHITEWICK, gentilhomme, autrefois résidant à 808 Arthur, St. Hubert, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à ARTHUR WHITEWICK à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 2

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-028505-73
DAME HUGUETTE MARCEAU, ménagère résidant et domiciliée au 10209 rue Berri, app. 2, à Montréal, District de Montréal,
Requérante
-vs-
LEOPOLD LEMELIN, de domicile inconnu,
PAR ORDRE DE LA COUR
Intimé

L'intimé LEOPOLD LEMELIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 avril 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-003181-73
DAME DEBBIE QUINT CHODOS, épouse séparée de biens de Samuel Chodos, des ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ARTHUR WHITEWICK, gentilhomme, autrefois résidant à 808 Arthur, St. Hubert, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à ARTHUR WHITEWICK à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 2

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-028949-73
DAME HELENE JARRY, ménagère, domiciliée et résidant au 6570 A rue Drolet, à Montréal District de Montréal. Requérante
-vs-
JEAN PAUL ROBIDOUX, d'adresse inconnue.
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PAUL ROBIDOUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 AVRIL 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-003276-73
MAURICE MARTORANA, résidant à 709 Pontoise, ville et district de Montréal,
demandeur
-contre-
YVON EMOND autrefois de 856, St-Jacques Charlemagne, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à YVON EMOND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 73
WILFRID LEFEBVRE
Protonotaire-adjoint

Mes Gliserman, Ackman et Assoc's
suite 1505
625 Ave. du Prés. Kennedy
Montréal

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-010817-72
LOUISE NOISEUX
demanderesse
-vs-
EUCLIDE RIEL
-et-
GERARD ARSENAULT
défendeurs

AVIS

Par ordre de cette Cour, le défendeur, Gérard Arsenault, est requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours suivant la date de cet avis, une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour lui au Bureau de cette Cour.

Montréal, 2 avril 1973
Léon Jedelkin
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003538-73
JACQUES CONWAY, et LOUISE CONWAY, tous deux résidant à 3910, Barclay, app. 7, ville et district de Montréal,
demandeurs
-contre-
PHAN DINH QUAN, résidant à 213, Burroughs Street, ville de Stevens, Etat du Wisconsin, un des Etats Unis d'Amérique,
défendeur

IL EST ENJOINT à PHAN DINH QUAN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 1973
WILFRID LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Boisvert, Pickel et Teitelbaum
suite 2610
800 ouest Dorchester
Montréal

Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003342-73
PAUL DESJARDINS, domicilié dans les ville et district de Montréal,
demandeur
-contre-
ANDRE LATREILLE et DIANE VANDERELZEN, tous deux autrefois domiciliés à 3555, Berri, apt. 617, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.
défendeurs

IL EST ENJOINT à ANDRE LATREILLE et DIANE VANDERELZEN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
Protonotaire-adjoint

Mes Canuel, Quidor et Assoc's
suite 600
31 St-Jacques
Montréal 126

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO 05-003626-73
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à Vancouver, Colombie Britannique.
demanderesse
-contre-
IVOR MOSLEY, faisant affaires sous le nom de "Mosley & Associates" c/o: Ivor Mosley, autrefois de R.R. 1, Hudson, Quebec, maintenant de lieux inconnus, IVOR MOSLEY & JOAN MOSLEY, autrefois de R.R. 1, Hudson, Québec, maintenant tous deux de lieux inconnus,
défendeurs

IL EST ENJOINT a IVOR MOSLEY (Mosley & Associates) IVOR MOSLEY & JOAN MOSLEY à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT.

Mes McMaster, Meighen & Assoc's
129 ouest St-Jacques
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 02-010400-73
MELVIN FRUIT CO., corps politique constitué, dûment incorporé selon la Loi, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, Province de Québec, au 775 rue du Marché Central
demanderesse
VS
SEABOARD COAST LINE RAILROAD COMPANY, corps politique constitué, dûment incorporé selon la Loi, ayant son siège social et principale place d'affaires à Richmond, Etat de la Virginie, un des Etats Unis d'Amérique,
défenderesse

AVIS

La Défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à l'intention de la défenderesse au Bureau de la Cour.

Montréal, le 27 mars 1973
(signé) WILFRID LEFEBVRE
Député protonotaire

ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN & ORENSTI
Procureurs de la demanderesse
637 ouest, rue Craig, suite 308,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-028613-73
DAME ANNA DE PETRILLO TOUGAS, ménagère, résidant au 10341 de la rue Bruchésie à Montréal, district de Montréal,
Requérante
-vs-
ANDRE TOUGAS, de domicile inconnu,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRE TOUGAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 avril 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 02-004165-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
Demanderesse
-contre-
JOSEPH CHOQUETTE, autrefois domicilié à 6, 42ième Avenue, à Rivière des Prairies, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à JOSEPH CHOQUETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 73
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-006095-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
JEAN GUY CHAMBERLAND, a/s: M. Paul Weilbrenner, autrefois demeurant à 85 Brittany, app. 302, Ville Mont-Royal, district de Montréal, maitenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN GUY CHAMBERLAND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010951-73
RITZ CARLTON HOTEL CO. OF MONTREAL LIMITED, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 1228 ouest, Sherbrooke, ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
JAMES P. DRAINIE, autrefois de la ville et du district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à JAMES P. DRAINE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 1973
JEAN GUY VAUGEOIS
GREFFIER ADJOINT

Me William N. Rogg
suite 4
1270 ouest Sherbrooke
Montréal 109

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003538-73
JACQUES CONWAY, et LOUISE CONWAY, tous deux résidant à 3910, Barclay, app. 7, ville et district de Montréal,
demandeurs
-contre-
PHAN DINH QUAN, résidant à 213, Burroughs Street, ville de Stevens, Etat du Wisconsin, un des Etats Unis d'Amérique,
défendeur

IL EST ENJOINT à PHAN DINH QUAN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 1973
WILFRID LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Boisvert, Pickel et Teitelbaum
suite 2610
800 ouest Dorchester
Montréal

Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-009177-73
HENRI COUTU et JEANNETTE COUTU, tous deux résidant à 1816, Boul. St-Henri, Mascouche, district de Terrebonne,
demandeurs
-contre-
JOE A. WRIGHT, autrefois résidant à 7500, De Lanaudière, app. 15, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur

IL EST ENJOINT à JOE A. WRIGHT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Brière, Boivin & Assoc's
240 St-Jacques
Montréal

Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-011222-73
RODIGHIERO CONSTRUCTION (1969) Inc., corporation légalement constituée ayant son siège social à 3355 Chemin de la Reine-Marie, ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
LES HERITIERS DE FEU DAME LUCIE DE VIENNE, de son vivant écrivain, demeurant à 3355 Chemin de la Reine-Marie, app. 528, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeurs

IL EST ENJOINT a LES HERITIERS DE FEU DAME LUCIE DE VIENNE à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 mars 1973
JEAN-GUY VAUGEOIS
GREFFIER ADJOINT

Mes Desjarlais, Cousineau & Assoc's
453 de l'Eglise
Verdun

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-009356-73
LA VILLE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 275 est, Notre-Dame, ville et district de Montréal,
demanderesse
-contre-
JEAN-GUY CHARLAND, autrefois domicilié à 8415, St-Laurent, app. 408, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
LOUIS GILLES FRENETTE, domicilié à 8370, St-Laurent, app. 11, ville et district de Montréal,
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILES, corporation légalement incorporée, ayant sa principale place d'affaires à 8415, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal,
défendeurs

IL EST ENJOINT à JEAN-GUY CHARLAND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Côté, Péloquin & Assoc's
275 est, Notre-Dame
Montréal 127

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-001988-73
JEAN YVES COURSOL, débardeur, des ville et district de Montréal,
demandeur
contre
ENTREPRISES GERBEX INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défenderesse
et
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
et
DAME MARGUERITE GOULET, veuve non remariée de Marcel Destruel,
mise-en-cause

IL EST ENJOINT à ENTREPRISES GERBEX INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal

Avocats du demandeur

Avis est par la présente donné que la Compagnie ANIMAL PROTECTION LEAGUE OF THE PROVINCE OF QUEBEC – LIGUE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de Québec, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la section... de la Loi des Compagnies de Québec.

Montréal, 3 avril, 1973.

ANIMAL PROTECTION LEAGUE OF THE PROVINCE OF QUEBEC – LIGUE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC per: GERTRUDE MOISAN, Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010820-73
VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
BONFA DAMIANO et BONFA DAMIANO, tous deux domiciliés à 2391, Ave. Ste-Claire ouest, à Toronto, Ontario,
défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à BONFA DAMIANO et BONFA DAMIANO à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

o 02-010819-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
BOKOR HOLDINGS LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE-ROSE,
mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à BOKOR HOLDINGS LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010811-73
VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
FERNANDO FIACCO, de Toronto, province d'Ontario,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE ROSE,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FERNANDO FIACCO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 02-007271-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ROGER LAPORTE, résidant autrefois à 243 rue Bon Pasteur, Laval des Rapides, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT de LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ROGER LAPORTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973
Claude Dufour
Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007036-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
DAME ANN DADAIAN, autrefois résidant à 445 ouest, Jean-Talon, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
DR JACK DADAIAN, 21 Place Trinity, Montclair, N.J., U.S.A.
PAUL DAGHLIAN, 92 Harding, Totoya, N.J., U.S.A.
ARNAK KASPARIAN, 174 Essex Drive, Tenaifty, N.J., U.S.A.
APKAR ORMATIAN, 91 Crest Drive, Tarrgton, N.J., U.S.A.
GEORGES HUGH TOMASSIAN, 376 LaFayette Cliffside, N.J., U.S.A.
TOM FOUROWNJIAN, 100 Bergen Fairview, N.J., U.S.A.
VATCHE HAUSEPIAN, autrefois de 5242 Ave. Parc, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
LEON KORSZIAN, autrefois de 2060 Place Henri-Bourassa, ville et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,
Défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à DAME ANN DADAIAN - VATCHE HAUSEPIAN et LEON KORZIAN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973
Claude Dufour
Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalande et Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010816-73
VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
SALVATORE SARDARO, domicilié à Toronto, Ontario,
défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à SALVATORE SARDARO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973.
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010818-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ANDON REALITIES INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à ANDON REALITIES INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-007038-73
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,
demanderesse
-contre-
ABRAHAM ROJTMAN, autrefois résidant à 4105 Bourret, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
ISAAK ROJTMAN, résidant à 283, 55ième rue, Brooklyn, New-York, U.S.A.,
ABRAHAM KLEIMAN, autrefois résidant à 1466, Elizabeth, Chomedey, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ABRAHAM ROJTMAN – ISAAK ROJTMAN – et ABRAHAM KLEIMAN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973
Claude Dufour
Greffier Adjoint

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-73-10120
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 24 avril 1973
CONSTRUCTION DES BOUCLES DE LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE A 230 kV et 735 kV AU POSTE NICOLET

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

BIBLIOTHÉCAIRE CHEF DE SUCCURSALE

Doit posséder titre académique reconnu et au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle.

Salaire:
$14,124 - $15,183
Écrire au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa,
237, rue Queen,
Ottawa, Ont.
K1P 5M2

REPRÉSENTANT DES VENTES

PIÈCES RELATIVES À L'AUTOMOBILE

Son bureau sera situé à Montréal et la moitié de son temps sera employé à voyager à travers le Québec.

Pour service et vente auprès d'importants clients tels que: U.A.P., Gulf, Simpson Sear et plusieurs autres dépositaires importants.

Doit être bilingue, bénéfices marginaux complets, voiture fournie par la compagnie et compte de dépenses.

Faire parvenir demande en toute confiance, en mentionnant le degré de scolarité, expérience, références personnelles et d'affaires ainsi que le salaire demandé à:

CASE 1996, LE DEVOIR, MONTRÉAL

Le directeur du personnel...

que nous recherchons possède une expérience dans la gestion du personnel et des relations industrielles. Le candidat idéal doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais ainsi que, de préférence, un diplôme universitaire.

Une entreprise de fabrication bien établie, connaissant un essor rapide et ayant des projets immédiats d'expansion et de diversification, offre l'occasion rêvée: pour une personne douée et formée aux relations humaines. Les possibilités d'avancement sont excellentes, la rémunération et les avantages sociaux intéressants. Ce poste est à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avec la mention contrat no 8973 à monsieur Louis Daigle.

1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal 102, Québec

Membre
de l'Association Canadienne des
Conseillers en Administration

KATES PEAT MARWICK ET ASSOCIÉS

Toronto Edmonton Québec
Montréal Calgary Halifax
Vancouver Ottawa Les Caraïbes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX FEMMES ET AUX HOMMES

EXPERT-CONSEIL PRINCIPAL EN ÉCONOMIQUE
Traitement jusqu'à $23,278

ÉCONOMISTE ANALYSTE EN MATIÈRE DE TARIFS
Traitement jusqu'à $20,557

Division des finances et de l'économique des sociétés d'utilité publiques
Communications Canada
Ottawa (Ontario)

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire en économique ainsi qu'une vaste expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants:
- tarifs et taux des télécommunications nationales et internationales;
- comptabilité et contrôle des coûts, systèmes unifiés de comptabilité, exigences des investisseurs, de la gestion et du gouvernement en matière de comptabilité;
- finances des sociétés, sources de capitaux, facteurs financiers en matière d'achat, de dessaisissement et de structure des sociétés.

Pour le premier poste, le candidat doit avoir exercé des fonctions au niveau de la direction dans un ou plusieurs des domaines susmentionnés. Pour le second poste, le candidat doit avoir exercé des fonctions comportant des responsabilités dans un ou plusieurs des domaines susmentionnés. La connaissance de l'anglais est essentielle pour les deux postes.

Ce concours pourra servir à remplir des postes du même genre dont les titulaires devront justifier de titres et qualités semblables à ceux qui sont requis pour les postes qui font l'objet du présent concours.

Remplir et envoyer la formule PSC 367-401 "Demande d'emploi" que l'on peut obtenir aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique, ou envoyer son curriculum vitae en indiquant clairement le poste que l'on sollicite avant le 19 avril 1973, à l'adresse suivante:

CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Prière de rappeler le numéro de concours 73-430-14.

Un Collège privé demande un

PROFESSEUR

à plein temps pour enseigner l'ANGLAIS (langue seconde) en secondaire II et III en septembre prochain.

Les candidats doivent être légalement qualifiés et posséder au moins 16 ans de scolarité.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1998, Le Devoir, Montréal

INFIRMIÈRES LICENCIÉES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

L'Hôpital Charles Lemoyne doit combler **immédiatement** 25 postes vacants au niveau du nursing. Pour ce faire, il recherche les services de:

— 15 infirmières licenciées
— 10 infirmières auxiliaires

Veuillez communiquer avec le:

Bureau du personnel
672-2211 poste 219

ARCHITECTE DESSINATEUR

10 ans expérience minimum

Écrire avec curriculum vitae à:

Papineau/Gérin/Lajoie/Le Blanc
Architectes
3600, Van Horne, suite 400, Montréal 251

Le poste:

INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE

La compagnie:

AUTOMATEC INC.

Usine de fabrication d'équipements électroniques située à St-Léonard.
Le candidat doit être bilingue; il possède un diplôme universitaire de 1er cycle et il sera consentant à faire un stage de 4 mois en France, en banlieue de Paris.

Aucune expérience requise.

Salaire à discuter.

S'adresser à: **Marcel Bernard,**
Bédard-Girard Limitée,
110 ouest, Crémazie,
Montréal 351
Tél.: 382-3030

brunelle, lambert & associés inc.
Conseillers en Communications

Dans le cadre d'une expansion de l'entreprise nous sommes à la recherche d'INGÉNIEURS avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans au moins un des domaines suivants:

- Téléphonie (commutation)
- Radio-mobile
- Audio-visuel
- Micro-ondes

Excellentes conditions de travail
Travail à Montréal
Faire parvenir curriculum vitae sans délai à:

BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIÉS INC.
1, Place Ville-Marie
Suite 1420
Montréal 113

SPÉCIALISTE DE LA PLANIFICATION URBAINE ET DE L'INFORMATIQUE

Demandé pour participer à l'élaboration d'un système d'information urbaine à grande échelle fondé sur l'informatique et conçu pour appuyer la planification et l'analyse urbaine.

Le travail comportera des fonctions très diverses, y compris des tâches se rapportant à l'élaboration et à la mise au point d'un système de gestion à grande échelle fondé sur l'informatique, l'analyse d'un système intégré de références et le développement des systèmes actuels de graphiques mécanographiques.

Les candidats doivent avoir une formation universitaire dans le domaine de l'informatique et une formation connexe en économie, sociologie ou urbanisme, en plus d'une aptitude à entretenir des rapports efficaces avec des urbanistes et à travailler en collaboration avec des informaticiens. De bonnes connaissances et de l'expérience en matière d'analyse des systèmes, de programmation scientifique, d'analyse du matériel et de graphiques informatiques sont souhaitables.

Traitement jusqu'à $15,723 (à l'étude actuellement)

Le concours s'adresse aux femmes et aux hommes. Veuillez adresser les demandes donnant le détail complet des qualifications et de l'expérience avant le 18 avril 1973 au Chef de la Main-d'oeuvre.

National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada
K1N 8K5

COMMISSION SCOLAIRE HAVRE ST-PIERRE
HAVRE ST-PIERRE

FONCTION:

Responsable du Service de la Comptabilité

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur des services financiers, le Responsable du service de la comptabilité organise et coordonne les activités reliées à l'utilisation du système de comptabilité de la Commission Scolaire et il contrôle toutes les écritures comptables (mises à jour, journal des salaires, taxes, paiement des factures, etc.)

Il coordonne les activités de son service avec celles des autres services.

Il avise le Directeur des services financiers sur toute question de contrôle budgétaire et financier.

Il accomplit toute tâche que lui confie le Directeur des services financiers.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences commerciales.
Cinq années d'expérience pertinente.

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiatement.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur général intérimaire,
Commission Scolaire de Havre St-Pierre,
C.P. 400
Havre St-Pierre

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Une importante institution d'enseignement recherche

un directeur

pour son service des finances

RESPONSABILITÉ

Sous la responsabilité de l'administration, le directeur du service des finances est chargé de la gestion de toutes les ressources financières de l'institution.

FONCTIONS

- Élabore, revise et recommande les procédures et systèmes comptables nécessaires au bon fonctionnement de son service.
- Dirige et coordonne la préparation des budgets, et à cet effet fournit aux différentes unités administratives les directives requises.
- Prépare et fournit les rapports financiers de l'institution.
- Conseille la direction pour toute question de financement et de contrôle financier.
- Coordonne les opérations de trésorerie, de comptabilité et de budget.
- Accomplit toute autre tâche qui lui est confiée par l'administration.

QUALIFICATIONS REQUISES

- C.A. ou l'équivalent.
- Posséder un diplôme universitaire en administration ou en commerce.
- Posséder une expérience de dix (10) années et plus dans le domaine de la comptabilité et de la finance dont au moins cinq (5) dans un poste de direction.

TRAITEMENT

- À discuter.
  Selon l'échelle du personnel-cadre de l'institution.

Adresser curriculum vitae à:

Case 1995, Le Devoir, Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PENINSULE

recherche

CONSEILLER EN BIBLIOTHÈQUE
&
AUDIO-VISUEL

NATURE DU TRAVAIL:

Sous la responsabilité du Directeur, service des renseignements, le conseiller en bibliothèque et en audio-visuel sera responsable de l'application des politiques relevant de la Commission quant à l'organisation et à la gestion des bibliothèques et devra contribuer à l'élaboration des politiques en matière de gestion des techniques et moyens audio-visuels.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans une ou des disciplines appropriées, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.

DATE DU DÉBUT D'EMPLOI:
1er juillet 1973

LIEU DE TRAVAIL:
Siège social Gaspé.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en spécifiant les qualifications et l'expérience acquise dans une fonction pertinente, avant le 18 avril 1973, au:

Directeur, Services du Personnel,
Commission Scolaire Régionale
de la Péninsule,
Casier postal 2003,
Gaspé, P.Q. GOC-1RO

UNIVERSITÉ D'OTTAWA / UNIVERSITY OF OTTAWA

L'Université d'Ottawa est un établissement bilingue en pleine expansion qui comprend actuellement 13 Facultés et écoles (environ 10,000 étudiants et 900 professeurs) et 9 services administratifs (environ 1,800 employés).

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

ANALYSTE DES TACHES

($9,040 - $13,200)

FONCTIONS:

Sous la direction générale du chef de la Compensation, il doit mettre au point, établir et appliquer des systèmes et méthodes de compensation justes et équitables pour le personnel de l'Université. Il doit effectuer des enquêtes sur les traitements et les salaires. Il doit étudier, analyser et évaluer les traitement et les postes à rémunération horaire.

COMPETENCES:

- Baccalauréat ou expérience professionnelle dans un domaine semblable
- Capacité à apprendre rapidement
- Bilingue

ADMINISTRATION FINANCIERE

VERIFICATEUR INTERNE EN CHEF

($12,000 - $17,900)

FONCTIONS:

Il doit élaborer des programmes de vérification et procéder à des examens et des enquêtes de vérificateur sur tous les aspects des opérations internes, en particulier pour s'assurer que les systèmes de contrôle interne sont appropriés. Il présente des rapports et des recommandations à la direction et prend les mesures nécessaires.

COMPETENCE:

- Etudes reconnues et compétence en comptabilité
- Au moins trois ans d'expérience de la vérification
- Connaissance générale des techniques de l'informatique
- Bilingue

Avantages sociaux:

Avantages sociaux exceptionnels comprenant
- emprunts en deuxième hypothèque à un taux préférentiel

Les personnes intéressées par l'un de ces postes doivent envoyer un curriculum vitae à:

M. Jean-Guy Bourbonnais
Chef, embauchage
110, rue Wilbrod
Service du Personnel
Ottawa

ou pour de plus amples renseignements téléphoner à 613-231-3276
à frais virés. ou 613-231-5844

SYSTÈMES DGB SYSTEMS

— Postes libres immédiatement
— Intéressantes possibilités d'avancement
— Les candidats choisis seraient au service d'une petite compagnie, elle-même appuyée par une grande entreprise

INGÉNIEUR SÉNIOR TÉLÉCOMMUNICATIONS

Exigences:

— Dix ans d'expérience dans la conception et l'implantation des systèmes de communication suivants:
- **micro-ondes**
- **systèmes mobiles "VHF/UHF"**
- **radio et télédiffusion**
- **studios et installations de production**

— Expérience du marketing souhaitable
— Préférence accordée aux candidats bilingues

Responsabilités:

— Réalisation de projets; études détaillées et implantation
— Développement du marché; participation à l'expansion des affaires et à la préparation d'offres de services
— Supervision technique

INGÉNIEUR DE PROJET SÉNIOR TÉLÉCOMMUNICATIONS

Exigences:

— Sept ans d'expérience dans la conception et l'implantation de systèmes de communication, avec expérience récente dans au moins deux des domaines suivants:
- **micro-ondes**
- **systèmes mobiles "VHF/UHF"**
- **radio et télédiffusion**
- **studios et installations de production**

Responsabilités:

— Réalisation de projets; études détaillées et implantation
— Supervision technique

Traitements selon expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae ou appeler à frais virés:

DEMERS, GORDON, BABY LTÉE
1550 ouest, boul. de Maisonneuve
Bureau 402
Montréal 107, Qué.
(514) 935-7447

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

SERVICE DU PERSONNEL

CONSEILLER

DIVISION DES RELATIONS INDUSTRIELLES

FONCTIONS:

- Analyses, études, enquêtes ayant trait à la gestion du personnel: salaires, avantages sociaux, conventions collectives, mobilité du personnel, motivation, etc.
- Administration de conventions collectives ou ententes; préparation d'arbitrage; participation à la négociation de conventions collectives.
- Participation à divers comités de gestion: comités d'étude, comités d'intégration de personnel, rencontres avec les syndicats, etc.

EXIGENCES:

- Minimum de dix-sept (17) années de scolarité en relations industrielles, psychologie industrielle, administration.
- Expérience de quelques années dans diverses fonctions de personnel.

TRAITEMENT:

Jusqu'à un maximum de $15,525 selon l'expérience et la compétence.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 12 avril 1973, au:

Directeur de la sélection
du personnel administratif
La Commission des Écoles
Catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 406

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont

CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

DIRECTEUR
SERVICE DE L'INFORMATION

Fonctions:

- Diriger le nouveau service et établir des procédures de fonctionnement
- Centraliser l'information reçue et rechercher l'information pertinente au domaine du génie
- Diffuser l'information au niveau des membres et au niveau du public
- Établir des politiques de communication sous la directive du directeur des services spécialisés
- Concevoir et préparer le journal officiel, les communiqués et les avis
- Organiser les conférences de presse et entretenir les contacts avec les média d'information
- Coordonner la documentation de base du secrétariat et collaborer à sa préparation
- Faire la liaison avec les divers groupements d'ingénieurs.

Qualifications:

- Excellence en français et en anglais
- Diplôme d'études supérieures avec un minimum de trois années d'expérience pertinente à la tâche (relations extérieures et/ou l'information en général)
- Posséder le sens du travail d'équipe et de l'organisation au niveau du palier de décision.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience
Programme complet d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de transmettre confidentiellement, par écrit, leur curriculum vitae à:

Poste - Service de l'Information
Corporation des Ingénieurs du Québec
Suite 1601
625, avenue du Président Kennedy
Montréal 111, Québec

vient de paraître

Amour vécu, Marguerite Lambert (Resma, 1973, 199 p.). Sous une forme étroitement apparentée à celle d'un journal, l'ouvrage présente les réflexions d'une conseillère conjugale. Aussi bien les jeunes que les adultes trouveront ici des faits à leur portée et surtout une grande honnêteté à l'égard des personnes qui s'interrogent.

●

The Fiscal System of Renaissance France, Martin Wolfe (Yale University Press, 1972, 385 p.). Comme l'impôt absolutiste de la Renaissance française a inspiré la fiscalité de plusieurs Etats modernes, il importe de comprendre ce qui l'inspira elle-même et comment la société de la Renaissance put la considérer à la fois comme une solution et un esclavage.

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

La CASANOUS
boite overground
in Pierrot Léger from Francine Tellier
Grand violon stainless-steel:
DOMINIQUE TREMBLAY
avec MICHÈLE MERCURE et le CHARLOT
Trouvailles no 1 de cette année
jeudi, vend., sam.
5, 6 et 7 avril
à 22h.30 tapant - $1.00
485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691
Merc. prochain: "La Prise de la Parole"

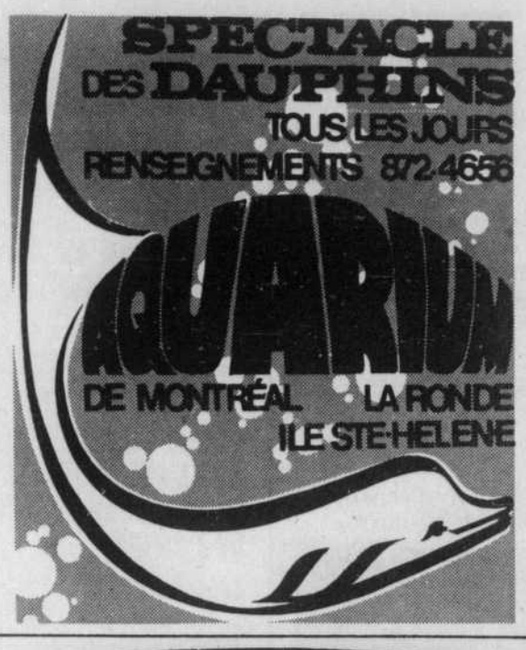
DÈS DEMAIN!
Spectacle complet
à 7:00 ou à 9:30
W. C. FIELDS


6 FILMS POUR 99¢ SEUL.
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
DERNIER JOUR: "MACBETH" de POLANSKI à 7:00, 9:30

PLANETARIUM DOW
200,000,000
AVANT — JÉSUS-CHRIST

7 MARS-29 AVRIL renseignements 872-4210
le service des sports et loisirs

LE FONDS POUR LA DÉFENSE DE LA BAIE JAMES
présente
FESTIVAL BÉNÉFICE d'une SEMAINE
LUNDI 9 AVRIL 1973
UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS
9:00 p.m.
Horn (groupe rock)
Truck (groupe rock)
Offenbach
MARDI 10 AVRIL 1973
UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS
9:00 p.m.
Gordon Tootoosis Ronney Abramson Gilles Valiquette Les Danseurs du Saint-Laurent, avec Philippe Bruneau, Claude Dubois
MERCREDI 11 AVRIL 1973
UNIVERSITÉ McGILL
Auditorium Frank Dawson Adams
8:00 p.m
Représentation de "JOB'S GARDEN" un film sur les Indiens de la baie James, par Boyce Richardon et Jean-Pierre Fournier
JEUDI 12 AVRIL 1973
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
8:30 p.m.
"Indian - Inuit Night"
Représentants de 15 tribus de toutes les parties du Canada. Chant, danse, tambour, artisanat. Encan durant l'entracte.
VENDREDI 13 AVRIL 1973
UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS
9:00 p.m.
Los Quinchamali - Claude Gauthier Gerry Saddleback - Murray Lauchlan Edith Butler
SAMEDI 14 AVRIL 1973
UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS
9:00 p.m.
Prairie Dancers - Ti-Jean Carignan - Ian et Sylvia - Péloquin-Sauvageau - Hôte: Johnny Yesno
Billets pour les concerts au Sir George: $4.00, en vente au Karma Coffee House, lun. - sam. 11 a.m. - 6 p.m.
Billets pour le Théâtre Maisonneuve: $5.00, en vente à la Place des Arts.
Billets pour le film en vente à l'entrée.
Tous les bénéfices seront versés au Fonds pour la défense de la baie James.

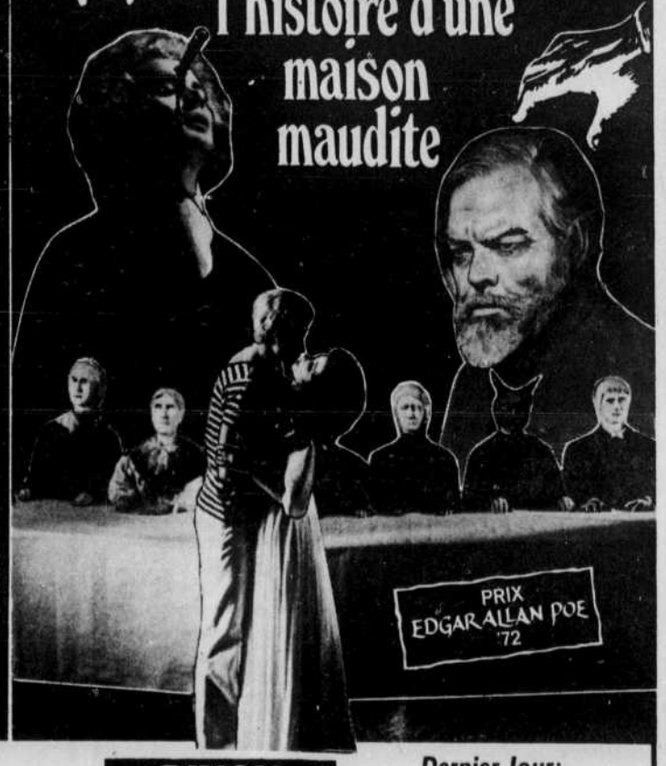
SPECTACLE DES DAUPHINS
TOUS LES JOURS
RENSEIGNEMENTS 872-4656
AQUARIUM DE MONTRÉAL LA RONDE ILE STE-HELENE


SALLE RESNAIS
Elysée 35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7:30, 9:30 SAMEDI 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 10:00 DIM. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
après more
le nouveau film de Barbet SCHROEDER
14 ANS
la vallée
ils sont partis vers la Vallée promise, aux frontières de l'inconnu..
SELECTION FRANÇAISE • VENISE 1972


musique par PINK FLOYD
DE Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS

POUR TOUS
Nous avons l'HORREUR de vous présenter
VOYONS CHÉRI, QUATRE MEURTRES ÇA SUFFIT!
de Oldrich (Joe Limonade) Lipsky
Tchèque sous-titres français
Sem.: 7h. Sam. Dim.: 3-5-7h.p.m.
En reprise pour quelques jours
LE MANUSCRIT TROUVÉ À SARAGOSSE
tous les jours à 9 h. p.m.
POUR TOUS
DERNIERS JOURS
une production franco-soviétique de Serge Youtkévitch
UN AMOUR DE TCHEKOV
avec MARINA VLADY
couleur — en français
tous les jours à 7h.
Finissant le 5 avril
AH! ÇA IRA
tous les jours à 9 h. p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul 861-7863


pour tous
l'office national du film du canada présente
tendresse ordinaire
un film de jacques leduc
avec
esther auger
jocelyn bérubé
luce guilbeault
jeudi 5 avril 20h00
cegep de saint-laurent
salle émile legault
613, boulevard sainte-croix
ville saint laurent
tél.: 747 6521

UN CHEF D'ŒUVRE de L'HORREUR de L'ÉPOUVANTE et du FANTASTIQUE!
14 ANS
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
MALPERTUIS
l'histoire d'une maison maudite
ORSON WELLES
SUSAN HAMPSHIRE
DANIEL PILON
MATHIEU CARRIÈRE
MICHEL BOUQUET
JEAN-PIERRE CASSEL
SYLVIE VARTAN
EN COULEURS D'APRÈS LE ROMAN DE JEAN ROY
UN FILM DE HARRY KUMEL
SELECTION OFFICIELLE CANNES '72
PRIX EDGAR ALLAN POE '72

DÈS DEMAIN!
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
Dernier Jour: "UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL" (14 ans)

Commençant demain
SÉPARÉS PAR LES CIRCONSTANCES... 14 ANS
MICHELLE ROSSIGNOL
GILLES RENAUD
EN COULEURS
la conquête
réalisateur JACQUES GAGNÉ
directeur de la photographie JEAN-CLAUDE LABRECQUE
aussi Adamo dans L'ARDOISE

1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
Aujourd'hui dernier jour: TAUREAU


14 ANS
GENEVIÈVE BUJOLD
DANS
KAMOURASKA
UN FILM DE CLAUDE JUTRA
D'APRÈS LE ROMAN D'ANNE HÉBERT PUBLIÉ AUX ÉDITIONS DU SEUIL
1594, ST-DENIS 849-4211
st-denis
Étudiant: $1.50
11:50 - 2:03 - 4:41 - 7:19 - 9:42

Université du Québec à Montréal
FESTIVAL DE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE 1973
Monument National
1182, boul. Saint-Laurent
Ce soir:
20 h 30: Université du Québec à Montréal
"Le chant du fantoche lusitanien"
de Peter Weiss
Demain:
20 h 30: Université du Québec à Chicoutimi
"Création à partir d'une idée d'Arrabal"
Université de Sherbrooke
"Gargantua", extrait de "Rabelais"
de Jean-Louis Barrault
Entrée:
Etudiants $1.00
Autres $2.00
Renseignements: UQAM 876-3084

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
TON ENFANT, CET INCONNU...
EN COULEURS
18 ANS ADULTES

COMPLÉMENT DE PROGRAMME
STATION BEAUDRY, 1204 est, Ste-Catherine
STATION BEAUBIEN, 6505, St-Hubert
CANADIEN 523-5180 • 274-6155 PLAZA

SUPERBE PROGRAMME DOUBLE! POUR TOUS
"LE FILM COULE COMME LA VIE..."
LES FOUS DU STADE
LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT
Michel Simon ALAIN COHEN
Moins de 14 ans $1.00
288-3303
858 est, Ste-Catherine
DERNIÈRE SEMAINE
FLEUR DE LYS

DERNIÈRE SEMAINE
ROMY SCHNEIDER
SISSI face à son destin
COULEURS
POUR TOUS

Moins de 14 ans $1.00
3001 EST, SHERBROOKE 525-2174
MAISONNEUVE CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX 725-7000
JEAN-TALON CENTRE COMMERCIAL JEAN-TALON

"Quiet days in Clichy" Version originale 18 ANS ADULTES
900 O. STE-CATHERINE 861-2996
CINÉMA DE PARIS
12:00 2:00 4:00 6:00 8:00 10:00
DER. SEM.


"HEAT" de Andy Warhol
18 ANS ADULTES
couleurs — v.o., s.t. français
5e SEM. 525-8600
1206 EST, STE-CATHERINE
7:30 - 9:30
FESTIVAL


LE FONDS POUR LA DÉFENSE DE LA BAIE JAMES
présente pour la première fois à Montréal une
SOIRÉE INDIENNE - INUIT
avec 60 artistes appartenant à plus de 15 tribus de toutes les parties du Canada
JEUDI 12 AVRIL, 8.30 P.M.
Billets $5.00, en vente à la Place des Arts
Tous les bénéfices seront versés au Fonds de défense pour la baie James
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal 18, 842-2112

LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
POUR TOUS
J'AI MON VOYAGE!
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HÉROUX
avec RENÉ SIMARD, RÉGIS SIMARD, JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME, FRANCIS BLANCHE, YOLAND GUERARD, MYLÈNE DEMONGEOT, ANDRÉ LAWRENCE, DENYSE PROULX, PATSY GALLANT, FRANK MANOLIUS


UNE PRODUCTION CLAUDE HEROUX
PAPINEAU 521-6853
LAVAL 688-8200
VERSAILLES 352-4020
GREENFIELD PARK 671-6129
HORAIRES: Papineau, a: 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Laval, Versailles, Greenfield, sur semaine: 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Samedi et dimanche à 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 et 10:00 p.m.
ÉGALEMENT À L'AFFICHE À TRACY - DORION - BEAUHARNOIS STE-ADÈLE et Odéon VERDUN

BRAVO... LES CHARLOTS REVIENNENT!
POUR TOUS
On s'tord de rire!!!


LES MOINS DE 14 ANS $1.00
EN COULEURS
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525-2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINÉMA DE PARIS 896 ouest, Ste-Catherine 861-2996
FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303

Cinémas ODEON
un film de STANLEY KUBRICK
18 ANS
ORANGE MÉCANIQUE
'Clockwork Orange'
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
CE SOIR: 7:00 - 9:30
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
14 ANS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
de SERGIO LEONE
CE SOIR: 6:00 - 9:00
IL ETAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION
POUR TOUS
CE SOIR: 6:00 - 9:00
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313
LUN.-JEU.: 8:00
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
SAMI FREY
dans un film de CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
POUR TOUS
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
CE SOIR: 7:30 - 9:30
PASSIONNANT ET BOULEVERSANT... Après "Z" et SACCO ET VANZETTI"
UN DRAME QUI POURRAIT SE RÉPÉTER ICI.
14 ANS
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
DETENU en ATTENTE de JUGEMENT
EN COULEURS

un film de NANNI LOY
AVEC ALBERTO SORDI
MEILLEUR ACTEUR — BERLIN 72
ET ELGA ANDERSEN
SÉLECTION OFFICIELLE AU FESTIVAL DE BERLIN 1972
* "REMARQUABLE" — Time Magazine, E.U.
* "UNE EXPÉRIENCE POIGNANTE" — N.Y. Magazine, E.U.
* "LE DRAME D'UN HOMME FACE AUX AUTORITÉS ET AU SYSTÈME PÉNAL QUI LE DÉTRUISENT." — Der Abend, Berlin
* "UN FILM PUISSANT ET CONVAINCANT, QUI S'INTERROGE SUR LA VALEUR DE LA JUSTICE DANS UN PAYS LIBRE." — Variety, E.U.
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 7:30 - 9:30



Kirk... à pleine vapeur

Le saxophoniste de jazz américain Roland Kirk se produira en concert à la salle Wilfrid-Pelletier, samedi prochain à 20h. 30. Compagnon de route du contrebassiste Charlie Mingus au début des années 60, applaudi tant en Europe qu'en Amérique, on peut dire que Kirk a inventé un style dont l'originalité résulte surtout d'effets de souffle et de voix. Utilisant, outre le saxophone ténor et la flûte, des saxophones archaïques tels que le strich et le manzello auxquels il ajoute parfois un sifflet-sirène, Kirk est aussi capable de jouer trois ou quatre instruments à la fois. Un vrai diable !

Le Forestier, la maîtrise d'une tradition

par Gisèle Tremblay

A 24 ans, il chante depuis sept ans dans les petites boîtes, les centres culturels. Ses propres chansons. Il a appris la musique en même temps que l'alphabet. Reggiani et Joan Baez l'ont chanté. Il est remarqué l'automne dernier en première partie du spectacle Brassens où courait tout Paris. Avec son premier – et seul – microsillon, il remporte le grand prix de l'académie Charles-Cros. Il a pour amis harlebois, et Moustaki avec qui sa soeur Catherine a chanté. Il est au Québec cette semaine, en tournée publicitaire – "pour faire connaissance", corrige-t-il.

Voilà pour la carte d'identité. Maxime Le Forestier, lui, ne se présente pas ainsi bardé de références. Il était là mardi, dans ce bar où on avait convoqué la presse, avec des amis dont Charlebois; avec des gens du "milieu", dont Luc Plamondon. On le remarquait à peine. Et dans la conversation, il ne cherchait pas non plus à s'imposer. Simple et cordial, comme beaucoup de jeunes Français las des vieilles contraintes.

Mais ce qu'il est, ce qu'il fait, s'impose "en douce". L'important, c'est de "dire quelque chose", explique-t-il. En mai '68, son combat a consisté à monter avec d'autres des spectacles gratuits dans un théâtre: des chansons, coupées de bulletins d'information sur les événements. "Toutes les révolutions violentes ont échoué, dit-il, si on essayait la non violence."

Son microsillon (Polydor 2393 040) est un peu à l'image de cette conviction. Il n'y révolutionne pas la chanson française. Mais il y révèle déjà une grande maîtrise de sa tradition poétique. Et dans quelques chansons, notamment "Education sentimentale", "Ca sert à quoi", "Mourir pour une nuit", on sent l'influence de la "folk song".

On y retrouve aussi "Parachutiste", une chanson antimilitariste qui lui a valu l'honneur d'une circulaire réprobatrice à l'ORTF (radio d'Etat française) et que Joan Baez a chantée lors de son passage à Paris. Il la chante pourtant avec la même voix que les autres, sans agressivité, sur un ton entendu, à la fois ferme et doux.

L'ensemble du disque, d'ailleurs, est d'un style qui étonne par sa douceur, une douceur à la Moustaki moins la mièvrerie. Sauf, peut-être, pour certains mouvements des choeurs.

"Comme un arbre", équivalent nostalgique de notre "Fleur de macadam", a été écrit en collaboration avec sa soeur Catherine avec qui il chantait en duo autrefois. Pour le reste, Maxime Le Forestier écrit lui-même les paroles ou confie ce soin à Jean-Pierre Kernoa dont les textes sont parmi les plus beaux de ce disque. Ce refrain, par exemple, qui exprime dans et contre les limites d'une tradition, un espoir coincé par les mots mêmes qui le disent:

"Mourir, mourir, mourir,
Pour une nuit,
Pour une après-midi
Mourir, mourir
Comme on s'endort
Faire la nique à la mort"

"Mourir comme on s'endort
Mourir comme on s'enivre
Pour changer de décor
Et puis renaître et vivre"

Un disque soigné, qu'il faut écouter, avant d'espérer pour la suite des chansons où "renaître et vivre" sera au début du poème, et dans les éclats de la musique. Maxime Le Forestier reviendra peut-être l'automne prochain pour un spectacle qui comprendra peut-être la suite.



Renaissance du basson français

par James Nelson

OTTAWA (PC) – "L'affinité culturelle du Québec avec la France pourra contribuer à la renaissance du basson français comme instrument d'orchestre en Amérique du Nord," déclare le premier basson de l'Orchestre du Centre national des Arts.

Gerald Corey, d'Ann Arbor, Michigan, qui est entré dans cet orchestre l'automne dernier, a fait connaître l'instrument français à son associé, Michael Namer, de Montréal, et tous les deux en ont joué lors des concerts présentés au centre pendant l'hiver.

Le basson est souvent appelé le clown de l'orchestre, mais les joueurs de basson n'aiment pas cette appellation. Cet instrument, en fait, est un instrument à vent de tonalité très basse, qui passe presque son temps à donner les notes graves pour les flûtes, les hautbois et les clarinettes.

Mais à l'occasion, comme dans l'Apprenti Sorcier ou dans Pierre et le loup, on a donné à cet instrument des soli qui lui ont valu avec une certaine justification la réputation de clown.

Le basson date du Moyen-Age. M. Corey dit que les grands compositeurs classiques pensaient au basson lorsqu'ils ont composé leurs oeuvres importantes, comme par exemple les compositeurs français Debussy et Ravel.

Mais au siècle présent, le basson allemand est devenu plus populaire auprès des musiciens, parce qu'il est plus facile à jouer. Une grande protestation s'est élevée en France, récemment, lorsqu'une fanfare française a commencé à utiliser le basson allemand.

En apparence, il y a peu de différence entre les deux, sauf que l'instrument allemand a un renflement juste avant le cornet encerclé d'ivoire d'où sort le son.

Selon M. Corey, le basson français possède un son plus doux, qui se marie mieux aux autres instruments à vent de l'orchestre, en particulier avec le cor français. Il est également plus lyrique, et possède une plus grande agilité dans les notes élevées.

M. Corey enseigne maintenant le basson à l'Université d'Ottawa, et il déclare qu'il n'y a pas beaucoup d'autres joueurs de basson français au Canada. "Je suis intéressé par les possibilités que renferme le Canada français, et j'espère qu'avec le temps je pourrai influencer quelques-uns des meilleurs joueurs de basson allemands, au Québec, afin qu'ils adoptent l'instrument français.

S'ils décidaient d'en jouer et de l'enseigner, afin que l'usage s'en répande au Québec, je crois que ce serait une chose toute naturelle."

Quant à M. Namer, il déclare qu'il y a beaucoup de similarités entre les milieux musicaux au Québec et la musique française elle-même. Il a lui-même étudié au Conservatoire de Montréal, et comme beaucoup de musiciens québécois, est allé parfaire ses études en France.

M. Corey déclare qu'il n'est pas question que le basson français supplante définitivement l'instrument allemand. Ce dernier convient mieux aux compositeurs allemands ou autrichiens, comme Mozart, Haydn et Beethoven.

"Mais puisqu'il est possible de jouer des deux, cela donne à l'orchestre plus de versatilité."

M. Corey a commencé à s'intéresser au basson français alors qu'il était encore étudiant à l'école secondaire. "J'ai entendu le dernier joueur de basson français d'Amérique du Nord, dans un magnifique solo de la suite L'Oiseau de feu, de Stravinsky, il y a 20 ans. C'est à ce moment-là que j'ai décidé qu'un jour je voudrais pouvoir en jouer."

'Programmation de musée'-suite

A la page 11 de notre édition d'hier, le texte intitulé "La prochaine saison à l'OSM: une programmation de musée, dit Decker" a été amputé de deux paragraphes. On lira ci-dessous la conclusion de l'article.

"On se souviendra, en effet, de la quantité considérable de programmes incomplets qui avaient marqué l'annonce de la saison 1972-73. Cette année, la direction fait preuve de beaucoup plus de détermination dans l'établissement de sa politique conservatrice. Le bilan de ses préoccupations face à la musique actuelle se limite à la sixième symphonie d'Hartmann, au "War Requiem" de Britten, à la huitième symphonie de Chostakovitch et à deux concertos de Bartok! Les compositeurs canadiens s'y taillent aussi une place assez minime: outre la commande annuelle (on n'a choisi personne pour le moment: on attend que Serge Garant propose des noms!), on entendra les "Canzoni for Prisoners" du Torontois Murray Schafer, "Sinfonia concertante" d'Irving Glick et "Evanescence" du Montréalais André Prévost que l'orchestre du Centre national des arts a enregistré sur Rca.

En définitive, il n'est pas question de reprocher à l'OSM d'interpréter Mozart, Brahms, Beethoven ou Tchaikovsky; c'est même son rôle de se porter à la défense du grand répertoire. Mais à un moment où la majorité des grands orchestres du monde se portent de plus en plus à la défense de la musique actuelle pour gagner un nouveau public, il est pour le moins étrange que l'OSM sente le besoin de s'enfoncer un peu plus chaque année dans le passé, sous prétexte que c'est "la seule façon de survivre" aux problèmes financiers. La question est posée: qui remplacera les abonnés actuels de l'orchestre, si les jeunes se sentent déjà lésés par les programmations?

La prochaine saison à l'O.Q.

Au cours de la saison 1973-74, l'Opéra du Québec présentera quatre spectacles à la salle Wilfrid-Pelletier: "Otello" de Verdi, "Madama Butterfly" de Puccini, "Don Giovanni" de Mozart, et "Le vaisseau fantôme" de Wagner.

Pour la première fois, le Grand théâtre de Québec produira un opéra pour l'OQ, soit, **"Madama Butterfly"** alors que les trois autres opéras de la saison seront, comme par le passé, des productions de la régie de la Place des arts.

Poursuivant sa politique de promotion de nos artistes, l'OQ a confié 26 des 32 rôles principaux à des Canadiens et on note que la distribution de **"Madama Butterfly"** est entièrement canadienne. Les opéras seront présentés dans la métropole avec le concours de l'Orchestre symphonique de Montréal et de René Lacourse comme chef des choeurs.

Le rideau se lèvera le 15 septembre sur **"Otello"** de Verdi avec le ténor Jon Vickers dans le rôle-titre, dans une mise en scène de Peter Potter, des décors de Robert Prévost et sous la direction musicale de Zubin Mehta. La distribution comprendra Clarice Carson (Desdemona), le baryton allemand Siegmund Nimsgern (Iago), Pierre Duval (Cassio), André Lortie (Roderigo) et Pierre Charbonneau (Lodovico). Otello ne sera présenté qu'à Montréal les 15, 18, 21, 24, 27 et 30 septembre.

"Madama Butterfly", présenté les 6, 8 et 10 novembre à Québec et les 15, 17, 19, 22, 24 et 26 novembre à Montréal, mettra en vedette Maria Pellegrini (Madame Butterfly), André Turp (Pinkerton), Robert Savoie (Sharpless), Marika Czolij (Susuki) et André Lortie (Goro) dans une mise en scène d'Irving Guttman, des décors de Robert Darling, créés pour le Vancouver Opera Association, et sous la direction musicale de Pierre Hétu.

"Don Giovanni" de Mozart sera à l'affiche de la Place des arts, les 25 et 27 février, 2, 4, 7 et 9 mars et du Grand théâtre du Québec les 14, 16 et 18 mars. La distribution comprendra Yoland Guérard dans le rôle principal, Robert Savoie (Leporello), Joseph Rouleau (Le Commandeur), le soprano américain Giulia Barrera (Donna Anna), le mezzo-soparano américain Tatiana Troyanos (Donna Elvira), Pierre Duval (Don Ottavio), Claire Gagnier (Zerlina) et Bruno Laplante (Masetto). La mise en scène de **"Don Giovanni"** sera confiée à Carlo Maestrini, la direction musicale à Nicola Rescigno et les décors et costumes à Robert Prévost.

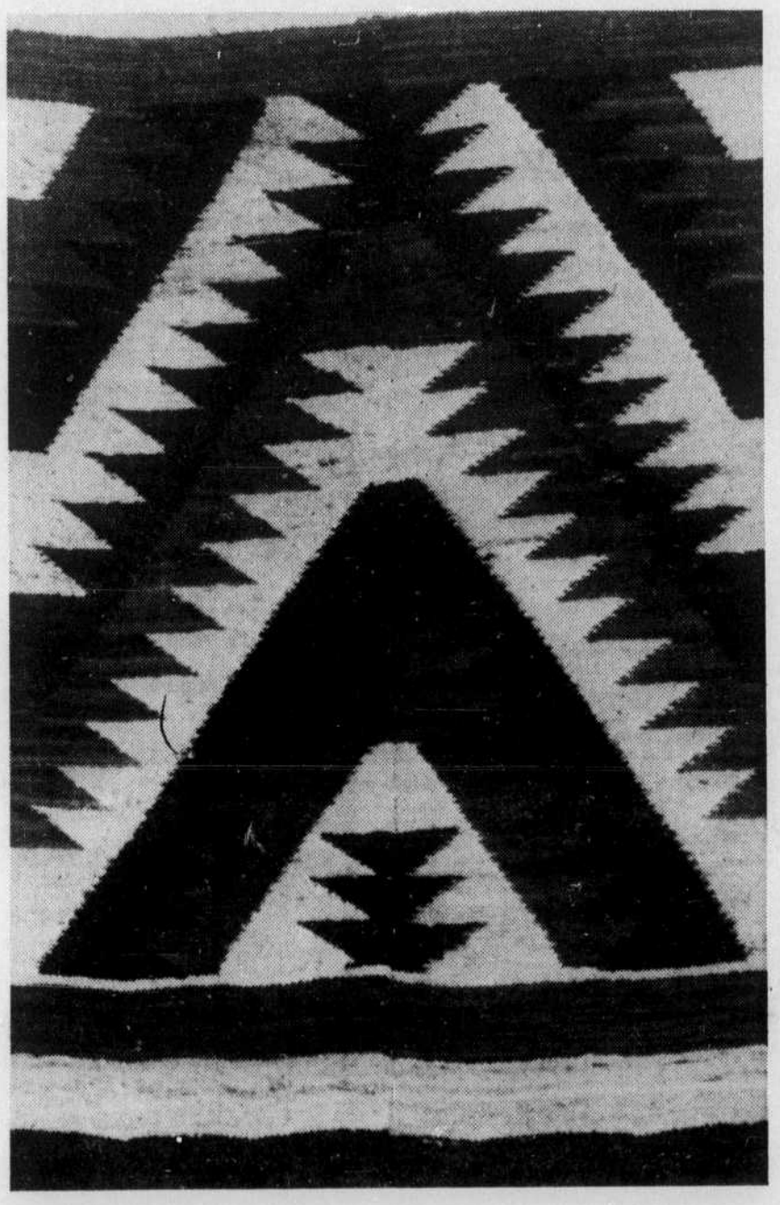
L'Opéra du Québec terminera sa troisième saison avec une oeuvre maîtresse de Wagner, – "Le Vaisseau Fantôme", qui sera présenté à Montréal les 29 avril, 2, 4, 6, 8 et 11 mai et à Québec les 16, 18 et 20 mai. La distribution comprendra le baryton néo-zélandais Donald McIntyre dans le rôle principal, Clarice Carson (Senta), le ténor américain Robert Nagy (Eric), Joseph Rouleau (Daland) et Marguerite Lavigne (Mary) dans une mise en scène de George London et sous la direction musicale de Franz-Paul Decker.

Soirée Arcand à la Cinémathèque

Les Québécois sont conviés à assister à une projection de "La maudite galette" de Denys Arcand, ce soir à 20h. à la Cinémathèque québécoise. Les principaux artisans de ce film québécois rencontreront les cinéphiles à l'issue de la projection.

Ce film qui a déjà fait couler beaucoup d'encre s'est taillé une place de choix tant ici qu'à l'étranger. Produit en pleine montée industrielle du cinéma québécois, **"La maudite galette"** pose un certain nombre de questions fort actuelles sur le cinéma et les rapports entre le film, la société et les spectateurs.

C'est dans cette optique que la Cinémathèque québécoise a invité Denys Arcand, réalisateur, Jean-Pierre Lefebvre, producteur, Marguerite Duparc-Lefebvre, directrice de production et monteuse, Alain Dostie, directeur de la photographie, Serge Beauchemin, ingénieur du son, Luce Guilbault, René Caron et J. Léo Gagnon, comédiens. Les invités ont accepté de venir répondre aux questions des spectateurs, de s'entretenir avec eux de leur expérience sur ce film et de parler de leur métier dans le contexte actuel du cinéma québécois.



Trésors péruviens au Soleil

Marie Ferland, qui ne cesse de voyager depuis cinq ans, puisqu'elle a déjà parcouru 70 pays, a ramené du Pérou des pièces de tissage (ci-contre) et des tapis en peau de lama qui seront exposés pendant trois semaines, à compter d'aujourd'hui, à la Boutique Soleil, rue Bonsecours, dans le Vieux-Montréal. L'exposition comprendra vingt à vingt-cinq pièces représentant des scènes péruviennes, et de toutes dimensions depuis la petite murale de un pied sur deux, jusqu'au grand tapis de neuf pieds sur douze. Il sera possible aux visiteurs de l'exposition de faire l'acquisition de quelques-unes de ces pièces. Marie Ferland a ramassé ses trésors en parcourant le Pérou en jeep, toute seule. Elle était partie de Montréal le 25 janvier avec deux copains, Jean-Pierre Ranger et Claude Gou, pour visiter le Kenya et la Tanzanie, et faire l'ascension du Kilimandjaro. Jean-Pierre Ranger fut le seul du groupe à se rendre jusqu'au sommet (tout près de 20,000 pieds d'altitude) et il y laissa un petit drapeau du Québec et un Bonhomme Carnaval. Lorsque ses compagnons de voyage reprirent le chemin de Montréal, Marie Ferland décida de retourner au Pérou qu'elle avait visité après l'Expo 70. C'est en 1968 qu'elle commença à voyager, quittant pour cela les études en traduction qu'elle avait entreprises à l'Université de Montréal. Ce fut alors un grand voyage, car elle faisait partie du groupe "Liaison Montréal-Osaka" qui visita tous les pays participants de l'Expo 67 avant de se rendre à l'Expo 70. Pour défrayer ses prochains voyages, car elle n'a pas perdu le goût de voyager. Marie Ferland donne des conférences, notamment au Cegep de Berthierville, en complément des cours de géographie.

Plaisirs de la Table

FLAMENCO
3 spectacles tous les soirs à 9hres - 11 hres P.M. et 1 hre A.M.
Château Madrid
Dimanche, journée familiale: spectacle à 7 hres P.M.
STATIONNEMENT GRATUIT à l'arrière, rue Drolet.
845-2843
1368 est, rue MONT-ROYAL angle St-Denis

Au Bouvillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

RESTAURANT Tokay
2022 rue STANLEY 844-4844
Directement de Budapest la chanteuse tzigane de renommée mondiale
APOLLONIA KOVACS
vedette de la radio et de la télévision hongroise, en personne chaque soir (sauf lundi) au Restaurant Tokay.
Musique Yoska Lakatos et son orchestre tzigane.

au poulet doré
340 EST, STE-CATHERINE
TEL. 861-9495

LE PORTUGAL À MONTRÉAL
AU TOUT NOUVEAU RESTAURANT
SOLMAR
CUISINE PORTUGAISE RAFFINÉE
GERMANO ROCHA
1194, Peel 861-6195
Face au Carré Dominion 861-6096
DÉJEUNER D'HOMMES D'AFFAIRES
Après 11:30 P.M.
Germano Rocha chante au Bar-Salon Festa

Estoril Sol
Restaurant portugais
PORTUGAL
vous invite à déguster l'authentique fine cuisine portugaise au son d'une musique d'ambiance folklorique et Fado.
Licence complète
3699, boul. St-Laurent
(près avenue des Pins)
Réservations: 844-7748

gibby's
Grillades & Fruits de Mer
Écuries d'YOUVILLE, Vieux Montréal
Nourriture succulente, bar sympathique et bon choix de vins, atmosphère du 18e siècle.
Dîner d'hommes d'affaires à compter de $1.95.
À Montréal
298, Place d'Youville
Téléphone 844-8495
Ouvert de midi à minuit, 7 jours par semaine
Dans les Laurentides
Saint-Sauveur-des-Monts
Téléphone 1-227-5275
Tous les jours: de 5h. à 12hres
Dimanche: de midi à minuit
Licence complète. Acceptons cartes de crédit reconnues

ORFORD OWL'S HEAD SUTTON BROMONT
SKI DE FOND
SKI ALPIN
Auberge de la Lanterne et Motels
Magog, Qué.
ECHO JAY PEAK
Tél. (819) 843-6511
"A une heure de Montréal, une auberge du bout du monde"



la chronique de

De guerre clandestine...

marc thibeault

En octobre 1971, nous avions écrit un article à propos de la future association Mondiale de hockey intitulé: "Hockey ou chantage?".

Quelque part en cours de route nous avions laissé entendre, dans le contexte conditionnel de notre titre, que l'association Mondiale avait peut-être pour but premier, sans évidemment le laisser savoir, d'éventuellement obliger la ligue Nationale à l'absorber. Et nous offrions comme exemple le fait que l'ancienne association Américaine de football professionnel avait justement ainsi forcé la main de la plus puissante et plus vieille ligue Nationale.

Avant la publication de cet article d'octobre 1971, nous avions interviewé le toujours intéressant Clarence Campbell, ce qui nous avait valu non pas un mais deux articles. Entre autres sujets nous avions évidemment parlé des peut-être trop rapides expansions de la ligue de hockey Nationale et, par conséquence, du moins bon calibre de jeu offert. Avec une franchise rafraîchissante, Me Campbell, certes et à tous les points de vue un des plus grands experts du hockey, avait admis qu'il regrettait, sur le plan du calibre de jeu présenté, ces expansions qu'il trouvait, lui aussi, trop précipitées. Mais il avait aussitôt expliqué le pourquoi de cet empressement en nous déclarant: "Nous savions que d'importants financiers américains voulaient se lancer dans le hockey professionnel. Le choix, pour la ligue Nationale, était donc de permettre à certains de ces financiers de faire partie de notre groupe d'une part ou, de l'autre, d'avoir à faire face à une compétition qu'il est préférable d'éviter dans le monde des affaires. Ce sont ces circonstances qui nous ont forcé la main".

Pourquoi cet engouement-surprise pour le hockey professionnel aux Etats-Unis à la micentennie 1960? Parce que l'énorme public de la télévision nord-américaine a lui-même un engouement apparemment insatiable pour presque tout ce qui est spectacle sportif. Il y a, tôt ou tard (le football, le baseball et le ballon-panier américains en sont certes d'éclatantes preuves), beaucoup d'argent à faire sur ce marché-TV nord-américain.

Roone Arledge, réalisateur du "Merveilleux monde du sport" du réseau ABC, entre autres télémissions sportives, ne déclarait-il pas, il y a plus de deux ans, qu'il entrevoyait, un jour, le lancement d'un grand réseau-TV qui ne présenterait que des programmes de sports? Tout en admettant que la chose soit certes possible, nous ne pouvons toutefois admettre sa probabilité avant encore plusieurs années, ne serait-ce que parce que les trois grands réseaux américains de télévision, NBC, CBS et ABC, rivalisent constamment pour signer avec différents sports, pour ne pas dire commerces, des contrats d'exclusivité de transmission qui voltigent dans les gros millions.

On aura lu, hier et dans tous les journaux, la nouvelle selon laquelle quatre importants représentants d'autant d'équipes de la ligue Nationale avaient rencontré, en fin de semaine et d'une façon clandestine certes mal réussie, trois représentants importants d'autant de clubs de l'association Mondiale.

La première réaction a été qu'on aurait parlé d'une possible fusion entre les deux groupes. Comme le président Gary Davidson de la Mondiale était parmi ceux qui, il y a quelques années, forcèrent ainsi la main de la ligue de football Nationale, le raisonnement semble logique, surtout si l'on considère aussi le fait que les deux ligues se livrent des batailles juridiques qui s'avéreront coûteuses.

La seconde réaction, telle qu'exprimée sans aucune gêne par Me Alan Eagleson, directeur no 1 de l'Association des joueurs de hockey de la ligue Nationale, est que les propriétaires de clubs des deux groupes voudraient mettre une fin à l'onéreux marchandage ayant cadré l'engagement des joueurs au cours des 10 derniers mois.

Pour nous, le jeu se situe exactement là. A notre avis, à peine trois clubs de la Mondiale pourraient se payer le luxe d'exploiter des concessions dans la ligue Nationale. Et nous sommes très généreux. Il suffit de ne donner pour exemple que l'équipe ayant attiré le plus de spectateurs (à des prix d'admission moindres que ceux de la Nationale) dans la Mondiale l'hiver dernier, soit celle de la Nouvelle-Angleterre. En 39 parties dites "à domicile" (les Whalers, en fait, jouèrent à deux amphithéâtres), on a attiré une moyenne de 7,083 spectateurs. Au Boston Arena, d'une capacité de 6,000 sièges, la moyenne a été de 4,249. Au Boston Garden, où 15,003 amateurs peuvent s'asseoir, la moyenne a été de 8,857. Avec ces moyennes d'assistance, un club ne va très loin, sur le plan financier, dans la Nationale. Et nous parlons de l'équipe ayant attiré le plus de spectateurs!

Par ailleurs, pourquoi certains clubs de la Mondiale, entrés dans ce groupe à prix très réduit, iraient-ils débourser des droits de concession de $6,000,000 pour parvenir à la Nationale? C'est le prix payé par les nouveaux clubs Atlanta et Islanders de New York pas plus tard qu'il y a un an. Il est difficile d'imaginer l'admission de nouvelles équipes, qu'elles viennent de la Mondiale ou d'ailleurs, à un autre prix que celui-là. Donc, une fusion que nous laissions supposer de façon sarcastique il y a plus d'un an nous semble impossible.

Un autre indice laissant croire que la pas très mystérieuse rencontre de dimanche dernier avait pour but de neutraliser autant que possible la force nouvelle des joueurs à propos de la valeur marchande de leurs services est ce petit fait: il y a déjà trois semaines et à notre grande surprise, un important monsieur du hockey nous lançait à brûle-pourpoint cette assez étonnante remarque: Sais-tu que les Rangers de New York ont des problèmes financiers? Par là, je veux dire la corporation Madison Square Garden qui, comme tu le sais, est propriétaire des Rangers.

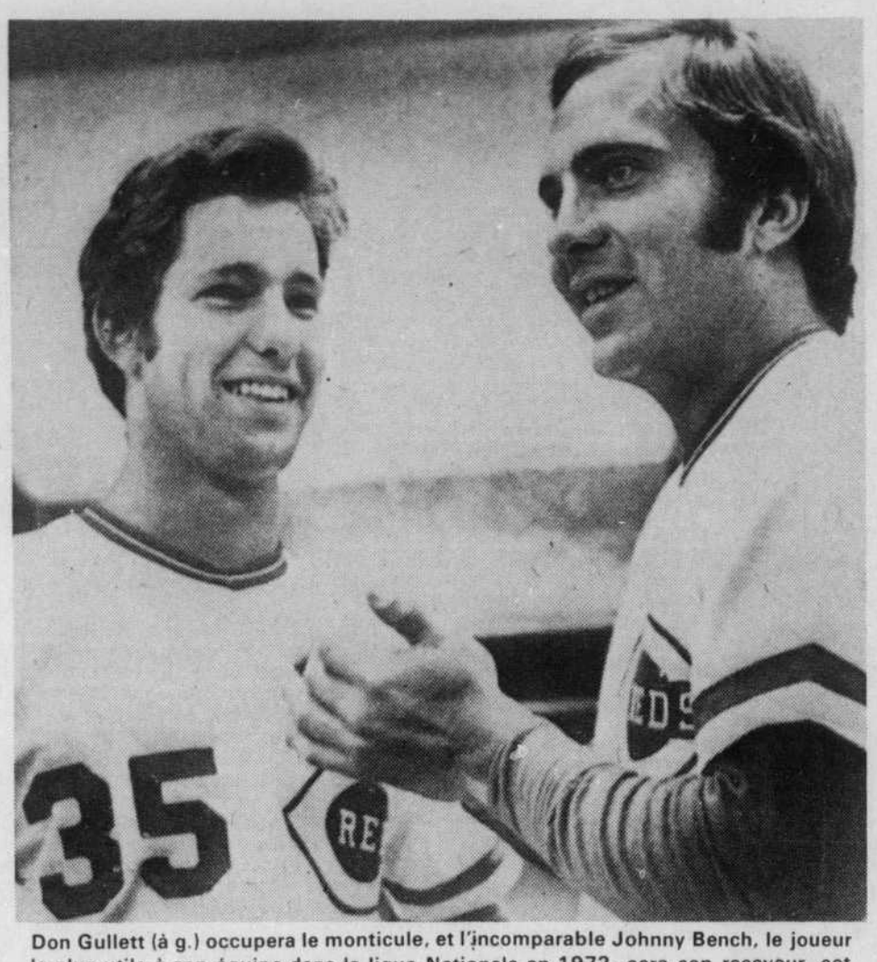
Comme les Rangers ont fait salle comble (17,250) à chacune de leurs parties, le commentaire était difficile à comprendre. Il l'est beaucoup moins aujourd'hui si l'on remarque que c'est Bill Jennings, président des Rangers, qui a été l'âme dirigeante de la rencontre dont on parle tant aujourd'hui.

On ne saurait, sérieusement, penser que les Rangers soient devant la banqueroute. Mais tous savent qu'à la suite des contrats fantastiques signés par les Brad Park, Vic Hadfield, Jean Ratelle et Rodrigue Gilbert, pour ne mentionner que quatre vedettes du club new yorkais, l'automne dernier, contrats à longs termes soit dit en passant, le budget d'exploitation des Rangers est le plus élevé de toute la ligue Nationale.

Que M. Jennings, donc, soit l'instigateur d'une petite réunion d'affaires avec quelques concurrents devenus amis (la Mondiale, on peut le croire, n'a pas trouvé drôle son aventure financière avec Derek Sanderson) à propos des salaires peut-être trop élevés que les joueurs réclament maintenant, est donc très normal.

Il ne serait pas bête, non plus, que les deux ligues règlent leurs disputes légales (autour de la clause d'exclusivité) avant que les cours ne le fassent pour eux. Celles-ci, tôt ou tard, devront rendre verdict. Mais il serait intelligent entre-temps et pour les deux groupes intéressés, de le faire tourner en leur faveur en offrant justement à ces cours un compromis pouvant les satisfaire en autant que les accusations anti-monopoles déjà lancées contre les clubs du hockey professionnel soient concernées.

Et qui vivra, verra.



Don Gullett (à g.) occupera le monticule, et l'incomparable Johnny Bench, le joueur le plus utile à son équipe dans la ligue Nationale en 1972, sera son receveur, cet après-midi pour les Reds à Cincinnati, contre les Giants de San Francisco, à l'occasion du match inaugural de la saison au baseball majeur. (Téléphoto PA)

Les Expos démarrent à Chicago demain

Début de la saison de baseball cet après-midi à Cincinnati

DAYTONA BEACH, Floride (Le Devoir) – Les joueurs et les dirigeants des Expos ont commencé à plier bagage quelques heures plus tôt que prévu hier, après que la pluie les eut empêché d'affronter les Red Sox de Boston, à Winter Haven, pour leur dernier match hors-concours de l'entraînement printanier. Toutefois, avant leur retour à Montréal lundi prochain pour le défilé traditionnel du début de saison locale, ils devront séjourner trois jours à Chicago où, à partir de demain après-midi, ils affronteront les Cubs pour leurs trois premiers matches du calendrier régulier.

Toutefois, si la majorité des équipes des ligues Nationale et Américaine entreprennent leur saison demain, la tradition veut que la journée inaugurale ait lieu une journée plus tôt à Cincinnati, première ville représentée au baseball professionnel.

Les Reds recevront alors la visite des Giants de San Francisco, cet après-midi à 2h30, à leur superbe stade Riverfront.

Le jeune Don Gullet a eu l'honneur d'être choisi par son gérant Sparky Anderson pour affronter le vétéran Juan Marichal, des Giants. Ce dernier, qui a connu une saison médiocre l'an dernier (6-16) à cause d'un mal de dos, a été opéré durant l'hiver et se prétend en parfaite condition.

Il en est de même de Johnny Bench, le receveur des Reds qui, à peine la Série Mondiale 1972 terminée par une victoire de 4-3 de son équipe face aux Athletics d'Oakland, est passé sous le bistouri pour une lésion à un poumon. Lui aussi semble complètement rétabli et prêt à conduire les Reds à un autre championnat.

Fin d'une tradition

Si la tradition sera respectée encore une fois cette année dans la Nationale, elle subira un dur coup dans l'Américaine où, pour la première fois, on utilisera le nouveau règlement du frappeur "désigné". Ainsi, chaque fois que ce sera au tour du lanceur de se présenter au bâton, il sera remplacé par un autre joueur dont l'unique rôle sera de frapper à sa place.

Pour en revenir aux Expos, c'est vendredi prochain après-midi, le 13 avril, qu'aura lieu leur premier match de la saison au parc Jarry. Entretemps, ils auront en toute probabilité disputé cinq parties à l'étranger, dont trois à Chicago en fin de semaine. Ils doivent aussi affronter les Phillies à Philadelphie deux fois, soit mardi et jeudi prochain, avant d'entreprendre leur premier séjour montréalais.

C'est le gros droitier Mike Torrez qui a été choisi par le gérant Gene Mauch pour faire face aux Cubs demain, dans un match qui sera télévisé par Radio-Canada. Son rival sera alors le Canadien Ferguson Jenkins, qui espère connaître encore une fois une saison de 20 victoires, ce qui lui en donnerait sept consécutives.

Les Nationals jouent les séries à Toronto

TORONTO (PC) – Les Nationals d'Ottawa ont décidé qu'ils disputeraient leurs matches des séries éliminatoires au Maple Leaf Gardens de Toronto, mais n'ont pas encore choisi leur domicile pour la saison prochaine.

Lors d'une conférence de presse, hier soir, le propriétaire des Nationals, Nick Trobovich a affirmé que l'équipe jouerait à Toronto pour le reste de la présente saison, mais que les négociations continuaient toujours pour l'an prochain.

Interrogé sur la vente possible de l'équipe, il a répondu qu'il souhaitait plutôt la venue de capitaux canadiens additionnels. Il a par ailleurs affirmé que toutes les alternatives étaient encore possible, dont un retour à Ottawa et la vente de l'équipe à un groupe torontois dirigé par John Bassett.

Bill Ballard, vice-président du Gardens a de son côté déclaré qu'il était intéressé à acquérir une partie des actions de l'équipe sinon toutes.

Les Nationals jouent samedi leur premier match éliminatoire contre les Whalers de la Nouvelle-Angleterre à Boston, puis au même endroit dimanche. Mardi et jeudi ils joueront au Garden où les billets se vendent pour le même prix qu'un match de la ligue Nationale.

Cleveland gagne en prolongation

CLEVELAND (PA) – Ron Buchanan a enregistré un filet à 10:16 minutes de la période-de-prolongation hier soir, et il a permis aux Crusaders de Cleveland de l'emporter 3-2 contre les Blazers de Philadelphie. C'était le premier match éliminatoire de l'histoire de l'AMH, et les Crusaders prennent les devants 1-0 dans cette série quart-de-finale.

Les Blazers étaient venus de l'arrière en 3e tiers avec deux buts de John McKenzie pour égaler le pointage, et ainsi provoquer une période supplémentaire.

1ère période

Aucun pointage.

Punitivns: Muloin C 0:31, Campbell P, Andrea C, 2:42, Herriman P, (mineure et majeure), Lacroix P, (majeure), 9:48, Krake C 12:59, Plumb P 18:46, Pinder C, Cardiff P, 19:56.

2ème période

1 – CLEVELAND: Shmyr (1) Andrea 8:52

2 – CLEVELAND: Clearwater (1) Pimple, Andrea 17:43

Aucune punition.

3ème période

3 – PHILADELPHIE: McKenzie (1), Campbell, Lawson 7:31

4 – PHILADELPHIE: McKenzie (2), Plumb 16:50

Punition: Pumple C 6:49.

Prolongation

5 – CLEVELAND: Buchanan (1), Hardy, Horton 9:44

Punition: Wiste C 7:01.

Lancers par

Philadelphie	15	10	8	7-39
Cleveland	7	18	16	4-45

Gardiens: Parent (P); Cheevers (C).
Assistance: 3,624.

H. Torres à Houston

DAYTONA BEACH, Floride (PA) – Les Expos de Montréal ont annoncé hier, qu'ils avaient vendu le contrat de l'intérieur Hector Torres aux Astros de Houston pour lesquels il a déjà joué durant trois saisons. Torres, 27 ans, avait été obtenu par les Expos des Cubs de Chicago en avril 1972 dans une transaction impliquant trois clubs.

Les Expos ont aussi annoncé qu'ils avaient réduit leur personnel de joueurs à 25 en envoyant aux mineures les lanceurs Dale Murray, Steve Rogers et Jack Whillock.

SERVICE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES
Personnalisé
Pour renseignements sans obligation, appelez
Tél.: 866-6921
TAS
communications - services

Montréal - Toronto
Nous volons moins souvent, mais nous offrons beaucoup plus.
Service d'abord
CP Air

Le Canada encore débouté au hockey international

MOSCOU (d'après AP et AFP) – La Fédération internationale de hockey sur glace, réunie en congrès à Moscou à l'occasion du championnat mondial de la division "A", a de nouveau rejeté hier une proposition canadienne visant à permettre à des joueurs professionnels de participer à la compétition.

A.F. "Bunny" Ahearne, président de l'organisme, a fait part de cette décision à la suite d'une réunion avec ses dirigeants.

Ahearne a précisé que seuls le Canada et la Suède s'étaient montrés favorables à un tel changement. Le Canada s'est retiré de la compétition internationale il y a quelques années jusqu'à ce qu'on lui accorde le droit de présenter une équipe avec un certain nombre de professionnels.

Le tsar du hockey internationale a dit que la question se posait maintenant depuis quatre ans, "Je ne vois vraiment pas comment il peut y avoir un problème là-dedans. Je pense tout simplement que ce soi-disant problème canadien n'existe pas. Et s'il existe, c'est l'unique problème des Canadiens.

La majorité des dirigeants de la Fédération, y compris les représentants des pays communistes où les sports sont subventionnés par l'Etat, insistent pour conserver au championnat mondial son statut d'amateurisme.

Par ailleurs, la FIHG a décidé d'accorder le championnat mondial "A" de 1974 à la Finlande. Il sera présenté à Helsinki du 30 mars au 14 avril. La compétition de 1975 aura lieu en Allemagne de l'Ouest.

Quant aux divisions "B" et "C", les tournois auront lieu respectivement en Yougoslavie et en France en 1974. Les équipes "B" se retrouveront au Japon en 1975, mais rien n'a été décidé au sujet des équipes "C".

La Suède s'impose

Il se confirme d'autre part que la Suède sera la grande rivale de l'URSS au championnat actuel "A". Les Suédois ont en effet battu hier l'Allemagne de l'Ouest sur le pointage sans appel de 8-2.

Les Suédois ont joué calmement, sans brutalité, seuls deux joueurs ayant été expulsés au cours de la rencontre. Les Suédois économisaient leurs forces en vue de la rencontre qui les opposera aujourd'hui à la Finlande. Un incident pourtant: l'arbitre, un Polonais, bousculé par des joueurs, a été sérieusement blessé et a dû être hospitalisé.

L'autre rencontre de la soirée a vu les Finlandais battre sévèrement la Pologne 5-0. Mal remis de la dure rencontre qu'ils avaient livrée la veille à l'URSS, les Polonais ont été nettement dominés. Les Finlandais eux aussi n'ont pas forcé leur talent, se réservant visiblement pour leur match contre la Suède.

Ainsi, la Suède a rejoint l'URSS au sommet du classement des 6 équipes, chacune avec 6 points résultat de 3 victoires en autant de parties. La Tchécoslovaquie est 3e avec 4 points, suivie de la Finlande (2) et de l'Allemagne fédérale et la Pologne (0).

Aujourd'hui, outre la rencontre Suède-Finlande, les Soviétiques affronteront la Tchécoslovaquie, dans un match opposant les champions olympiques aux champions du monde de l'an dernier.

La vitesse croissante ennuie le pilote Foyt

COLLEGE STATION, TEXAS (AFP) – A la veille de l'ouverture du championnat 1973 de l'USAC (United States Auto Club), réservé aux monoplaces de formule Indianapolis, A.J. Foyt, l'un des pilotes américains les plus titrés, a mis les constructeurs et les organisateurs en garde contre les accidents et les dangers qu'encourront les conducteurs cette saison dans la compétition.

"Les normes de sécurité ne sont plus respectées. Nos voitures ne sont pas construites pour atteindre les vitesses que nous allons enregistrer cette année. A plus de 200 milles à l'heure, nous ne sommes plus que des cobayes", a souligné le pilote texan, qui estime que les 200 milles de College Station, samedi, constitueront la course la plus dangereuse de sa longue carrière. "Il est regrettable qu'on attende toujours qu'une catastrophe se produise pour prendre des mesures", a-t-il ajouté.

Les 150 milles de Phoenix, prévus pour le 17 mars, ayant été reportés en raison du mauvais temps, c'est en effet sur l'anneau de vitesse de College Station que débute samedi le championnat de l'USAC, dont l'épreuve vedette traditionnelle sont les 500 milles d'Indianapolis (28 mai).

Joe Leonard, vainqueur de la série (aux points) ces deux dernières années, peut réussir la passe de trois. Il conduira l'une des voitures les plus rapides, une Parnelli-Offenhauser dont les modèles confiés à Mario Andretti et à Al Unser ont pulvérisé tous les records de vitesse au cours d'essais de pneus, atteignant à plusieurs reprises des moyennes supérieures à 200 m/h.

Baseball

Parties hors-concours

MARDI

Oakland 3, San Diego 2
Pittsburgh 8, Philadelphie 1
Cincinnati 1, Détroit 0
Chicago (A) 5, Texas 4
St-Louis 3, Boston 1
Chicago (N) 3, Cleveland 2
Californie 5, Milwaukee 4
New York (A) 6, New York (N) 5
Los Angeles 6, San Francisco 2
Minnesota 2, Houston 0
Atlanta à Baltimore (pluie)

HIER

Montréal à Boston (pluie)
Baltimore à Atlanta (pluie)
St-Louis à Kansas City (pluie)
Pittsburgh à Chicago (A) (pluie)
Chicago (N) 5, San Diego 4
Houston à Minnesota
New York (N) à New York (A)
Los Angeles 6, Oakland 3
Texas à Cleveland
Milwaukee à Californie

AUJOURD'HUI

Texas à Cleveland

(Fin des matches hors-concours)

HIER

A Yuma

Chicago (N)	100 000 022 - 5 9 0
San Diego	000 000 000 - 0 4 1

Bonham (G), Reuxchel 6e et Hundley, Rudolph 7e; Cladwell (P), Romo 6e et Davis.

A Mesa

Los Angeles	100 003 101 - 6 15 0
Oakland	001 100 100 - 3 8 0

Downing (G), Hough 7e et Ferguson, Yeager 6e; Holtzman, Fingers (P), 6e, Knowles 8e et Fosse. CC-Los Angeles, Garvey, Davis.

AUJOURD'HUI

Saison régulière
(lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

San Francisco à Cincinnati, 2h30 (Marichal 6-16 et Gullett 9-10)

DEMAIN

Ligue Nationale

Montréal à Chicago 2h30 (Torrez 16-12 et Jenkins 20-12)
Philadelphie à New York 2h05 (Carlton 27-6 et Seaver 21-12)
St-Louis à Pittsburgh 1h35 (Gibson 19-11 et Blass 19-8 ou Briles 14-11).
Houston à Atlanta 8h05 (Roberts 12-7 et Gentry 7-10).
Los Angeles à San Diego 10h30 (Sutton 19-9 et Kirby 12-14 ou Norman 9-11).

Ligue Américaine

Minnesota à Oakland 11h (Blyleven 17-17 et Hunter 21-7).
Kansas City à Californie 11h (Busby 3-1 et Ryan 19-16).
Chicago à Texas 8h30 (Wood 24-17 et Bosman 8-10).
Milwaukee à Baltimore 2h15 (Bell 5-1 et Palmer 21-10).
New York à Boston 1h30 (Stottlemyre 14-18 et Tiant 15-6).

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens c
9.45 Les contes de la rive
10.00 Minute Moumoute c
10.15 En mouvement c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Gorry, le diable c
12.00 Les animaux chez eux c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma:
"El Kebir, fils de Cléopâtre" (aventures-Italo-Egyptien 1965). c
4.00 Bobino c
4.30 Le major Plum-Pouding c
5.00 Jean-Roch Coignet c
6.00 Pour passer le temps c
6.30 Actualité 24 c
8.00 La soirée du Hockey:
"Les quarts de finale" c
"Buffalo à Montréal"
10.30 Téléjournal c
10.55 Nouvelles du sport c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Département 5 c
1.00 Téléjournal

CBMT 6

8.30 Mr. Dressup c
9.00 Hamster's Adventure on the River bank c
9.30 Quebec school telecasts c
10.00 Canadian school telecasts c
10.30 Friendly giant c
10.45 Chez Hélène c
11.00 Sesame street c
12.00 Courtship of Eddie's father c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 One O'clock report
1.15 Rap Around
1.30 Audubon Wildlife Theatre c
2.00 The galloping gourmet c
2.30 Coronation street
3.00 Take thirty c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-in c
5.00 What's New c
5.30 Get smart c
6.00 Reach for the top c
6.30 Hourglass c
7.30 Maude c
8.00 N.H.L. Hockey c
10.30 T.B.A.
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night report c
11.48 Expos baseball 73
12.18 Ciné-Six:
"A home of your own".
1.45 Final report and weather

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.30 36-24-36 c
8.45 Les bouts d'chou c
9.15 Les "Tannants" de chez-nous c
10.00 Pour vous Mesdames c
11.30 Personnalités c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ligne ouverte c
1.30 Ciné-jeudi:
"Nous irons à Monté-Carlo" (comédie-franco-Italien 1951).
3.30 Adèle c
4.00 Le cirque du Capitaine c
5.00 Au coeur du temps c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Cinéma Kraft:
"Chatte au fouet" (drame-Américain 1964)
9.00 Découvertes 73 c
9.30 Au secours mon amour c
10.00 Comme tout l'monde c
10.15 Loto-Perfecta c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 Altitude 755 c
12.00 En pantoufles:
"Le vainqueur" (aventures-Américain 1948)
1.20 Le 10 vous informe c
1.35 Fin des émissions c

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Romper room c
7.00 Canada A.M c
8.30 Hercules
9.00 Yoga c
9.30 The trouble with Tracy c
10.00 Eye bet c
10.30 The home front c
11.00 The community c
11.20 The Lucille Rivers Show c
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"A good day for a hanging" (western-1959) c
2.30 Somerset c
3.00 Another world c
4.00 Anything you can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or consequences c
5.30 The new beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 George c
7.30 The little people c
8.00 Streets of San Francisco c
9.00 Half the George Kirby comedy hour c
9.30 Here come the seventies c
10.00 As it is c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
11.50 Loto-Perfecta c
12.00 Thursday night feature movie "Ellery Queen" c

cinéma

ALOUETTE: "Insatisfaites poupées érotiques" 12.35, 6.40, 9.35 et "Possédée du vice" 2.10, 5.15, 8.15.
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital" 2.55, 6.30, 10.00 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler" 1.00, 4.30, 8.00
ATWATER: (Cinéma I – "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00
AVENUE: "Pete'n Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30
BEAVER: "Whie the cat's away" 12.00 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
BIJOU: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.43, 8.16, et "Les grenouilles" 2.53, 6.26, 9.59
BONAVENTURE: "The Takers" 12.15, 1.45, 3.20, 4e55, 8.00, 9.45.
CANADIEN: "Ton enfant, cet inconnu" 12.15, 3.30, 6.45, 10.00 et "Smic, Smac, Smoc" 3.20, 6.35, 9.50
CAPITOL: "World greatest Athlete" 1.00, 3.10, 5.30, 7.40, 9.45.
CHATEAU: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.55, 6.55, 10.00
CHEVALIER: "Taureau" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 9.50
CINEMA 7e ART: "Les diables" 5.30, 9.30, et "Bonnie and Clyde" 7.30
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret. 1.35, 4.00, 6.25, 8.50
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma i0 "Rainbow boy" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30
CREMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente de jugement" 7.30, 930 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest 6.00, 9.00
ELECTRA: "Les jeux Olympiques du sexe" 12.30, 3.10, 5.55, 8.35 et "Eugénie" 1.35, 4.15, 7.00, 9.45.
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30, (Salle Resnais): "La vallée" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30 9.30
FLEUR DE LYS: "Les fous du stade" 12.15, 3.30, 6.45, 10.00 et "Le vieil homme et l'enfant" 1.53 5.08, 8.23.
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05 7.15, 9.25.
JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.05, 9.30
KENT: "Sounder" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00
LOEWS: "Walking Tall" 10.25, 12.35, 2.40, 4.55, 7.00, 9.00
LUCERNE: "Fat Citv" et "And now for something completely different" 6.20
MAISONNEUVE: VOIR Jen-Talon
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30
MIDI-MINUIT: "Le maître d'école amoureux.
MONKLAND: "Délivrance" 2.45, 6.15, 10.00 et "The Rage" 1.00, 4.20, 8.15
OUTREMONT: "Le Bonhomme" 4.30 et "Tristan" 7.00 "Isdora" 9.30
PALACE: "The Godfather" 12.00, 3.55, 5.55, 9.00
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
PARISIEN: Voir Papineau
PIERROT: "Les Colombes" 4.45, 7.05, 9.25
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PLACE DU CANADA: "Lost horizon" 1.30 4.00, 6.40, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Ccéma). "The emigrants" 12.10, 2.0, 5.30, 8.10
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Assassination of Trotsky" 1.00, 3.00, 5.05, 7.15, 9.30
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three amoral affairs" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45.
RIVOLI: "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 40, 9.35.
SAINT-DENIS: "Kamouraska" 11.55, 2.18, 4.21, 6.58, 9.21
SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00
SNOWDON: "I am a dancer" 1.30, 3.20, 5.15, 7.05, 9.00
VAN HORNE: "Ryan's Daughter" 1.00, 4.30, 8.00
VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20
VERSAILLES: "Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.0, 8.00, 10.00
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Insatisfaites poupées érotiques" et "Possédée du vice" 6.45
VERDI: "Macbeth" 7.00, 9.30
VERDUN: "J'ai mon voyage" 8.00, "Sept fois sept" 6.10, 950
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Un amour de Tchekhov" 7.00, et "Manuscrit trouve à Saragosse" 9.00
STUDIO B: "Ah ça ira" 9.00 et "Voyons chérie quatre meurtres ça suffit" 7.00
VIDEOGRAPHIE: "Lesbian mothers" Video Feedback" 8.00
VILLERAY: "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00
WESTMOUNT: "Lady sings the blues" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00
WESTMOUNT SQUARE: "Baxter" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15
YORK: "The effect of gamma rays" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "La maudite galette" (de Denis Arcand Canada 1972) 8.00

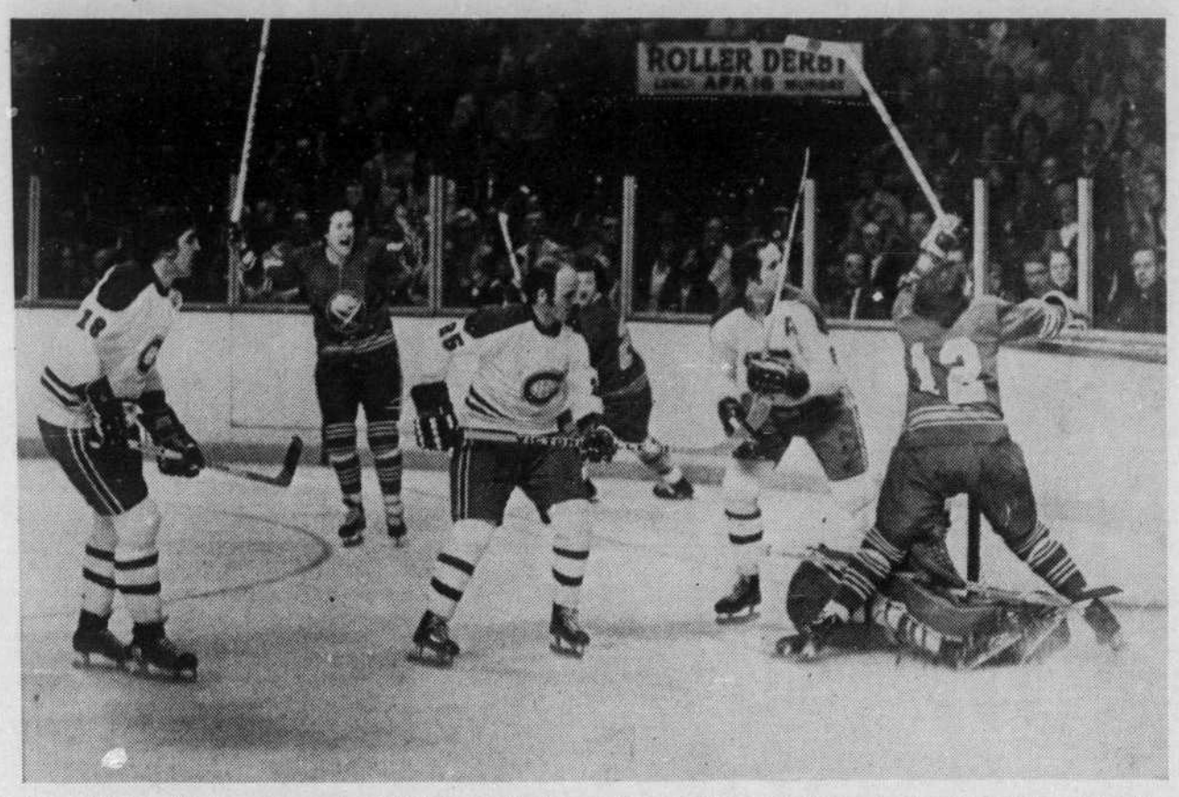
théâtre

CASANOUS: (Assocation espagnole) Special Stainless – steel – Dominique Tremblay – 22h30
CENTAUR: "Mandragola" de Machiavel – 20h.
LA NOUVELLE COMPAGNIE TREATRALE: "Auguste, Auguste" de Kohout 19h30.
RIDEAU VERT: "La Sagouine" d'Antonine Maillet 20h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Touseul ak Toulemonde" 20h30
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Le neveu de Rameau" de Diderot 20h.
THEATRE DU MIDI: du lundi au vendredi, "Goglu" de J. Barbeau 12h15.
THEATRE DE QUAT'SOUS: "Le Chinois" de M. Faure 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: relâche
THEATRE MAISONNEUVE: Ladies morning musical Club, quatuor Borodin – 14h30
THEATRE PORT-ROYAL: relâche

Le Canadien vainc difficilement les Sabres 2-1



Larry Mickey 12 des Sabres de Buffalo croyait bien qu'il y avait but, mais Ken Dryden a bel et bien arrêté la rondelle . . . juste sur la ligne bleue. (Photo Le Devoir par Delor)

Un but d'Yvan Cournoyer à 4:27 de la 3e période a permis hier soir au Canadien de remporter difficilement 2-1 le premier match de la série quart de finale contre les Sabres de Buffalo, au Forum.

Tenaces, pratiquant un jeu défensif presque sans failles, les joueurs de l'instructeur Joe Crozier sont venus près de causer une désagréable surprise au Canadien et à leurs partisans. N'eût été la belle tenue du gardien de but Ken Dryden, les Sabres auraient pu remporter cette rencontre, eux qui avaient mérité une place dans les séries éliminatoires à leur dernier match de la saison et à leur troisième saison seulement dans la ligue Nationale.

Si les joueurs du Tricolore ne semblaient pas, après la partie, satisfaits de leur rendement, il faut cependant dire que le travail sans relâche des Sabres, menés à l'attaque par Gilbert Perreault, qui a contrôlé le disque à chacune de ses présences sur la patinoire, a empêché le Canadien de "jouer son jeu", basé sur la rapidité et un sens de l'improvisation peu commun.

Tout au long de la rencontre, les porte-couleurs montréalais ont été suivis pas à pas par des joueurs certes moins talentueux dans l'ensemble mais qui ont fait preuve de combativité et qui, au spectaculaire, ont préféré un jeu d'abord centré sur la défensive, ce qui a contribué à désorganiser la puissante attaque du Tricolore.

En réalité, l'histoire de cette première partie des éliminatoires a été une répétition des rencontres entre ces deux équipes au cours de la saison. En cinq matches, le Canadien avait perdu deux fois et gagné deux fois, l'autre partie étant nulle. Au cours de ces cinq rencontres d'ailleurs, le Canadien n'avait compté qu'un seul but de plus que les Sabres, et dans un filet désert encore...

Après une première période extrêmement serrée, où les chances de compter n'ont pas été si nombreuses ni d'un côté ni de l'autre, Craig Ramsay a donné l'avance aux Sabres en déjouant Ken Dryden grâce à un lancer haut, à la droite du gardien, en 2e période.

Il a fallu attendre la 17e minute de jeu avant que le Tricolore n'égalise les chances. Jacques Lemaire, après avoir reçu une passe de Cournoyer à la ligne bleue, s'est approché à une trentaine de pieds de Dave Dryden, "le frère de l'autre", et a décoché un lancer frappé qui a passé entre la jambière et le gant du gardien des Sabres qui a joué lui aussi une forte partie.

Quelques instants plus tard, Ken Dryden s'est signalé devant Gilbert Perreault dont il a arrêté le lancer en glissant vers sa gauche, alors que le brillant joueur de centre des Sabres se tenait à l'embouchure du filet.

A 2:07 du 3e tiers, Serge Savard était puni mais était suivi, 18 secondes plus tard par Larry Carrière. A 3:51, Tracy Prett était puni à son tour, ce qui assurait un avantage de deux hommes au Canadien pendant 18 secondes.

Carrière n'avait pas encore eu le temps de revenir dans sa zone après sa punition que Cournoyer, recevant le disque de Serge Savard, le meilleur défenseur du Canadien, hier, déjouait Don Luce d'une feinte habile et prenait Dave Dryden en défaut grâce à un lancer du poignet précis d'une distance d'environ 15 pieds.

Joe Crozier a retiré son gardien à quelques secondes de la fin. Jim Roberts a eu une belle occasion de compter mais a atteint un défenseur des Sabres parce qu'il avait attendu un instant de trop avant de lancer.

Les deux frères Dryden ont été ébranlés tour à tour. A la 2e période, Ken a reçu un lancer à la cheveille qui l'a fait claudiquer pendant quelques instants. Quelques minutes plus tard, c'était au tour de son frère qui s'est légèrement blessé au genou après avoir bloqué un dur lancer frappé de Guy Lapointe.

Pour le Canadien, le meilleur trio a été celui de Lemaire, Cournoyer et Lefley qui ont pratiqué un échec avant efficace – Lefley surtout – et dont la rapidité a souvent eu raison des tenaces Sabres.

"Cette double punition..."

par François Lemenu

"La punition double que Skov nous a donnée en troisième période nous a coûté la victoire, nous a confié Joe Crozier qui, malgré la défaite des siens, a su garder un certain sourire. Le Canadien a également écopé d'une double punition, mais c'était au cours du premier vingt. Si j'avais eu le choix, j'aurais préféré que mon club subisse ces punitions en première car tout le monde sait qu'une équipe accuse une certaine fatigue à mesure que le match progresse".

Si ces paroles semblent teintées d'amertume, il n'en est rien, Crozier ne faisait que raconter ce qui s'était produit. D'ailleurs, il a aussitôt enchaîné en soulignant l'excellent travail des frères Dryden ainsi que de l'équipe que ses Sabres devront affronter à nouveau demain.

"Un club qui ne perd que 10 parties au cours d'une saison est nécessairement très fort. Que Bowman lance dans la mêlée n'importe quelle ligne d'attaque, et celle-ci accomplira son rôle."

Ce ne fut certes pas le match le plus palpitant de la saison, au contraire. Les joueurs eux-mêmes l'ont reconnu.

"Contrairement aux autres parties, nous ne sommes pas parvenus à entrer dans la zone du Canadien et à y contrôler le disque", a dit René Robert qui n'a pas été hier l'ombre de lui-même.

Si Dave Dryden a mérité une étoile, Gilbert Perreault a encore une fois démontré son talent exceptionnel. En plusieurs occasions, l'athlète de Victoriaville a traversé la glace de bout en bout dans des charges très caractéristiques. Malheureusement pour lui, ses ailiers, ennuyés par des défenseurs fort solides, n'ont pu compléter ses jeux.

Toute l'attaque des Sabres gravite autour de Perreault et si le Canadien parvient à le contenir, les chances des Sabres seront nulles.

"Il y a des soirs où Perreault est l'égal de Bobby Orr, a déclaré Serge Savard. Il est même plus gros et plus fort, ce qui le rend encore plus difficile à arrêter. Nous avons cependant réussi à le contenir ce soir bien que trois lignes différentes l'aient affronté...

A l'instar de Robert, Savard a laissé entendre que l'équipe n'avait pas tellement bien joué et qu'elle manquait de cohésion.

"Depuis deux ou trois semaines, nous disputons des parties qui ne signifient plus rien alors que les Sabres ont dû batailler jusqu'à la fin pour participer aux éliminatoires, a dit Savard. Il est normal qu'ils soient plus prêts que nous physiquement et mentalement. Jouer sans aucune tension, ce n'est pas toujours bon."

Dans un coin, Pete Mahovlich songeait au match et à celui de demain.

"Ils nous ont réellement épuisés comme ils l'ont fait durant toute la saison. Ils possèdent une très bonne équipe et il n'y a aucune raison pour que les prochaines rencontres soient plus faciles."

En effet, il n'y a aucune raison. Quant au Canadien, il n'y a toutefois aucune raison pour qu'il affiche la même tenue qu'hier et ce même si les Sabres représentent une formation fort respectable.

New York se moque de Boston 6-2

BOSTON (PC) – Les Rangers de New York ont déjoué le calcul des experts, hier soir, en remportant une éclatante victoire de 6-2 contre les Bruins de Boston dans le premier match de leur série quart-de-finale.

Le défenseur Brad Park et le joueur de centre Walt Tkaczuk, qui était chargé de surveiller Phil Esposito, ont enfilé chacun deux buts pour New York qui tirait de l'arrière 1-0 avant de prendre les devants 5-1 à la fin du 2e vingt.

Bruce M cGregor et Pete Stemkowski ont réussi les autres filets des Rangers tandis que Doug Roberts et Derek Sanderson ont compté pour Boston qui a terminé la saison régulière en 2e position dans la division Est, cinq points devant New York.

Les Rangers ont bombardé Jacques Plante de 31 lancers au cours de la rencontre dont 13 en période médiane. Ed Giacomin a repoussé 22 rondelles devant la cage des Bruins.

Roberts a ouvert le pointage dans la 15e minute de jeu du premier engagement, après avoir saisi un retour de lancer, et Park a riposté pour New York sur un lancer frappé de la ligne bleue.

Au deuxième vingt, MacGregor a profité d'une mêlée devant le filet adverse pour procurer les devants aux Rangers, puis Park a enfilé son deuxième but de la soirée à 8:53. Tkaczuk a compté à 11:48, après avoir quitté le banc des punitions, et à 15:55, sur un lancer d'une vingtaine de pieds dirigé entre les deux défenseurs des Bruins.

Stemkowski a complété le pointage des siens au début de la dernière période après avoir capté une passe de Dale Rolfe.

Sanderson, qui a été très peu employé, a scellé l'issue de la rencontre sur un lancer du revers.

Jacques Plante a paru très incertain dans les filets des Bostonnais dès le début de la rencontre, et quand Fred Park l'a déjoué avec le premier de ses deux buts, un lancer de 55 pieds, les plans de l'instructeur Emil Francis étaient mis en pratique.

Francis avait dit avant le match lors d'une entrevue que son équipe essaierait de garder le vétéran Plante le plus occupé possible.

"Hourra, c'est ce que je voulais, lancer le plus souvent possible" de s'exclamer Francis après la victoire des siens.

Lorsqu'on a demandé à Francis si le fait que Bobby Orr ait passé sept minutes au cachot, ait été un point saillant, il a admis "ce fut une bonne transaction".

Pendant que Orr était en punition, nous avons marqué trois fois, donc je suis d'accord, ce fut à notre avantage".

Quant à Bep Guidolin, l'adverse de Francis, il a déclaré: "Ce n'était certainement pas notre meilleur homme ce soir, de tout façon, il y avait trop de joueurs devant lui qui ne faisaient rien". Invité à dire si Plante serait encore envoyé dans la mêlée durant cette série, Guidolin a déclaré "Bien, je ne sais pas, je prendrai mes décisions seulement quelques instants avant les parties".

Philadelphie perd une dixième partie de suite en éliminatoires

PHILADELPHIE (PA) – Les North Stars du Minnesota ont remporté un match important hier soir, alors que les Flyers de Philadelphie n'ont pu profiter de l'avantage de la patinoire.

Les North Stars ont poussé l'insulte jusqu'à blanchir les puissants compteurs des Flyers, 3-0.

Denis Hextall a brisé l'allure de la partie à 9:21 du 2e tiers, lorsqu'il a ouvert le pointage. Jusque là, le jeu avait été des plus serrés.

Dennis O'Brien a enfilé le 2e but du Minnesota, grâce à un lancer de 50 pieds que n'a jamais vu le gardien des Flyers. Ce but a brisé les reins du Philadelphie, puisqu'il est survenu seulement 15 secondes avant la fin de la 2e reprise.

Judes Drouin a complété le pointage à 9:17 de la dernière période avec un lancer dirigé cinq pieds à l'intérieur de la zone des perdants.

Le Minnesota prend ainsi les devants 1-0 dans cette série quart-de finale.

En perdant, les Flyers ont égalé un record de la Ligue nationale en ce qui a trait au nombre de défaites consécutives dans les séries éliminatoires. Il s'agissait en effet de leur 10ème échec d'affilée depuis la saison 1968-69, marque établie par les Rangers de New York de 1968 à 1970.

C'était le quatrième revers des Flyers par blanchissage cette saison et le deuxième à domicile. Le gardien Cesare Maniago a été très alerte devant le filet des North Stars, bloquant les 33 lancers dirigés vers lui. En première période notamment, alors que Minnesota jouait à court d'un homme, il a réalisé deux arrêts spectaculaires.

Hextall a déjoué Doug Favell sur un lancer de 15 pieds après avoir capté une passe de Bill Goldsworthy.

En plusieurs occasions les Flyers se sont montrés menaçants mais Maniago veillait au grain.

Quinze secondes avant la fin du deuxième tiers, O'Brien a complété une stratégie de Murray Oliver et Lou Nanne.

Dean Prentice, des North Stars, a été blessé lorsqu'il a été atteint à la tête par un lancer de Rick MacLeish. Cette blessure a nécessité six points de suture.

B. Clarke à l'hôpital

PHILADELPHIE (AP) – Le brillant joueur de centre des Flyers de Philadelphie, Bobby Clarke, a été admis hier soir à l'hôpital après avoir été frappé à l'oeil par un bâton au cours du match contre les North Stars du Minnesota.

Un des verres de contact de Clarke s'est brisé, a expliqué le médecin de l'équipe, M. Stanley Spoont, mais on n'en a retrouvé que deux morceaux.

Il a ajouté que Clarke ne souffrait que d'une légère irritation mais, parce qu'il manquait un morceau du verre de contact, on a préféré, par mesure de précaution, le transporter à l'hôpital.

Clarke, le meilleur pointeur des Flyers avec 104 points, a été frappé par Murray Oliver, des North Stars, au cours de la 3e période.

Deux tours du chapeau et Chicago gagne 7-1

CHICAGO (PA) – Dick Redmond et Hubert Martin ont compté trois buts chacun, hier soir, pour conduire les Black Hawks de Chicago à une victoire relativement facile de 7-1 contre les Blues de St-Louis dans la première rencontre de leur série quart-de-finale.

Redmond, qui a compté seulement 12 buts au cours de la saison régulière, a enfilé deux buts à 18 secondes d'intervalle en première période et a procuré une avance de 3-0 aux Hawks au début du deuxième tiers. Il s'agissait de son premier tour du chapeau dans la Ligue nationale.

Martin a compté un but sans aide dans la 11ème minute de jeu de la période médiare et a réussi ses deux autres filets au troisième engagement.

Les Blues ont écopé de deux pénalisations mineures au début de la rencontre mais les Hawks n'ont su tirer profit de cet avantage.

A 16:02, Redmond a fait dévier un tir de Cliff Koroll derrière le gardien Wayne Stephenson. Son deuxième but, à 15:21, a été compté avec l'aide de Mikita.

Moins de trois minutes après le début de la dernière période, Mikita a remis le disque à Redmond en pénétrant dans le territoire adverse et ce dernier a déjoué Stephenson sur un lancer de 40 pieds.

Jim Pappin a porté l'avance des siens à quatre buts à 9:38 avant que Martin ne vole la vedette à son tour.

Phil Roberto a évité le blanchissage aux Blues 53 secondes avant la fin de la rencontre.

Hull pour la fusion

WINNIPEG (PA) – Le joueur-instructeur Bobby Hull, des Jets de Winnipeg, a affirmé mercredi que la fusion entre l'Association mondiale de hockey et la ligue Nationale de hockey serait dans le meilleur intérêt du hockey.

"Les propriétaires veulent faire de l'argent et les joueurs veulent faire de l'argent, mais l'objectif premier reste de présenter le meilleur calibre de hockey" a déclaré l'ancienne vedette de la LNH.

Hull ne croit pas ailleurs que la fusion puisse être néfaste aux joueurs parce que, dit-il, "un joueur qui compte 40 buts sera bien payé, que les deux ligues fusionnent ou non".

Keino demeure invaincu

LOS ANGELES (AFP) – Les athlètes professionnels quittent la côte ouest des États-Unis cette semaine pour se produire à Albuquerque (Nouveau-Mexique) demain, et à Oklahoma City samedi, peut-être sans Jim Ryun ni Bob Seagren, tous deux blessés.

Brian Oldfield, auteur de 21.32 mètres au poids dimanche dernier à San Francisco, Lee Evans, invaincu en quatre courses, le Kényen Kipchoge Keino qui, lui non plus, n'a toujours pas connu la défaite chez les professionnels, et John Radetich (hauteur) seront encore les vedettes des deux réunions, dont le succès populaire est encore incertain.

Après quatre "étapes", la moyenne des spectateurs est d'environ 9,150, et les organisateurs s'estimeraient satisfaits si 12,000 personnes au total se présentaient à Albuquerque et Oklahoma City afin d'assister à leurs rencontres en salle d'athlétisme.

les sommaires

Canadiens 2, Sabres 1

1ère période
Aucun pointage.
Punitions: Bouchard M 1:22, P. Mahovlich M 2:35, Hillman B 6:21, Perreault B 15:10.

2ème période
1–BUFFALO: Ramsay (1) Luce. 3:13
2–MONTREAL: Lemaire (1), Cournoyer, Laperrière. 17:01
Punitions: Robert B, Lefley M, 1:51, Martin B 8:23, Hillman B, P. Mahovlich M, 15:13.

3ème période
3–MONTREAL: Cournoyer (1), Savard, Lemaire. 4:27
Punitions: Savard M 2:07, Carrière B 2:25, Pratt B 3:51.

Lancers par

Buffalo	12	12	8–32
Montréal	13	12	11–36

Gardiens: D. Dryden (B), K. Dryden (M).
Assistance: 16:386.

Rangers 6, Bruins 2

1ère période
1–BOSTON: Roberts (1) Sheppard, Marcotte. 14:21
2–RANGERS: Park (1) Ratelle. 15:59
Punitions: Awrey B, Tkaczuk R, 1:13, Vadnais B 1:39, Hodge B, Irvine R, 3:54, Vadnais B 14:56, Irvine R 17:42, Hodge B 18:32, Rolfe R 19:42.

2ème période
3–RANGERS: MacGregor (1) Stemkowski, Harris. 7:25
4–RANGERS: Park (2) Gilbert. 8:53
5–RANGERS: Tkaczuk (1) Ratelle, Fairbairn. 11:48
6–RANGERS: Tkaczuk (2) Fairbairn, Park. 15:55
Punitions: Orr B, Irvine R, (mineures et majeures), 8:35, Tkaczuk R 9:41.

3ème période
7–RANGERS: Stemkowski (1) Rolfe. 3:11
8–BOSTON: Sanderson (1) Bucyk. 11:17
Punitions: Esposito B 1:09, O'Donnell B, Sather R, (majeures), 4:59.

Lancers par:

Rangers	7	13	11	– 31
Boston	13	3	8	– 24

Gardiens: Giacomin (R); Plante (B).
Assistance: 15,003.

Hawks 7, Blues 1

1ère période
1–CHICAGO: Redmond (1) Koroll, Mikita. 15:02
2–CHICAGO: Redmond (2), Koroll, Mikita. 15:20
Punitions: Merrick SL 3:04, Evans SL 3:35, Magnuson C, Durbano SL, Magnuson C, 16:39.

2ème période
3–CHICAGO: Redmond (3), Mikita, Russell. 2:13
4–CHICAGO: Pappin (1) Hull, White. 9:38
5–CHICAGO: Martin (1). 10:32

3ème période
6–CHICAGO: Martin (2), Hull, Mikita. 12:33
7–CHICAGO: Martin (3), Mikita, Hull. 16:24
8–ST-LOUIS: Roberto (1), Bob Plager, Sabourin. 19:07
Punitions: DeMarco SL 12:24, Durbano SL 15:44, Korab C 16:54.

Lancers par:

St-Louis	10	12	–	29
Chicago	15	15	9	– 39

Gardiens: Stephanson (SL); Esposito (C).
Assistance: 16,666.

Stars 3, Flyers 0

1ère période
Aucun pointage.
Punitions: Van Impe P 1:23, Mohns M 1:55, O'Brien M 4:28, Van Impe P 8:48, Ashbee P 10:53, Schultz P, Hextall M, 15:39, O'Brien M 16:39.

2ème période
1–MINNESOTA: Hextall (1) Goldsworthy. 9:21
2–MINNESOTA: O'Brien (1) Oliver, Nanne. 19:45
Aucune punition.

3ème période
3–MINNESOTA: Drouin (1), Harvey. 9:17
Punitions: Kelly P 10:09, O'Brien M 17:24, Schultz P, O'Brien M, (majeures), 19:47.

Lancers par

Minnesota	9	11	8-	28
Philadelphie	8	14	11-	33

Gardiens: Maniago (M); Pavell (P).
Assistance: 16,000.

À Blue Bonnets

HIER SOIR

Pari double: Dominion Ned (7) et Charlie G (4): $15.80.
1ère quiniela: Keystone Georgia (1) et David B Brook (5): $40.60.
2ème quiniela: Johns Duke (3) et Our Choice (1): $84.70.
3ème quiniela: Flarewave (6) et Tiara Bee (7): $18.20.
Exacta: Belle Wilson (6) et Jimmy Green (9): $134.50.
Pari mutuel: $528,907.
Assistance: 6,183.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Séries de la coupe Stanley
(séries quart-de-finales, 4 de 7)
Hier soir
Montréal 2, Buffalo 1
(Montréal mène 1-0)
Rangers 6, Boston 2
(Rangers mène 1-0)
Chicago 7, St-Louis 1
(Chicago mène 1-0)
Minnesota 3, Philadelphie 0
(Minnesota mène 1-0)
Aujourd'hui
Buffalo à Montréal
Rangers à Boston
St-Louis à Chicago
Minnesota à Philadelphie
(2èmes parties de séries)

ASSOCIATION MONDIALE
Hier soir à Calgary
Minnesota à Alberta, 11h
(match à finir pour la 4e place dans la section Ouest)

SERIES DE LA COUPE MONDIALE
(séries quart-de-finale 4 de 7)
Hier soir
Cleveland 3, Philadelphie 2 (Prolongation)
(Cleveland mène 1-0)
Aujourd'hui
Los Angeles à Houston
(1ère partie de la série)
Demain
Alberta ou Minnesota à Winnipeg
(1ère partie de la série)

LIGUE AMERICAINE
Séries de la coupe Clader
(séries quart-de-finales 4 de 7
Mardi
N.-Ecosse 7, Providence 2
(N.-Ecosse mène 1-0)
Boston 3, Rochester 2 (Prolongation)
(Boston mène 1-0)
Hier soir
Richmond à Cincinnati
(1ère partie de cette série)

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC
Demi-finales, séries 4 de 7
Mardi
Sorel 8, Cornwall 4
(série égale 1-1)
Québec 5, Sherbrooke 4
(Québec mène 2-0)
Demain
Sherbrooke à Québec
Sorel à Cornwall

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO
Séries quart-de-finales 4 de 7
Mardi
Ottawa 14, Sudbury 2
(Ottawa gagne la série 4-0)
London 8, Kitchener 3
(London gagne la série 4-0)
Peterborough 6, Oshawa 4
Peterborough gagne la série 4-0)
Demain
Début des séries demi-finales 4 de 7
Toronto à Ottawa
London à Peterborough

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"



Notre connaisseur, sans doute un peu beaucoup préoccupé par les séries éliminatoires de la coupe Stanley, n'a pas eu trop de succès hier soir, alors qu'il n'a désigné que deux vainqueurs. Un de ses 2e choix a terminé premier. Sa moyenne est maintenant de 24.8% (121 en 490).

Voici ses choix pour le programme de ce soir:
1ère course: 1-Rocket Drummond (6); 2-Syndees Chee (9); 3-Bill Spec (3).
2ème: 1-Dilly Bob (1); 2-Doctor Conns Adios (3); 3-Speedy Peter Bee (6).
Paris doubles suggérés: 6-1, 6-3 et 9-1, 9-3.
3ème: 1-Kaboom (6); 2-Spanish Gold (1); 3-Shadydale Vision (3).
4ème: 1-Best of Mir (5); 2-Shawn Herbert (7); 3-Phillaurie (1).
Quinielas suggérées: roulette 5-7-1.
5ème: 1-Good Knight Lobell (6); 2-Adios M. Angus (2); 3-Ski Bum (1)
6ème: 1-Darn Good Night (2); 2-No Refund (6); 3-Colonel Ben (5).
Quinielas suggérées: roulette 2-6-5.
7ème: 1-Outerail (3); 2-Cecile Mir (7); 3-C.F. Adio (8).
8ème: 1-Joe's Rhythm (4); 2-Frost Free (9); 3-Good Doer (2).
Quinielas suggérées: roulette 4-9-2.
9ème: 1-Charon (6); 2-Frosted Yankee (2); 3-Elesnar (5).
10ème: 1-Ace of Aces (7); 2-David A. Brook (1); 3-Jenuine Willow (3)
Exactas suggérées: roulette renversée 7-1-3.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

toronto

Hausse des aurifères

L'indice des aurifères a continué son ascension hier à la Bourse de Toronto et la plupart des autres secteurs de ce marché ont progressé. L'activité a été grande au cours de toute la séance.

L'indice des aurifères est à son plus haut niveau depuis le milieu de 1969. Un gain de 5.00 l'a porté au sommet de 247.16.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 266 contre 239 alors que 253 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 2.31 millions d'actions, au regard de 2.26 millions mardi et la valeur totale des actions transigées se situe à $19.73 millions, au regard de $19.80 millions la veille.

Le bâtiment et les matériaux de construction, l'industrie alimentaire, les aciéries et le prêt et la fiducie ont progressé, tandis que les communications, l'industrie secondaire, les grands magasins et les produits chimiques ont perdu du terrain.

Les Ciments Lafarge du Canada ont annoncé une hausse de leur dividende trimestriel, une hausse de 10 cents, ce qui porte ce dividende à 50 cents. Ils ont annoncé également un partage d'actions de quatre pour une. Ils ont fermé à $59 1-4, une hausse de 2 3-4.

Power Corporation a annoncé pour sa part qu'elle avait porté de 36.5 p.100 à 40.1 p.100 son avoir dans Consolidated Bathurst. Power Corporation a fermé à $12 7-8, une hausse de 1-8 et Consolidated Bathurst, à $22, une hausse de 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7506	$11⅛	11	11	— ¼
Abitbi 7½p	150	$52	52	52	+ ⅛
Acklands	630	$13½	13⅛	13⅛	— ⅜
Acklnd 2p	z1	$14⅛	14⅛	14⅛	
Acres Ltd	z53	$15¾	15¼	15¼	
Acres A pr	118	$46	46	46	
Acres wt	z3	315	315	315	
A.G.F.M	150	$5¼	5¼	5¼	
Agra Ind	200	$12¼	12	12	— ¼
Ahed M	600	300	300	300	
Alta Gas A	4864	$16	15¾	15¾	— ¼
Alt Nat	12800	$21⅜	21½	21¾	
Alcan	25580	$27⅛	26¾	27	+ ¼
Alcan pr	2160	$27	26¾	27	+ ¼
Algo Cent	1300	$16	15¾	15¾	— ⅛
Algoma St	7275	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
Algon	z3	460	460	460	
Algonq pr	744	425	425	425	—25
Alliance B	550	$9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
Alpa Ind	1600	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Almin 2p	50	$36½	36½	36½	
Andres W	300	$39½	39⅜	39⅜	— ⅜
Anglo-cn	304	$7⅛	7	7	— ⅜
Anglo-c pr	200	$15	14⅝	15	+ ⅛
Ang CT 4½	z10	$29¼	29¼	29¼	
Ang CT 315	40	$41½	41½	41½	— 1
Anthes C p	63	$70½	70½	70½	+ ½
Aquitaine	4605	$24¾	24¼	24¼	— ⅜
Argus	200	$19	19	19	+ ¼
Argus C pr	2500	$14¼	14	14	— ⅜
Asbestos	2065	$16	15⅝	16	+ ¼
Ashland C	2000	$14½	14⅛	14⅛	— ⅜
Ashland pr	100	$31	31	31	
Atco Ind	4000	$11	10½	11	+ ½
Atl Sugar	2000	$6⅜	6	6⅜	+ ½
Auto El	100	$8½	8½	8½	
Auto Hard	2900	$12	12	12	
Bad Boy	1025	$18¾	18½	18½	
Bank Mtl	5064	$19⅞	19⅜	19⅜	— ⅛
Bank N S	1440	$37⅛	37	37	+ ⅛
B Cdn Nat	625	$17⅝	17⅜	17⅝	+ ⅜
Bartaco	z50	305	305	305	
Bathst p	700	$15	15	15	
Baton B	520	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Bay Mills	560	$7	7	7	— ⅜
Bay Mills p	170	$9	9	9	
Beavr Eng	1000	$6	5½	5⅝	— ⅜
Becker B p	100	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ¼
Beldng w	200	115	100	115	+15
Bell Can	12981	$44½	44⅜	44½	
Bell A pr	560	$48½	48⅛	48¼	— ¼
Bell B pr	550	$50½	50¼	50¼	— ¼
Biltmore A	100	$5	5	5	
Black P	1200	$6⅞	6¾	6¾	
Block Bros	2200	295	290	295	+ 5
Bomac	z25	$5¼	5¼	5¼	
Bombrder	1700	400	395	400	+10
Bovis Cor	4500	275	270	270	— 5
Bow Valy	2833	$33	32⅝	32⅝	— ⅜
Bowater	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
BP Can	6808	$16⅜	16⅛	16¼	
Bralor Res	2455	270	260	265	
Brama	10549	$6⅜	6⅛	6¼	+ ¼
Bramal w	500	475	475	475	
Brascan	4369	$20⅝	20⅜	20⅜	— ⅛
Bright	500	$22	22	22	
Brinco	950	$5⅞	5¾	5⅞	
Br Am Bnk	z15	$19¼	19¼	19¼	
BC Forest	1569	$36	35¼	36	+ ½
BC Frest p	z10	$41	41	41	
BC Pack B	100	$33½	33½	33½	+ ½
BC Sugar	400	$20½	20½	20½	— ¼
BC Phone	75	$54¾	54⅝	54¾	
BCPh 4.84	z50	$16⅛	16⅛	16⅛	
BCPh 6.80	z30	$22	22	22	
BCP 7.04 p	z10	$24¼	24¼	24¼	
Brooke pr	z20	$19	19	19	
Budd Auto	150	$16⅝	16⅝	16⅝	+ ⅜
Bushnell	z25	$10½	10½	10½	
Cad Dev	625	$13¾	13½	13½	— ¼
Cad Dev b p	z50	$21⅝	21⅝	21⅝	
CAE Ind	1065	$11¼	11	11	— ¼
Calgary P	276	$27⅝	27½	27⅝	— ⅜
Calgy 540 p	55	$100	100	100	+ 2
Calvrt Die	100	290	290	290	— 5
Capau	13198	$10	9¾	9¾	— ⅛
Can Cem L	755	$59¾	58	59¼	+2¾
C Cem L p	z15	$19¼	19¼	19¼	
Can Malt	425	$31¾	31¾	31¾	— ⅛
Can Malt p	100	89	89	89	
C Packrs	200	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
Can Perm	6100	$22⅛	22	22	
Cdn Brew	3805	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
C Brew Ap	25	$27½	27½	27½	+ ½
C Cablesy	500	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
C Cable w	920	385	385	385	
Cdn Can A	1000	$9¾	9¾	9¾	
CC Man A	300	$23½	23½	23½	— ½
Cdn Equty	2220	$16¼	16	16	
C Found pr	100	$12¾	12¾	12¾	— ¼
CGE pr	300	$30½	30½	30½	— ¼
CG Invest	100	$80½	80½	80½	+ ½
C Hydr	800	$11⅜	11	11⅜	+ ⅜
C Imp Bank	4210	$31⅜	31⅛	31⅛	— ⅛
C Ind Gas	4870	$8⅞	8⅝	8⅞	+ ¼
CIL	126	17	17	17	
C Interurb	z22	390	390	390	
C Intrurb p	1100	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
C Marconi	1750	405	400	400	—10
C Occdental	2300	$12⅜	12⅜	12⅜	
CP Inve pr	1015	$30½	30⅛	30⅛	— ½
CP Inve w	4385	280	270	275	— 5
CP Ltd	16035	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
CPL A p	222	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Cdn Tire A	5311	$59	58	58	— ¾
C Utilties	z81	$12¾	12½	12½	
C Vickers	100	$13½	13½	13½	— ⅛
CWN G 4 pr	z10	$11	11	11	
Canron	270	$24¼	24¼	24¼	
Canron pr	z35	$70	69¾	70	
Capit Div	4025	70	68	70	+ 5
Cara	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Carma D	1000	$9	9	9	+ ¼
Carrier JD	275	495	495	495	+10
Cassidy L	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
CC Yachts	400	495	495	495	
Celanese	3180	455	450	455	+ 5
Ctl Fund A	500	$9	9	9	
CFCN	478	$9⅛	9⅛	9⅛	— ¼
Chrysler	3174	$33⅞	33	33	
CHUM	z20	$11⅛	11⅛	11⅛	
Cockfield	200	$5¾	5¾	5¾	
Columbia	8620	345	325	325	—15
Columbi p	5001	$8⅛	7¼	7¾	— ⅜
Cominco	4553	$31	30⅜	30½	
CH Inns	60580	$13	12½	12½	— ½
Computel	950	$14¼	14¼	14¼	
Comtech	1300	465	460	460	
Conn Chm	400	$6½	6½	6½	
Conn Bath	4370	$22⅜	21⅝	22	+ ½
Con Bath p	1070	$20½	20¼	20⅜	— ⅜
Con Bath w	800	55	51	55	
C Bath 68 w	700	820	815	820	+15
C Bldg	13320	300	290	300	+10
Con Textle	1400	475	470	470	
Con Distrb	2545	$31⅞	31½	31⅝	— ⅜
Cons Gas	2286	$17	16⅞	17	
Con Glass	350	$13¼	13	13	— ½
Control F	700	265	255	255	—10
Cooper	10120	$14½	14½	14½	
Corby vt	z160	$22⅝	22¼	22⅜	
Cornat Ind	1000	340	340	340	+ 5
Cornat pr	1100	$19¼	19	19¼	+ ½
Corp Food	300	$5¼	5¼	5¼	
Costain R	1000	$8⅛	7⅞	7⅞	— ⅜
Costin R w	600	350	350	350	+10
Crain R L	150	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Crestbrk	700	$8½	8½	8½	
Crwn Life	465	$63	62¾	62¾	— ½
Crwn Trst	100	$26⅛	26⅛	26⅛	— ⅜
Crow Nest	z11	$26½	26½	26½	
Crush Intl	400	$14⅝	14½	14½	
Dale-R	700	$8⅞	8⅞	8⅞	
Dale-R pr	200	$7½	7½	7½	— ⅛
Dalmy A	700	$11¼	11	11⅛	— ⅛
D Seag	12590	$40	39¾	39¾	— ¼
Doman I	2195	$22	21¾	21⅞	+ ¼
Dome Pete	1722	$39⅝	39	39	— 1
D Bridge	650	$34¾	33⅛	34	+ 1
D Citrus	200	$11	11	11	
D Coal pr	1001	$35	35	35	
Dofasco	5989	$26⅞	26¼	26⅞	+ ⅜
Dofasco p	50	$71¼	71¼	71¼	+ ½
Dom Glass	100	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Dom Store	3725	$14⅜	14¼	14½	+ ¼
Domtar	3515	$20	19¾	20	+ ⅛
Domtar pr	150	$15	15	15	— ¼
D Textile	5750	$9	9	9	
Douglas L	2100	325	325	325	
Dr Mc C A	100	$12½	12½	12½	
Du Pont	225	$33½	32⅜	32⅜	— ⅜
Dustbane	600	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Dylex L A	1700	$11	10¾	10¾	— ⅛
Estn Prov	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Econ Inv	195	$17¼	17¼	17¼	
Eddy Mtch	100	$17½	17½	17½	— ¼
E-L Fin	190	$11	11	11	— ¼
E-L Fin w	300	405	405	405	—15
Electro K	1400	300	290	300	+10
Electro ltd	1425	$18½	18½	18½	+ ½
Emco	1100	$5¼	5	5	— ⅜
Erie D A	200	$5	5	5	
Fairview	400	$17⅞	17⅜	17⅞	
Falcon	1815	$69¾	69½	69½	— ½
Fanny	175	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Farm Mer	200	$7½	7½	7½	+ ¼
Fed Grain	2700	$9	8⅞	9	+ ⅛
Fed Pion	100	$25½	25½	25½	— ¼
Fidelty M S	100	$12	12	12	
Fields S	450	$20½	20¼	20½	— ½
Finning T	275	$14	14	14	+ ¼
F City Fin	z10	$20¾	20¾	20¾	
F City F wt	z50	$11½	11½	11½	
Foodex S	8234	$9	8¾	8¾	— ¼
F Seasons	1158	$8⅞	8⅜	8⅜	— ⅛
F Sea A pr	1125	$12½	12½	12½	+ ¼
F Season w	100	450	450	450	+ 5
Fraser	384	$22	21⅜	22	+ ¼
Fruehauf	100	$12¾	12¾	12¾	
Gaz Metr	700	$5	495	495	— 5
Gaz M 63w	5000	9	8	9	+ 2
Gdn Mang	z50	$7	7	7	
Gen Baker	900	320	320	320	
Gen Distrb	2845	$35	34¾	35	+ ¼
GMC	177	$71⅞	71⅞	71⅞	— ⅛
Genstar L	850	$17⅜	17¼	17¼	— ⅛
Glendale	2500	$11	10¾	11	+ ¼
Genair	38900	205	175	195	+20
Gleng B p	700	335	335	335	+ 5
Gleng A w	5400	58	50	58	+10
Gleng B w	1650	45	45	45	
Gleng U	550	$6½	6½	6½	+ ¼
Gold Crest	200	$8	8	8	
Goodyer	10	$260	260	260	
GL Paper	350	$22	21½	21½	— ¾
GL Pap w	240	435	435	435	—35
GN Capital	150	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Gt W Life	120	$73¾	73	73¾	+1¾
Gt West S	1500	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Greb I B	795	$14⅛	14	14	— ⅛
Green A L	3800	490	490	490	—10
Grey G	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
Greyhnd	4611	$20⅛	20	20	
GSW C pr	272	$90	89½	90	+7½
Guar Trst	2722	$12⅜	12¾	12¾	
Gulf Can	2060	$34⅞	34¼	34¼	— ⅜
Halifax D	1400	210	210	210	
Hambro C	1600	$9	9	9	
H Group	900	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅜
Ham Tr	600	$14⅝	14½	14½	— ¼
Ham Tr pr	200	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Hardee	2600	100	100	100	
Hard Carp	100	$8¾	8¾	8¾	
Hard Crp A	250	$8½	8½	8½	— ¼
Harveys F	9400	165	160	160	
Hawker S	3075	450	435	450	+20
Hawker pr	50	$64	64	64	— ½
Hays Dna	240	$11½	11½	11½	+ ¼
Home A	738	$14¾	41⅛	41⅜	+ ⅛
Horne Pit	250	455	440	440	—30
H Bramor	100	$6¾	6¾	6¾	
H Bay Co	3615	$22¼	22	22	+ ⅛
HB Oil Gas	510	$47	47	47	— 1
HB Oil G pr	130	$54½	54½	54½	— ½
H D C L pr	z50	$19	19	19	
Huron Erl	718	$31½	31	31½	+ ½
Husky	24060	$20⅞	20⅜	20½	— ⅜
Husky B pr	100	$43½	43	43	
Husky D w	120	740	740	740	—10
Husky W	540	880	875	875	
Hy's Ltd	700	$6	6	6	
IAC	8615	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅛
IAC A p	z13	$66⅜	66⅜	66⅜	
IAC w	500	630	630	630	
Imasco	300	$33	33	33	— ⅛
Imp Gen w	4200	61	60	61	—14
Imp Life	20	$125	125	125	+ 7
Imp Oil	7344	$42⅞	42¼	42½	+ ¼
Indal Can	640	$14½	14¼	14½	
Industmin	460	$13	13	13	+ ⅜
Ind Adhes	200	$17¼	17¼	17¼	— ⅜
Inglis	125	$19¾	19¾	19¾	
Inland Gas	4160	$11⅝	11⅜	11½	
Inland G p	350	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Inter-City	240	$12	12	12	
Inter C B p	100	$22	22	22	+2⅜
Inter C A w	172	775	775	775	—25
Intrmetco	200	475	475	475	
IBM	z29	$421	420	420⅛	
Int Util	3175	$24	23⅞	23⅞	— ⅛
Int Util A	150	$58	58	58	+ ⅜
Interpool	525	$17⅛	17¼	17¼	
Int Div	500	270	265	270	
I PL	11975	$26	25¾	26	+ ¼
Int Pipe w	1175	$10⅜	10½	10½	— ¼
Ipsco	1299	$14	13⅞	13⅞	— ⅜
Inv Group	400	$10¾	10¾	10¾	
Inv Grp A	3425	$11⅛	10⅞	11	— ⅛
Inv Grp 5 p	1660	$22¾	22⅜	22⅜	— ⅜
Irwin Toy	175	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
ITL Ind	5236	310	295	295	— 5
Kaiser Re	3700	310	305	310	— 5
Kaps Tran	4850	$8⅛	7⅞	7⅞	— ⅛
Keen Ind	200	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Kelsey H	250	$13⅛	12½	12½	— ⅜
Kenting	200	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Koffler	1250	$19	19	19	
Koffler A p	100	$9½	9½	9½	+ ⅛
Koffler w	400	850	850	850	+20
Labatt	924	$28¼	28	28	
Labatt pr	700	$28¼	28	28	
Laidlaw M	100	$15¼	15¼	15¼	
LOnt Cem	2150	360	340	360	+20
Laura Sec	610	$12¼	12⅛	12¼	
Lau Fin	1550	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅜
Lau Fn 140	z40	$19⅛	19⅛	19⅛	
Leigh Inst	1525	$10	10	10	
Leons Frn	100	$16½	16½	16½	
Life Inves	350	$7	7	7	
Life inv w	100	71	71	71	— 9
Lincoln Tr	350	$19½	19½	19½	+ ½
Livingsto	300	$9¾	9¾	9¾	
Lob Co A	z75	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co B	2750	$6½	6¼	6¼	— ¼
Lob Co pr	125	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Lob G A pr	350	$18½	18½	18½	
Lob G B pr	150	$19½	19½	19½	
Lob Inc	450	$5	485	485	—15
Loeb M	2100	470	440	440	—30
Maclarn A	600	$23½	23½	23½	— ⅛
Mclan H A	669	$14½	14¼	14¼	
MH Cable	222	$16½	16½	16½	+ ¼
MB Ltd	6238	$31¼	30¾	30⅞	+ ⅛
Magna El	100	$8½	8½	8½	— ¼
Magnetcs	1040	100	100	100	
Maislin I	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
Major H D	1000	255	255	255	
M Lf Gard	251	$35	34	34½	—2⅜
Maplex M	100	395	395	395	—10
Maplex rt	300	2	2	2	
Maritime	277	$21¼	21¼	21¼	+ ⅛
Martim A p	200	$10¼	10¼	10¼	
Markboro	2700	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Mas-F	15087	$20	19⅜	19⅜	— ⅜
McGraw H	100	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
McLaghln	2900	$23	22¾	23	— ¼
McLagn w	630	$14	14	14	— ¼
MEPC w	700	410	405	405	
Melchers	100	$8½	8½	8½	
Melton R E	1200	420	410	420	+ 5
Mercantil	1000	$26⅞	26¾	26⅞	
Met Stores	303	$23⅜	23⅜	23⅜	
Mex LP	200	400	400	400	+25
MICC	100	$31⅛	31⅛	31⅛	— ⅜
Microsyst	2601	$12½	12⅛	12¼	
Micrsys w	500	720	710	710	+10
Milt Group	1200	460	460	460	
MLW Wor	225	$17⅜	17⅜	17⅜	
Moffat	500	$12⅜	12	12⅜	+ ⅛
Molson A	435	$27¾	27⅜	27⅜	— ⅛
Molson B	100	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅛
Mon Inv	925	$8⅜	8¼	8¼	
Monenco	100	$10⅜	10¾	10¾	— ¼
Moore	3325	$53	52½	53	+ ¼
Morse A	z80	$10⅜	10¾	10¾	
Morse B pr	350	$33	33	33	— ½
MTS Inter	5200	84	80	82	— 3
Murritt P	400	365	350	360	—15
NaChrs I	1250	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Nat Drug	300	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Nat Drug p	125	$9½	9½	9½	+ ¼
Nat Sea A	1000	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
N B Cook	500	240	240	240	—10
Neonex	4450	445	430	440	+15
NB Tel	z30	$15	14½	14¾	
N Provid D	2100	35	35	35	— 6
Nfld LP	1400	$12¾	12½	12¾	
Nia Wire B	250	$28½	28½	28½	— ⅛
Noma Ind	2000	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Noranda	3310	550	49½	49¾	+ ¼
Nordair L	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅜
NCtrl G	13375	$11¼	11	11	— ⅛
Nor Ctl B p	485	$24¼	24	24⅛	— ⅛
Nor Ct 150 p	960	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅛
NS Savngs	550	$23	23	23	— ½
NS Savng r	1620	40	40	40	— 1
NSI Mark	800	350	335	350	+10
NuWest D	500	$10¾	10¾	10¾	— ¼
NW Fin	500	230	225	225	—10
Occdentl Pt	1821	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Oceanus I	z15	100	100	100	
Oil Patch	1350	460	450	460	+10
Ontario Tr	200	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
OSF Ind	1080	$10⅜	10⅜	10⅜	
Oshawa A	3790	$10	10	10	— ⅛
Oshawa w	200	90	90	90	
Pac P	10275	$32¾	32	32⅜	— ⅛
Pac West A	810	$10⅜	10⅛	10¼	— ¼
Paulin	200	$5¼	5¼	5¼	
Peel Elder	700	$26	25⅞	26	+ ⅜
Peerless	500	$13	12½	12½	— ¾
Pembin A	4450	$5¾	5¾	5¾	
Pembin B	1000	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Penningtn	z10	$12	12	12	
PC Jewl	z2	$24½	24½	24½	
PC Jwl pr	25	$97	97	97	
PC Jwl A	710	$25¾	25⅛	25¾	— ⅜
P Dept S	2325	$20	19	19	— 1
Petrofina	100	$29⅛	29⅛	29⅛	— ⅜
Phillips Cb	650	$13⅜	13⅜	13⅜	— ¼
Pitt Eng C	600	$11¼	11⅛	11¼	
Pow Cp	10682	$13⅛	12¾	12⅞	+ ⅛
Pow Crp pr	105	$32	32	32	
Pow C S pr	1550	$13½	13½	13½	+ ⅛
Pre Cable	725	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅛
Prem Iron	200	160	160	160	—15
Price Com	2262	$16	15¾	16	+ ⅛
Prov B Can	100	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Prov BC r	1424	44	41	44	+ 3
Rapid Dta	3800	$11½	11⅛	11⅜	+ ¼
Readers D	300	$26¾	26¾	26¾	— ½
Realty C A	900	$6½	6¼	6⅜	— ⅛
Realty C w	400	325	325	325	— 5
Redpath I	310	$28	28	28	
Reed S	16650	$11½	11⅛	11½	+ ⅜
Reichhold	500	$18⅜	18½	18½	— ½
Reitman	150	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Reitman A	500	$13	12¾	12¾	— ¼
Revelstk	1025	$10½	10¼	10¼	— ¼
Rileys D	300	195	190	195	+10
R Little	14450	400	325	390	+50
Rolland	100	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Ronald Fd	z75	$22½	22½	22½	
Rothman	320	$16	15¾	16	+ ⅜
Rothmn w	400	385	385	385	+ 5
Rothm A p	z10	$86	86	86	
Rothm 2p	1400	$18⅞	18⅜	18¾	— ¼
Royal Bnk	8045	$35¾	35	35½	+ ⅜
Royal Trst	947	$25¼	25¼	25¼	
Ryl T M	100	$15	15	15	
Russel A	2925	$11⅞	11½	11½	— ⅛
St Maur	11210	105	105	105	— 5
Sandwell	300	410	400	400	—10
Sayvette	200	$5	5	5	
Schneid b p	1125	$15¼	15	15¼	+ ¼
Scintrex	500	190	190	190	—10
Scot York	1450	475	470	470	—15
Scotts	650	$19¼	19	19	— ¼
Seaway M	275	55	5	5	— ¼
Selkirk A	127	$15	15	15	+ ⅜
Shaw LE A	200	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Shaw Pipe	500	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Shell Can	3169	$57	56½	57	+ ½
Silverwd A	100	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
Simco Eri	500	395	395	395	+10
Simpsons	2369	$33½	33¼	33½	
Simpson S	305	$53¼	53	53¼	+ ¼
Sklar M	2385	$9⅛	9	9	
Skyline H	200	$6½	6½	6½	
Slater Stl	1800	$11⅜	11⅛	11⅛	
Slat Steel p	200	$15	15	15	— ¼
Slat W Can	300	$14⅞	14¾	14⅞	
Sonor I A p	100	$5½	5½	5½	+ ½
Southam	1075	$31¼	31	31	
Spar Aero	500	425	420	425	+ 5
St Paving	z25	$7¾	7¾	7¾	
Stelco	3735	$35¼	34⅜	34⅞	+ ½
Steinbg A	287	$29	29	29	— ⅛
Stinbg pr	z5	$75	75	75	
Ster Trust	z10	$11¾	11¾	11¾	
Strathrn A	3775	355	345	345	—15
Stuart Hs	400	$6⅛	6	6	
Surpass C	1500	140	140	140	
Systems D	6545	$22	22	22	— ¼
Tamblyn	z10	$27¼	27¼	27¼	
Tele-Cap	700	$10¾	10½	10¾	+ ¼
Teledyne	100	485	485	485	— 5
Texaco	1350	$64

montréal

Les pertes l'emportent

Les prix ont monté dans tous les secteurs, à l'exception des services publics hier à la Bourse de Montréal, et l'activité a été modérée sur ce marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 1,080,000 actions, au regard de 853,900 la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 134 contre 106 alors que 88 valeurs demeuraient inchangées.

Trizec, dont 60,120 actions ont été négociées, a été la valeur industrielle la plus active, une valeur qui a baissé de 1-8 et fermé à $21 1-8.

Stanford Mines, dont 55,600 actions ont été transigées, a été la mine la plus active, une mine qui a monté de deux cents et fermé à 95 cents.

A la Bourse de Montréal, les Ciments Lafarge du Canada ont gagné 2 1-2 et atteint $59, Dominion Bridge a monté de 2 et atteint $35 et Québécor, de 7-8 et fermé à $17 7-8, tandis que Texaco Canada a baissé de 1 1-2 et fermé à $63 1-2 et Hudson Bay Mining and Smelting, de 5-8 et fermé à $23 3-8.

A la Bourse Canadienne, Kingswood, dont 53,000 actions ont été négociées, a gagné un cent et fermé à six cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1886	$11⅛	11	11	— ⅛
Alta Gas T	200	$15¾	15¾	15¾	— ½
Alcan	17915	$27⅛	26¾	27	+ ¼
Algoma St	1455	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
Aquitaine	300	$24½	24¼	24¼	— ⅜
Argus C pr	100	$14	14	14	— ⅜
Asbestos	438	$16	15¾	15¾	— ½
Atl Sug A	300	$15	15	15	— ¼
Bank Mtl	4880	$19¾	19⅜	19¾	
Bank NS	533	$37⅛	37	37	+ ⅛
Banq CN	12409	$17¾	17½	17½	
Bq Deprg	2000	$19¾	19½	19¾	+ ¼
Bq Pv Can	331	$15⅞	15¾	15⅞	
BPCRt	19052	45	41	45	+4
Bell Canad	5502	$44½	44⅛	44½	+ ¼
Bell A pr	136	$48½	48½	48½	
Bombrder	2100	400	395	400	+5
Border C	2300	285	275	275	—25
BP Can	10100	$16¼	16⅛	16⅛	— ¼
Brascan	2475	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
BC Phone	300	$54¾	54⅝	54⅝	— ⅛
Brinco	100	$5¾	5¾	5¾	
Calgary P	210	$27½	27½	27½	— ¼
Campeau	785	$10	9¾	9¾	— ¼
Can Cem L	164	$59¾	59	59	+2½
CSL pr	500	485	460	485	+25
Cdn Brew	1780	$5⅛	5	5⅛	— ⅛
Cble w	1000	385	385	385	—70
C Hydro	200	$11¼	11	11¼	+ ¼
C Imp Bank	345	$31¼	31⅛	31⅛	— ¼
C Int Pw	800	$13½	13½	13½	
C Javln	4666	850	835	840	+5
C Marconi	100	400	400	400	—15
CP Inve w	510	280	275	275	—5
Cdn Salt	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Cdn Tire A	2190	$59	58¼	58¼	— ¼
C Vickers	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅜
CPLtd	12645	$19	18¾	18¾	— ¼
Celanese	800	460	450	455	+5
Cent Dyn	6450	190	180	190	
Charter Ind	500	165	165	165	—5
Chrysler	1000	$33⅜	33	33	— ⅜
Cockfield	200	$5¾	5¾	5¾	
Columbi p	1401	$7⅞	7¼	7⅜	—1⅜
Cominco	1178	$30⅞	30⅜	30⅞	+ ⅜
C Holiday I	1000	$13	12⅝	13	+ ⅛
Con Bath	3380	$22⅜	21⅜	22⅜	+ ¾
C Bath 68 w	100	825	825	825	+80
Cons Gas	397	$17	17	17	
Con Glass	160	$13¼	13¼	13¼	
Corpex	900	$14¾	14¾	14¾	
Cr Fonc	340	$120½	120	120½	+ ½
Cr Zell A	525	$21	21	21	+ ⅛
Crush Int	600	$14¾	14¾	14¾	
Distl Seag	1801	$40	39⅞	39⅞	— ⅛
D Bridge	150	$33½	33½	33½	+ ½
D Coal pr	150	$35	35	35	
Dofasco	6309	$2y¾	26¼	26¾	+ ¾
Dom Lime	420	$9½	9½	9½	— ½
Dom Store	1300	$14½	14¼	14½	+ ¼
D Textile	3875	$9⅛	9	9	+ ⅛
Domtar	1895	$20	19⅞	20	+ ⅛
Donohue	260	$8⅞	8⅞	8⅞	
Dupuis A	150	$7¼	7¼	7¼	
E Pr Air	100	$6	6	6	
Elec Knt	3900	300	290	300	
Fin Coll	1450	$11⅛	11	11	— ¼
Fraser	125	$22	22	22	+ ⅜
Fulcrum	175	$5⅝	5⅝	5⅜	+ ⅛
Genstar L	300	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Glengair	3500	200	180	200	+25
Guar Trst	1700	$12¾	12¾	12¾	
Gulf Can	838	$34⅞	34¼	34¼	— ⅝
Hollinger	300	$47½	47½	47½	+ ½
Home A	100	$41⅜	41⅜	41⅜	+ ⅛
Huds Bay	255	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅝
H Bay Co	1400	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
HB Oil Gas	215	$47	47	47	— ½
Husky Oil	720	$20⅜	20½	20½	— ⅜
IAC	14630	$18⅜	18¼	18⅜	+ ¼
Imp Oil	3402	$42⅜	42½	42½	+ ⅜
Imasco Ltd	310	$33	33	33	— ¼
Inglis	200	$19¾	19¾	19¾	
Int Nickel	9940	$33⅛	32⅞	33	
Int Util	1444	$24	23⅞	24	
Intpr Pipe	775	$26	25¾	26	
Inv Grp A	100	$11	11	11	
Inv Grp 5 p	100	$23	23	23	
Keen	500	$13	13	13	— ¼
Labatt	200	$28	28	28	+ ¼
Lacroix	600	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Lau Fin	100	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ¼
La Veren	190	$7½	7½	7½	— ⅜
Lob Co A	1000	$6½	6½	6½	
Lob Co B	150	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Logistec C	400	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Maclarn A	100	$23½	23½	23½	
Mac HA	100	$14¼	14¼	14¼	— ½
MB Ltd	2700	$31¼	30¾	30¾	
Maritime	251	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ¼
Markboro	500	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
Mass Fer	3360	$20	19⅝	19⅞	— ⅛
Melchers	300	$8½	8½	8½	
Mercanti	700	$26⅞	26¾	26⅞	— ⅛
Met Stores	400	$23¾	23¾	23¾	+ ¾
Micrsyst	816	$12½	12¼	12⅜	— ⅛
Micrsys w	100	730	730	730	+10
Molson A	990	$27¾	27½	27¾	— ⅛
MLW Wor	1695	$18	18	18	
Mnt Trst	5800	$20¼	20¼	20¼	
Moore	1795	$53	52½	53	+ ¼
Morse B pr	250	$33	33	33	+2
Multi Ac	2145	$13⅜	13½	13¾	+ ¼
Murphy	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
N Sea Pr	1100	$11⅞	11¾	11⅞	+ ¼
NB Tel	320	$14½	14½	14½	
Nfld LP	200	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Noranda	1050	$50	49⅝	49¾	+ ⅜
Nor Ctl G	1425	$11¼	11	11	— ¼
Oshawa A	200	$10⅛	10	10	
Pac Pete	1650	$32⅝	32	32½	— ½
Pancan	2500	$15	15	15	— ⅛
Pan Ocean	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Petrofina	200	$29¼	29¼	29¼	— ¼
Phillips Cb	500	$13⅜	13⅜	13⅜	
Pitts c	600	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Pow Corp	18060	$13⅛	12¾	12⅞	+ ¼
Pow C 5 pr	500	$13½	13½	13½	
Price Com	1846	$16	15¾	16	+ ¼
Provigo	1100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Qebcor	2850	$17⅞	17¼	17⅞	+ ⅜
QSP Ltd	700	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Rapid D	300	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Redpa	550	$28	28	28	
Reed shaw	250	$11⅜	11¼	11⅜	+ ¼
Reitman A	10000	$13	13	13	
Rio Algom	505	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Rolland	3675	$7¾	7¾	7¾	
Rothm B p	450	$18⅞	18¾	18¾	— ¼
Royal Bank	1060	$35½	35⅜	35½	+ ½
Royal Trst	2237	$25½	25¼	25¼	
Scot Lasal	100	430	430	430	+10
Shell Can	350	$57	57	57	— ½
Simpsons	2175	$33¾	33½	33¼	— ¼
Simpsons S	50	$53¼	53¼	53¼	+ ¼
Southam	3600	$31	31	31	— ¼
Steel Can	2444	$35½	34⅝	35	+ ¾
Steinbg A	1311	$29⅛	29	29	
Sup Elec	2800	195	185	195	+10
Sys Dem	4200	$22	22	22	— ⅛
Tele C	200	$10⅝	10⅜	10⅜	+ ⅛
Texaco	100	$63⅛	63½	63½	—1½
Thom Nes	470	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Tor Dm Bk	211	$34	34	34	
TD Rlt un	6000	$32⅜	32	32	+ ⅛
Tot Pet A	600	700	695	700	—20
Traders A	375	$19½	19⅜	19⅜	— ⅛
Tr Can PL	712	$40⅜	40⅛	40¾	+ ¼
Tr C C pr	25	$50½	50½	50½	— ¼
Trans C Pi	200	$41½	41½	41½	— ½
Trans Mt	900	$27	21⅞	21⅞	— ⅛
Treco	100	$5	5	5	
Trizec Crp	60120	$21⅛	21	21⅛	— ⅛
Trizec w	1000	60	60	60	—6
Ultrmar	2200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Unican Sec	100	$5¾	5¾	5¾	
Unigesco a	2150	305	300	305	—5
Unigesco b	5616	285	250	270	—25
Unt Bank	1450	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Velcro	100	$9½	9½	9½	
Villager	700	500	490	490	+10
Walk GW	130	$50	50	50	
Warn Her	9771	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
Weldwod	200	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Westcst	136	$22⅞	22⅞	22⅞	
Wstburne	100	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
W Realty	1000	$8½	8½	8½	+ ¼
Weston	500	$22	22	22	+ ⅜
Woodward	325	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
Zellers	805	$19⅜	19¼	19⅜	— ⅜

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	100	130	130	130	
Aquabl	1700	350	350	350	
Belg Stand	5985	$10½	10⅛	10⅜	— ⅜
Berncam	14720	$6¾	6½	6⅝	— ⅛
Bio Vita	350	350	350	350	
Capital Dyn	500	340	340	340	
Cine	8265	$10¾	10¼	10½	— ¼
Com Hold	8045	370	365	370	
Comodor	700	$13½	13½	13½	+ ¼
Davis Ds	1000	260	260	260	—15
Deltan	600	$5½	5½	5½	
Fiscal Inv	100	$9½	9½	9½	— ¼
Inland Ch	200	$7¾	7¾	7¾	+ ½
MR Rice	100	$10¼	10¼	10¼	
Res Ser	800	415	415	415	+5
S Law D	1300	140	140	140	
SCU	100	175	175	175	
SXL Div	9950	$8¾	8½	8½	— ¼
SMA Inc	3100	210	200	210	+10
Spart Air	5400	110	100	110	+5
Val Mr A	200	295	295	295	—5
Ziebart	700	385	385	385	—5
Mines et pétroles					
Abcourt	500	35	35	35	
Abitib Asb	200	195	195	195	
Abit Cop	9000	21½	20	20	—1
Acroll Ltd	9700	60	56	58	—5
AIS	11600	260	235	260	
Ajax Min	18000	22	20	22	+2
All Rox	1000	60	60	60	
Am Eagle	13500	90	89	90	+5
Atl Tung	14500	20½	19	19	—1½
Avilla	1181	38	37	38	+1
Basic Res	1600	250	235	250	
Baker Tic	2500	37	37	37	—3
Band Ore	2000	8	8	8	
Bateman	3700	7	7	7	—1
Beilechs	1000	16	16	16	+3
Bluewtr	400	235	235	235	+10
Cabot	500	80	80	80	
Cadillac Ex	1000	90	90	90	—4
Candex	2000	10½	10	10	— ½
Can Keeley	1000	4	4	4	
Cdn Mag	3000	280	28	30	+9½
Capri	6500	35	33	34	
Caprive In	1000	6	6	6	
Chsbar I	6024	400	340	400	+25
Chsbr w	2200	150	135	150	
Com N	1500	84	82	84	
C Daer	8000	24	24	24	—1
Con Dev	500	70	70	70	—5
C Dolsan	1000	8	8	8	
C Louana	2000	39	39	39	+1
C Tch	1800	60	60	60	
Dasson	2000	8	8	8	
Dauphin	2000	7	7	7	+2
Ducrqs	2000	28	26	26	—9
Dumgmi	5500	40	38	38	— ½
Dumont	1000	41	41	41	—2
Dynco	4713	30	28	28	+ ½
Expo Ung	1500	16½	16½	16½	+ ½
Fairway	1100	195	175	195	
Falcon Cop	600	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Falinger	44725	290	285	287	—3
Fannex	1285	36½	36½	36½	+ ½
Flint Rk	9800	17	16	17	+1½
Gaspe Q	4500	78	78	78	+2
Goldex	8700	265	255	264	+9
Gold Hk	3500	25	25	25	+1
Grandroy	1500	9½	9½	9½	
Gras L	2000	20½	20½	20½	—2½
GL Nickl	4000	320	310	310	
Gr Coast	700	470	440	470	—10
Hanson	1000	14	14	14	+3
Int Norval	5000	14	13	14	+1
Invictus	34800	103	100	100	—2
Israel Cnt	500	12	12	12	+1
Joubi	18000	43	40	40	—4
Kiena	2000	180	180	180	
Kingswd	53000	6	5	6	+1
Ladubor	5300	100	97	100	
Lederic	3300	840	830	840	+10
Lynx CEx	1700	90	90	90	
Mal Hygd	250	230	230	230	
Maybrun	3000	16	16	16	+1
Mid Ind	1000	54	54	54	
Mt eagle	500	52	52	52	+2
Mt Laur U	20300	95	90	92	+2
M Pleas	3075	37	31	31	—1
Muscoch	7500	35	34	34	+1
N Insco	5300	127	125	125	
N Ungava	500	32	32	32	+6
Nocana	2000	12½	12	12	+ ½
NA Asb	11500	22½	22	22	
NA Rare	7800	35	32	32	
NQN Min	1500	21	21	21	
Pamour	100	470	470	470	—5
Panaca	52100	45	41	42½	+1½
Peso Silv	1000	26	26	26	+1
Phoenix	2300	510	500	500	—25
Pitt Gold	1000	5	5	5	
Probe Mn	4000	34	32	32	+1
Proto Ex	500	30	30	30	—5
Que Expl	5500	62	60	60	—4
Que Cobit	500	55	55	55	
Rawhide	4500	22	21	22	+2
Roy Agas	12000	54	51	54	+1
St Lucie	4500	22	21	21	—1
Slocan	1700	215	211	215	
S Dufault	7000	20	19½	19½	— ½
Stafrd	55600	102	94	95	+2
Sturgeon	1000	5	5	5	—10
Syrluga	9900	21	20	20	—4
Tagami	1000	9	9	9	—1
Talismn	500	13	13	13	
Terrex	4000	7	7	7	
Toronado	1000	14	14	14	—1
Transtere	17000	33	32	33	
Troilus min	1000	23	23	23	
Twent C	1200	120	115	115	—10
West Hill	2500	29	29	29	+5
Wh Star	500	18	18	18	+1
Wrightbr	2800	32	30	30	—2

Les indices de Montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+0.47	—0.22	—0.63	—0.34	+0.53
Clôture	243.76	161.11	273.40	230.95	120.73
Semaine dernière	243.61	160.65	269.97	230.42	122.15
Mois dernier	240.41	158.20	264.61	227.13	116.60
1973 haut	256.87	163.37	288.77	241.33	121.05
1973 bas	239.90	157.43	263.56	226.52	101.46

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Augmitto	3000	.22	.22
B M R T Units	6235	3.625	13.00
Biko	6500	.47	.44
Bulora	1500	1.35	1.35
Cal Pow 7% Pr	30	102.50	102.50
Cantech	10000	.51	.48
Central Trust	1000	24.00	24.00
Charlor	7000	.90	.70
Chasm	8500	.49	.47
Chibex	2000	.80	.80
Chromex	500	.15	.15
Comac	1000	1.10	1.05
Cons D L P	7600	1.40	1.20
Cons North Ex	1000	.37	.37
Cons Professor	1000	.29	.29
Dean Loke	7800	.39	.35
East Util	310	4.50	4.25
Eden Ind	13000	.10	.06
Equicorp	100	3.00	3.00
Gowganda	1000	.23	.23
Graph Comm	100	1.40	1.40
Guardian Gr Pr	486	9.25	9.25
Hartland	1000	.40	.40
Heitman	179342	11.27	10.50
Playcat	1000	2.40	2.00
Int Systcoms	1800	.55	.55
Int Video	2600	1.75	1.70
Ixpaco	500	.60	.60
Jolly Jumper	1100	.85	.85
Maracambeau	3000	.16	.16
M Hemsleys	2700	6.50	5.75
Modern Plastic	200	7.75	7.75
Monarch Wear	400	5.75	5.375
Moreland Latch	2000	3.875	3.75
Multico	1700	1.60	1.45
New Formaque	13000	.075	.07
Nordex	500	1.40	1.40
North Point	4000	.60	.57
North Shore	2000	.20	.19
Pamike	500	.15	.15
Puma Mns	9000	.67	.66
Queenswear	1200	8.25	6.75
Revenue Prop	610	1.63	1.52
Robin Red Lk	200	2.70	2.70
Russell Hold	3000	1.00	.85
Senoca	750	.82	.82
Sensormatic	1500	1.60	1.53
Somed	500	.85	.85
Somex	28750	1.00	.80
Utd Gemini	4000	.35	.30
Unt Inv Life	125	2.875	2.875
Vandoo Expl	4000	.01	.01
West Allenbee	8500	.30	.21
Yorbeau	12000	.23	.20
Cinevision Wts	4825	5.75	5.375

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4224
Allemagne	Deutsche Mark	.3517
Angleterre	Livre	2.4787
Argentine	Peso	.2016
Australie	Dollar	1.4212
Autriche	Schilling	.0484
Belgique	Franc	.02493
Brésil	Cruzeiro Novo	.1697
Danemark	Couronne	.1612
Espagne	Peseta	.0177
France	Franc étranger	.2200
France	Franc financier	.2211
Hollande	Florin	.3395
Italie	Lire	.001698
Japon	Yen	.003783
Mexique	Peso	.0800
Etats-Unis	Dollar	.9988
Norvège	Couronne	.1692
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3324
Suède	Couronne	.2221
Suisse	Franc	.3084

L'argent

TORONTO Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait, hier, l'argent canadien à 2.246 l'once de Troyes.

new york

Cours irréguliers

Les cours se sont comportés de façon très irrégulière mercredi dans un marché peu actif au New York Stock Exchange.

Après une ouverture inchangée par rapport à la clôture de la veille, une légère reprise s'est produite après trois séances successives de baisse. Elle s'est maintenue jusqu'à la fin de la quatrième heures, puis les cours ont recommencé à s'effriter et ils ont clôturé à leur niveau le plus bas de la journée.

Comme la veille, aucune nouvelle d'intérêt particulier pour le marché n'a été publiée et le malaise qui règne depuis des semaines reste attribuable à l'incertitude au sujet du renouveau de la hausse des prix et des niveaux des taux d'intérêt.

Parmi les rares groupes de valeurs en hausse, figurent les mines d'or, avec Campbell Red Lake, qui gagne 2 1-2 et Dome, 1 5-8.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 891 contre 524 alors que 363 valeurs demeuraient inchangées.

L'indice de la Bourse de New York pour 1,400 actions ordinaires a reculé de .29 et fermé à 58.04.

L'indice des changements de prix à la Bourse Américaine a baissé de .05 et fermé à 24.16.

Dans le secteur canadien, Seagrams, Canadian Pacific et Massey-Ferguson ont subi des baisses fractionnaires et McIntyre a avancé de 1 et atteint $52. Alcan et Granby Mining ont enregistré pour leur part des gains fractionnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	12	63	45¼	44	—1½
Addrsso	9	42	20	19⅞	— ⅛
Admiral	5	86	12⅜	11¾	— ¾
Alcan Al	15	130	27⅛	26¾	— ⅜
Alleg Cp	10	13	10⅜	10⅜	
Allis Ch	12	224	9¼	9	— ¼
Alcoa	11	48	52½	52	— ⅜
Am Hes	26	150	33⅜	33⅛	— ⅛
Am Airl	93	482	19¼	18½	— ⅜
A Brnd	8	73	40⅜	40⅜	+ ½
Am Can	10	63	31⅜	31⅛	+ ⅛
A Cyan	12	79	26⅞	26⅜	
A Home	37	266	122	120	— ⅜
Am Mot	11	373	9	8⅞	+ ⅛
ASmlt R	11	90	21¼	21	— ⅛
AmSo Af		92	62⅜	60½	+2½
Am Stand	9	54	10⅜	10½	— ⅛
Am TT	11	708	51	50⅜	— ¼
Ampx Cp		91	5⅜	5	
Anacon	10	274	20⅜	20⅛	— ⅜
Armco St	9	73	21⅜	21⅛	
Armst Ck	15	107	25	24¾	
Atl Rich	21	342	73½	71	— ½
Avco Cp	5	54	12⅞	12⅜	— ⅛
Avnet Inc	6	159	9⅛	8⅜	— ⅛
Avon Pd	58	371	127	125¼	—1⅞
Babck W	14	82	28⅛	27	+1
Bath Ind	7	94	23½	22⅝	— ⅛
Beech A	9	28	17¼	16¾	— ½
Bel How	11	60	34¼	33	—1½
Benfl Cp	9	27	374	36⅞	+ ½
Beth Stl	9	150	29¼	28¾	
Boeing	16	133	20⅛	19½	+ ½
Boise Cas	11	246	9¼	9	
Bordn	10	212	23½	22⅞	— ⅛
Borg War	8	79	27¼	26¾	
Bos Edis	9	x20	35⅜	35	— ½
Brist My	24	94	64⅞	64⅜	+ ⅛
Brunswk	11	93	22¾	22¼	— ½
Bucy Er	12	136	27½	26⅝	— ⅛
Burl Ind	16	8	33⅛	32¾	— ⅛
Burrghs	47	212	227¾	224⅛	—2¼
Callah M	28	16	10½	10¼	— ¼
Camp RL	43	123	51¼	48½	+2½
Camp Sp	14	x76	32	31⅛	+ ⅜
Cdn Brew	25	1	5⅛	5⅛	
Cdn Pac	14	68	19	18¾	— ⅛
Cater Tr	17	204	62¾	62	+½
Celanese 2	9	87	33⅜	32½	— ½
Cenco Inc	10	91	15⅞	15⅛	— ⅜
Ches On	6	207	46⅞	45½	—1⅜
ChrsCrft		30	5½	5⅜	
Chrysler	7	332	33¾	33	— ½
CIT Fin	10	49	42⅜	41¾	— ⅜
Cities Sv	12	121	46⅜	45⅝	— ¼
Clark Eq	15	40	48⅜	47¾	
Clark Oil	16	27	20⅛	19⅝	— ⅜
Clorox Co	33	179	39¼	38⅜	— ½
Coca Col	43	143	138	135½	—1½
CBS	13	92	38¾	37⅜	— ⅜
Coml Sol	21	37	14½	14	— ⅛
Comsat	21	61	54⅛	53⅜	
Con Edis	11	159	24½	24⅛	
Cont Can	9	96	26⅞	26⅝	— ⅛
Cont Dat	11	124	44⅞	44⅛	— ⅜
Copp Rng		58	21	19¾	— ⅛
Cpw Stl	7	13	28⅜	27⅞	— ½
CPC Int	10	114	29¼	29⅛	
Crane Co	7	20	17⅞	17⅜	
Crw Zell	12	329	23⅞	23½	— ⅛
Curtiss Wr	50	486	29⅛	28	— ¼
Dart Ind	14	102	35⅛	35	— ¼
Deere Co	9	534	42¾	41¼	— ¾
Denn Mf	9	15	28¾	28¼	— ¾
Dexter C	16	2	16⅝	16½	— ⅛
Digital Eq	50	85	81¼	80⅜	— ⅞
Disney W	63	348	94½	92	—2½
Dome M	30	65	82¼	80⅛	— ⅛
Dow Ch	24	88	101½	100¼	—1
duPont	19	656	168½	165	—1½
Eas Kod	39	691	136	133½	—1⅛
Eaton	9	41	35⅞	34¾	— ⅜
EG G	22	29	14⅞	14⅜	— ⅛
ElPas NG	8	110	16⅜	16⅜	
Eltra Cp	8	21	31¼	31	
ESB Inc	10	69	28¼	28	— ¼
Ethyl Cp	6	32	27	26⅜	— ⅛
ExCellO	13	115	19½	18	+1¾
Exxon	13	684	95⅜	94⅜	+ ⅜
Fairch	28	329	46¾	44⅝	— ⅝
Fireston	8	123

Le rapport REDMA

Le poisson frais devrait remplacer les produits congelés au Québec

par Michel Guénard

Il est possible voire souhaitable de commercialiser le poisson frais et les crustacés du Québec sur les vastes marchés de Montréal et Toronto. C'est ce que tend à démontrer l'étude REDMA commandée en juin dernier par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Selon les auteurs du rapport, il faut que le Gouvernement provincial intervienne énergiquement par le biais de subvention afin de concrétiser les trois objectifs suivants:

- Créer et mettre en place un organisme de commercialisation du poisson frais;
- Contrôler l'application stricte des règles qui régiront les producteurs;
- Fournir, pendant deux ans au moins, les budgets requis par des campagnes de promotion et de publicité indispensable au succès de l'entreprise;

L'étude affirme de plus que ce vacuum de la mise en marché des produits québécois dans l'est du Canada procède de trois causes qu'elle identifie comme suit:

- Pour des motifs de prix les producteurs ont tendance à écouler leurs prises aux Etats-Unis;
- Les mauvaises expériences des grossistes avec les petits producteurs québécois ont détourné ceux-ci vers d'autres sources d'approvisionnement;
- Un manque de dynamisme à vouloir pénétrer et récupérer ces marchés;

Le groupe de recherche met de plus en cause la coopérative des Pêcheurs unis du Québec en affirmant que l'existence de ce groupe "qui sont à la fois: producteurs, grossistes, distributeurs et détaillants, limite dans une certaine mesure l'intérêt de certains agents à l'égard des pêcheries de Gaspésie. Ils considèrent, en effet que les activités des Pêcheurs unis sont concurrentielles aux leurs et, admettant que ces derniers ont le monopole des sources essentielles d'approvisionnement de Gaspésie, ils ont tendance à se tourner vers d'autres sources. S'il est vrai que les Pêcheurs unis ne contrôlent que 40% de la production de Gaspésie, on doit pourtant admettre que les autres sources sont assez peu attrayantes aussi longtemps qu'elles ne seront pas organisées en fonction des nécessités modernes."

Tout au long des 128 pages du rapport, le lecteur assiste à un véritable plaidoyer en faveur de la commercialisation du poisson frais vers l'intérieur du pays. Contre vents et marées la firme étaye sa preuve en rejetant du revers de la main toutes les objections rencontrées en cours de recherche.

Ainsi: les dimensions du marché sont attrayantes; la demande insatiable; les prix adéquats, etc. Selon eux il ne reste qu'à introduire une infrastructure de commercialisation et le poisson frais envahira immédiatement les centres de Montréal et Toronto.

Au sujet du transport par rail, la firme REDMA note un peu candidement qu'en premier lieu le CN impose des restrictions sévères et des limitations aux expéditions de produits frais et congelés. Et si cela ne vous suffit pas on ajoute que le CN n'assure aucun service de wagons réfrigérés vers la Gaspésie!

En fait, il n'existe tout simplement pas de service de cet ordre à l'est de Moncton. Cela signifie donc que tous les expéditeurs de produits frais ou congelés doivent fournir leur propre matériel de réfrigération!

Il faut noter que pour chaque livre de poisson expédiée on doit ajouter deux livres de glace, charge supplémentaire qui fait vite monter les prix F.O.B. En guise de consolation la firme REDMA fait part des bonnes intentions du CN qui est prêt à "mettre des wagons réfrigérés en service vers la Gaspésie dès que le volume de la demande justifiera une telle politique".

Au sujet du transport par route, le rapport souligne les difficultés majeures encourues par ceux qui s'en remettent au transport routier particulièrement de la dimension minimale élevée des expéditions requises et des conditions incertaines de praticabilité des routes pendant la longue période d'hiver.

Quant au transport aérien, compte tenu des conditions d'exploitation des lignes aériennes telles qu'organisées actuellement, peu de compagnies sont en mesure de fournir un service réel entre la Gaspésie et les marchés de Montréal ou Toronto. Selon les renseignements obtenus par REDMA, un tel service entraînerait des déboursés de 12 cents la livre, coûts passablement prohibitifs pour l'ensemble des producteurs gaspésiens.

Sur cette question des coûts de transport, la firme conclut d'une façon tout à fait optimiste par cette phrase: "nous croyons que, lorsque le marché sera déterminé en dimensions, il importera de négocier les tarifs à appliquer en mettant en concurrence les transporteurs routiers et aériens. Ce n'est qu'en procédant de la sorte qu'on pourra assurer des tarifs satisfaisants.

La stratégie proposée par REDMA

Avant de décider de pénétrer les marchés de manière approfondie, il est essentiel de s'assurer que les producteurs sont résolus à fournir:

- des quantités suffisantes de manière constante,
- un produit de qualité élevée et uniforme.

On doit se rendre compte que les producteurs du Québec devront concurrencer des producteurs établis de longue date (qu'ils viennent des Maritimes ou des Etats-Unis) et qui donnent entière satisfaction à leur clientèle. Ils ont, par le fait même, développé une profonde loyauté à leur égard, tant de la part des grossistes que des détaillants. On doit aussi se souvenir que, pour atteindre ce résultat, les producteurs consentent, initialement, à effectuer des bénéfices réduits sur les marchés canadiens.

La détermination des producteurs du Québec d'approvisionner les marchés du Québec et de l'Ontario implique donc de leur part un certain renoncement à l'attrait que procure le marché de Boston à certains moments de l'année. Ce sera d'autant plus malaisé à l'avenir que la moindre disponibilité de produits, prévisible dans le futur pourrait créer une différence de plus en plus substantielle entre les prix pratiqués à Boston et ceux en vigueur sur les marchés canadiens. Cette situation ne sera, cependant, que temporaire. A long terme, les marchés domestiques seront aussi profitables que les marchés américains. Ce n'est toutefois, que lorsqu'ils auront la garantie d'un approvisionnement constant et suffisant que les grossistes et distributeurs du Québec et de l'Ontario feront preuve d'un intérêt réel pour les produits du Québec.

Par conséquent, si les producteurs du Québec souhaitent pénétrer les marchés que nous avons identifiés, ils doivent fournir des produits de haute qualité, seuls acceptables pour la clientèle à laquelle ils s'adressent. Il faudra donc que les producteurs consacrent leurs meilleures prises, en fraîcheur et qualité, à ce marché. Les soins requis s'étalent sur toutes les étapes de la production, depuis le filet de pêche jusqu'aux éventaires des détaillants. Le tranchage du poisson doit être très soigné et l'emballage parfait, afin que le transport ne gâte pas l'apparence. Il conviendra également de dater les emballages, pour s'assurer que des détaillants peu scrupuleux ne dépassent la date limite assurant le parfait état de fraîcheur des produits. On peut, d'ailleurs, concevoir la congélation des produits après un certain délai, afin d'éviter la perte du poisson frais qui ne serait pas vendu.

Nous recommandons la commandite, par la Direction des Pêches maritimes, d'un programme de promotion du poisson frais du Québec pour autant, bien entendu, que les conditions énumérées dans la section 7.1 soient remplies par les producteurs.

Ce programme inclura, notamment, la production et la distribution de matériel ad hoc aux éditeurs de livres et recettes culinaires ainsi qu'aux autres médias d'information aussi bien qu'aux grossistes, distributeurs, détaillants, écoles ménagères, hôtels et consommateurs. Le programme insistera sur les avantages des produits frais, mettra en évidence la qualité des produits proposés, tirera parti de leur disponibilité saisonnière et identifiera le haut niveau de qualité assimilé à la "marque d'origine" annoncée.

Nous croyons que la Direction des Pêches maritimes devrait concevoir le programme de telle sorte que sa mise en application précède le début de la saison de production de 1973. Pour y parvenir, nous recommandons la mise au point d'un calendrier qui tiendra compte des dates de disponibilité du poisson et des crustacés sur les marchés du Québec et de l'Ontario.

$100,000 de Québec pour une agence de commercialisation

Réunis vendredi à Québec, quelque cent participants du monde des pêcheries discutèrent sur le contenu du rapport REDMA et des mesures à prendre pour donner suite à la proposition du MIC concernant la mise sur pied d'une "agence de commercialisation du poisson frais". Il fut décidé de former un comité de quatre personnes, dont trois viennent du secteur privé, afin d'étudier en profondeur les modalités de fonctionnement de la future agence.

Selon la direction des pêches maritimes du Québec, le problème de la commercialisation du poisson se pose en regard des petits producteurs qui mal équipés pour acheminer leurs produits vers les grands centres de distribution doivent convertir une trop forte partie de leurs prises en "blocs congelés" au lieu de filets frais.

La pratique d'une telle politique industrielle entraînerait des pertes de 10 à 20 pour cent sur les bénéfices anticipés du traitement des différentes espèces (morue, plie, sébaste). Afin d'optimaliser le rendement de la pêche commerciale au Québec, le gouvernement a décidé de confier à une "agence privée", formée des principaux producteurs de la Péninsule, le soin de commercialiser une gamme beaucoup plus étendue, tant en volume qu'en espèce, de poissons frais.

La direction des pêches maritimes se dit prête à investir $100,000 dans cette agence et attend avec impatience les conclusions du comité des quatre qui doit faire rapport sur les mécanismes de l'agence et le mode de partage des profits ou pertes...

Tout le problème de la commercialisation du poisson frais repose sur le court espace de vie entre le débarquement des différentes espèces et leur mise en vente dans les comptoirs d'épicerie: ce temps ne doit pas excéder 15 jours! Il devient donc primordial que le poisson soit acheminé rapidement vers les grands centres; mais cela demande la mise sur pied d'un important réseau de transport appuyé par des installations frigorifiques modernes. C'est donc à des problèmes d'infrastructure au niveau secondaire que le rapport REDMA s'attaque.

A ce propos il faut souligner que les Pêcheurs unis du Québec (cf nos articles de vendredi et samedi) possèdent une organisation très intégrée qui va des chalutiers aux centres de distribution. Il semble cependant que le ministère leur reproche de vendre trop de poissons congelés et pas assez de poissons frais et de pénaliser ainsi les pêcheurs gaspésiens.

L'accueil des milieux industriels fut très mitigé face aux recommandations de la firme REDMA; certains gros producteurs reprochent particulièrement à l'étude de faire fi des réalités complexes de la mise en marché d'un produit aussi périssable que le poisson frais. "Ces gens ne sont pas dans le feu de l'action et ignorent tout des embûches reliées à la mise en marché d'un tel produit" de nous confier un directeur de marketing.

Il est opportun de rappeler que la saison de la pêche commerciale dans le golfe du St-Laurent connaît son sommet en juillet-août, i.e. au moment même où les ventes de poissons sont à leur plus bas sur les marchés montréalais. De plus, l'aiglefin et la sole sont les deux espèces les plus populaires auprès des consommateurs québécois, or le premier ne fraye pas dans le Golfe alors que le second n'y fait que des apparitions cycliques.

Certains producteurs considèrent que la mise en marché de filets frais, même si elle entraîne une plus-value de 20% par rapport aux filets congelés, ne représente pas une source de bénéfices attrayante compte tenu des coûts additionnels (emballage, manutention, transport) qu'elle occasionne.

Mais il y a plus, et de nombreux responsables de l'industrie des pêches reprochent au rapport REDMA de suivre assez servilement le sillage tracé par l'étude de la maison Stevenson & Kellog publiée en 1970 sans tenir compte de l'évolution qui s'est faite jour depuis trois ans au Québec dans la commercialisation du poisson.

USA - CEE

Préparatifs du Nixon Round en vue d'éviter une guerre commerciale

PARIS, (AFP) – Eviter une guerre commerciale entre des blocs economiques, notamment les Etats-Unis et l'Europe: c'est le souci qui parait actuellement dominer les préparatifs du "Nixon Round", c'est-à-dire la grande négociation commerciale mondiale dont le coup d'envoi doit être donné en septembre prochain à Tokyo.

Après les "coups de boutoirs" sucessifs qui ont permis aux Américains de s'assurer des avantages monétaires substantiels par les deux dévaluations du dollar et les réévaluations de fait ou de droit du yen japonais et du mark allemand, on estime à Washington, semble-t-il, qu'il serait dangereux d'aller trop loin.

C'est du moins la tendance que relève le Time de Londres, selon lequel le président Nixon "a compris qu'un arrangement avec la C.E.E. serait bien plus avantageux qu'une politique protectionniste".

Et c'est aussi un ton conciliant qu'a donné mardi soir à sa première intervention publique le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. John Irwin, au dîner annuel de l'American Club.

Les Américains, a-t-il notamment affirmé, se défendent de vouloir détruire "l'Europe verte", et recherchent seulement les moyens de la rendre "moins dommageable aux intérêts des pays tiers". Leur objectif général est une réduction des obstacles de toutes sortes qui entravent le commerce, afin de maintenir l'expansion dans le monde.

On sera fixé sur la concrétisation de ces intentions, lorsque sera connu le projet de loi commerciale qui va être soumis au Congrès pour définir les pouvoirs de l'administration américaine au cours des grandes négociations.

Du côté européen, Sir Christopher Soames (Grande-Bretagne) qui sera chargé de négocier au nom de la Communauté des neuf, a indiqué mardi, devant les ministres des Affaires étrangères réunis à Luxembourg, sur quelles bases la commission dont il est vice-président, propose d'engager ces négociations.

C'est à partir de ces orientations que les ministres doivent élaborer avant le 1er juillet prochain le mandat qui sera donné au négociateur, c'est-à-dire la position commune des neuf sur le Nixon round.

On relève que la commission écarte toute réaction hostile à l'égard des Etats-Unis. Si elle estime prématuré d'envisager la suppression totale des droits de douane sur les produits industriels comme les américains l'avaient un moment suggéré, elle est d'avis de les réduire selon l'importance des taux, et non pas uniformément, et de s'attaquer aux barrières non tarifaires, sous condition de réciprocité.

En matière agricole, il s'agira de résister aux attaques contre les principes qui régissent "l'Europe verte", tout en empêchant les surenchères pour les subventions aux exportations, et en s'efforçant d'organiser les marchés mondiaux de quelques productions comme les céréales, le sucre, les produits laitiers.

En faveur des pays en voie de développement, la commission de Bruxelles propose d'élargir les "préférences généralisées", pour compenser la réduction des avantages qu'entraînera l'abaissement des droits de douane des nations industrialisées. Elle souhaite aussi que ces préférences soient rapidement appliquées par les pays qui les refusent encore, comme les Etats-Unis.

Cette position répond aux préoccupations des pays pauvres, qui ont été rappelées le même jour à Genève par M. Perez Guerrero, secrétaire général de la C.N.U.C.E.D. – Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

Ces quelque 90 pays veulent en effet faire entendre leurs voix au cours du Nixon Round, et ne pas faire les frais des arrangements entre les pays "riches", comme ce fut le cas, selon leurs dirigeants, au cours de la négociation précédente – le Kennedy Round.

Ce sont finalement de nouveaux rapports de forces qui vont se manifester à l'occasion de ces négociations – essentiellement politiques, comme l'a souligné Sir Christopher Soames. D'où le souci d'éviter les affrontements et de rechercher des solutions "constructives".

L'affaire Pan American

Rejet d'une requête en annulation

Le juge Redmond Roche a rejeté, hier, une requête de la défense visant à annuler les accusations de fraude et de conspiration pour fraude portées contre Andrew L. McNaughton, l'un des trois hommes accusés dans l'affaire de la compagnie Pan American Mines qui implique une somme de $5 millions.

Par la même occasion, le juge Roche demande qu'on ajoute deux autres accusations: celle d'avoir affecté de façon frauduleuse le prix des actions en bourse de la Pan American et celle de manipulation frauduleuse de transactions boursières contrevenant à l'article 340 du code criminel.

Dans son jugement de 13 pages lu mercredi lors de l'enquête préliminaire de McNaughton, le juge Roche affirme: "La population en général a subi un sérieux préjudice à la suite d'un plan bien organisé visant à contrôler le marché des actions de Pan American."

Il a précisé que la preuve démontrait que McNaughton avait pris une part active dans cette affaire de par ses relations étroites avec une société de courtage montréalaise, Stephen Schwartz, Edward Bernfeld, Patrick Brawley et autres.

Brawley et Schwartz ont aussi été accusés de fraude et de conspiration pour fraude.

Les accusations contre Brawley ont été retirées le mois dernier. Brawley, qui vient de Phoenix, Arizona, a été condamné ultérieurement à $10,000 d'amende et devra n'accomplir aucune transaction de valeurs au Québec pour une durée de trois ans, après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir conspiré pour manipuler des actions de la Pan American à la Bourse canadienne en 1971.

Schwartz est hospitalisé depuis que l'enquête préliminaire de McNaughton a débuté en juin dernier.

L'avocat de McNaughton, Me Jonathan Robinson, a déclaré qu'il répliquerait à la décision du juge Roche jeudi.

Amtrack est sur la bonne voie

MONTPELIER, Vermont (PA) – Quoiqu'en disent ses adversaires, le Montréalais Amtrack donne des signes d'une excellente performance, laisse prévoir des gains intéressants pour l'industrie du chemin de fer et semble donner le dernier mot aux promoteurs de voyages par trains.

Les représentants d'Amtrack à Washington et au Vermont affirment que le trajet New York vers Montréal a presque fonctionné à pleine capacité depuis son inauguration en septembre dernier.

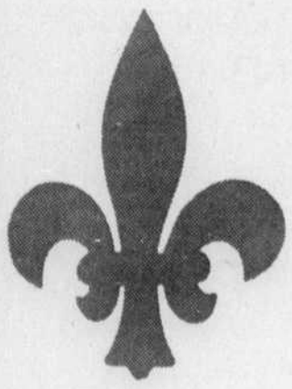
Des porte-parole d'Amtrack affirment que le train accuse des pertes allant jusqu'à $300,000; mais ces pertes ont été attribuées aux dépenses initiales et on prévoit qu'elles seront rapidement absorbées.

L'Association des passagers de chemin de fer du Vermont prédit, pour le "Montrealer", un profit de $2 millions pour sa première année.

Un fondateur de l'organisme, le sénateur Herbert Ogden affirme que le succès du train est évident si on considère le nombre de personnes qui continuent de l'employer en dépit des problèmes de services qui se présentent assez souvent. A l'arrêt de Montpelier, il a maintes fois causé avec des passagers. Ces derniers se plaignaient d'un excès de chaleur ou de froid dans le train, de défectuosités dans le système de réservations, et de voyages retardés. Lors d'une fin de semaine, de ski, a-t-il appris, une cinquantaine de personnes ont dû prendre place dans le wagon des bagages, et s'y entasser sur le plancher.

Les obligations d'épargne du Québec

ACHETEZ VOS OBLIGATIONS DÈS MAINTENANT



ÇA RAPPORTE!

7% d'intérêt dès la première année

7.42% d'intérêt à l'échéance

PROFITONS-EN!

Écrivez-nous, appelez-nous si vous désirez plus d'information ou placer votre commande.

Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée

355 ouest, rue St-Jacques
Montréal 126, Québec
Téléphone: 844-0131

Suite 624-2
Place Québec
Québec, Qué.
Téléphone: 522-1587

Vous trouverez nos succursales dans les principales villes du Canada, à New York et à Londres.

GENSTAR LIMITEE

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de GENSTAR LIMITEE se tiendra en l'Auditorium de La Banque Royale du Canada, Suite M-2, Edifice de la Banque Royale du Canada, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec, Canada, lundi, le 30 avril 1973 à 10h30 de l'avant-midi, heure avancée de l'Est, afin:

(a) de recevoir le rapport annuel des administrateurs, y compris le bilan consolidé, l'état consolidé des bénéfices, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de la provenance et de l'utilisation des fonds de la Société et de ses filiales, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972 ainsi que le rapport des vérificateurs y ayant trait;

(b) de voter pour ou contre l'élection des administrateurs;

(c) de voter pour ou contre la ratification d'une résolution adoptée le 21 février 1973 par le conseil d'administration de la Société, autorisant la vente de billets convertibles en actions ordinaires de la Société par la Société à certains officiers et employés, y compris les administrateurs à salaire de la Société et/ou de ses filiales, désignés par les administrateurs.

(d); de voter pour ou contre la ratification d'une résolution adopté par le conseil d'administration augmentant le nombre des actions ordinaires de la Société qui peuvent être acquises par les officiers et les employés de la Société de 150,000 à 300,000 selon le Plan de Souscription d'Actions et augmentant la limite sur les avances de la Société aux fiduciaires dudit plan; ces deux augmentations sont sujettes à certaines restrictions se référant aux billets mentionnés au paragraphe (c) ci-haut.

(e) de voter pour ou contre la sanction du règlement trente-cinq adopté par le conseil d'administration de la Société, soit un règlement amendant les règlements un, deux, trois, quatre, cinq, huit, neuf et vingt de la Société concernant les officiers de la Société;

(f) de voter pour ou contre la nomination des vérificateurs et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et

(g) de traiter, s'il y a lieu, de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Suivant les dispositions des règlements de la Société, les actionnaires immatriculés, (i) dans le cas de personnes, peuvent assister et voter à l'assemblée ou y être représentés par un procureur et (ii) dans le cas de compagnies, peuvent y être représentés et y voter par un procureur ou par un représentant dûment autorisé; et les détenteurs de titres au porteur peuvent assister et voter à l'assemblée sur présentation à l'assemblée de leurs titres au porteur ou des certificats de vote y ayant trait, comme il est ci-dessous mentionné, ou y être représentés par un procureur conformément à n'importe lequel de ces certificats de vote.

Les administrateurs de la Société ont nommé les dépositaires suivants aux fins de recevoir en dépôt, au plus tard 48 heures avant l'assemblée, les titres au porteur et de donner à tout déposant un reçu de ces titres et un certificat de vote donnant droit à ce déposant d'assister à l'assemblée et d'y voter ou d'y être représenté par un procureur, à savoir:

MONTREAL TRUST COMPANY
Place Ville Marie, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 113, Québec, Canada, ou
43 King Street, Saint John, New Brunswick, Canada, ou
15 King Street West, Toronto, Ontario, Canada, ou
Notre-Dame at Albert Street, Winnipeg, Manitoba, Canada, ou
10185 - 102nd Street, Edmonton, Alberta, Canada, ou
466 Howe Street, Vancouver, British Columbia, Canada, ou

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK
23 Wall Street, New York, N.Y., U.S.A., ou

SOCIETE GENERALE DE BANQUE, S.A.
3, rue Montagne du Parc, Bruxelles, Belgique.

S'il est envoyé aux actionnaires immatriculés de la Société le ou vers le 29 mars 1973, le présent avis est accompagné de la formule de procuration, de la circulaire de procuration et du rapport annuel de la Société pour l'exercice 1972. Des exemplaires additionnels de cet avis de convocation et des autres documents y mentionnés peuvent être obtenus au siège social et bureau de direction principal de la Société, Edifice de La Banque Royale du Canada, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec, Canada, ou à n'importe lequel des bureaux des dépositaires indiqués ci-dessus.

FAIT A Montréal, Québec, Canada, ce 26ième jour de mars 1973.

Par ordre du conseil d'administration
Le Secrétaire,
E. Claude Molleur